8e ANNÉE — T. 15 | N° 319 — 23 JANVIER 1926

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 13 fr. ; un an, 25 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, Cte N° 1668.)



Adveniat Regnum Tuum

Les Questions Actuelles
Chronique de la Presse
L'Action Catholique
Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

DOSSIERS DE LA « DOCUMENTATION CATHOLIQUE »

L'école laïque. **— La politique du Cartel en matière scolaire** (*suite*) (L. Darzac, *Documentation Catholique*) : 195.

M. François-Albert et la Faculté de droit. Les incidents Georges Scelle. — 1° Discussion à la Chambre des députés (31. 3. 25) : *a) Interpellation de M. Ybarnégaray :* Fallait-il nommer M. Scelle ? M. Scelle n'a pas tenu son engagement d'honneur. Les raisons du ministre de nommer M. Scelle. Favoritisme politique. La police chez les étudiants. La suspension de M. le doyen Berthélemy. L'attitude de M. Scelle en face de ces événements. La force n'aura pas raison des étudiants : 197.

b) Réponse de M. François-Albert : Des précédents. Le candidat du ministre. Professeurs et étudiants. « Chahuts » d'hier et d'aujourd'hui. Incidents et bagarres à la Faculté. M. Berthélemy ne veut pas de la police à la Faculté. Les manifestations du 28 mars : 212.

c) Intervention de M. Louis Rollin : 228.

d) Discours de M. Joseph Barthélemy : « Dans la forme, vous étiez dans votre droit. » En fait, vous avez tort. — Intervention de M. Herriot. — Reprise du discours de M. Joseph Barthélemy : Cabinets de ministres, nids de favoritisme. M. Barthélemy défend son doyen. On gronde les étudiants : 228.

2° Discussion au Sénat (7. 4. 25). — *a) Discours de M. Blaignan :* Arrestations et condamnations trop sévères. Fermeture de la Faculté de droit. Raisons pour lesquelles le doyen a été suspendu. La complainte des « Quatre-z-étudiants » est périmée. Pas de favoritisme, et l'ordre régnera : 241.

b) Réponse de M. François-Albert : Des économies bien placées. Une lettre de M. Scelle au doyen. Les promoteurs de chahuts. La grève, état normal pour les trois quarts des étudiants en droit à Paris. Des « jaunes » qui sont des laborieux. L'autorité des doyens n'est plus la même qu'autrefois. Un peu de doigté et de discrétion suffiront à rétablir l'ordre. Un irréductible : 245.

c) Vote de l'amendement Blaignan : 255.

Notes complémentaires. — Les dessous de la nomination de M. Scelle (*Action Française*) : 196. — L'orgueil de M. François-Albert (Louis Joubert, *Correspondant*) : 197. — Lettre de M. Scelle à M. Berthélemy : il s'engage à ne pas poser sa candidature contre celle de M. Le Fur : 199. — Le « cléricalisme » de M. Berthélemy (Gustave Téry, *Œuvre*) : 201. — Ce qu'est un doyen de Faculté (*Excelsior*) : 204. — Un portrait de M. Berthélemy (*Revue des Jeunes*) : 206. — Injures de M. François-Albert à l'Ecole de droit, « dépotoir des gens qui n'ont pas de vocation ». Protestation du Comité de défense des études juridiques (*Liberté*) : 208. — L'attitude de M. Scelle dans les événements (lettre de M. Scelle au *Temps*) : 210. — « François-Albert jugé par Henri Rochefort à la lueur de sa *Lanterne* » (*Liberté du Sud-Ouest*) : 212. — Sur l'économie réalisée par la nomination de M. Scelle (*Temps*) : 216. — Les prétendus « remerciements » de M. Le Fur à M. Scelle (rectification de M. Le Fur adressée à la presse) : 217. — Les élèves de lycées peuvent-ils distribuer des tracts au dehors ? (*Correspondance hebdomadaire*) : 220. — M. Scelle journaliste (Maurras, *Action Française*) : 229. — Adresses de sympathie des étudiants et des professeurs de la Faculté de droit à M. Berthélemy : 237. — Les étudiants « bourgeois » (Max Bonnafous, *Information sociale*) : 239. — Adresse de sympathie de la « Légion » à M. Berthélemy (*Rassemblement*) : 252.

BIBLIOGRAPHIE. — *L'anticléricalisme français : hier et demain,* par Henri du Passage ; — *Histoire de l'Eglise,* par L. Marion : 256.

ALBUM DE LA « D. C. »

La vocation à la vie d'enseignement exige toutes les vertus. Elle exige la justice, mère de l'impartialité ; la patience et la douceur, qui nous habituent à supporter sans colère les défauts, les ingratitudes, les fautes de nos disciples ; la fermeté, qui maintient la règle adoptée ; la pureté, qui bannit du langage les paroles susceptibles d'éveiller, d'encourager, de flatter les mauvais instincts ; l'affabilité, qui ouvre les intelligences ; la loyauté, qui commande l'estime. Je pourrais énumérer toutes les vertus et vous prouver que pas une n'est étrangère aux œuvres d'enseignement. Si ces vertus lui manquent, s'il ne classe pas ses élèves d'après leurs mérites, s'il s'indigne et s'irrite à la moindre incartade, si sans motif raisonnable il reprend l'un avec rigueur l'autre avec faiblesse, s'il n'observe pas cet extrême respect dû à la jeunesse et si ses discours offensent la délicatesse de la pudeur, s'il est maussade, si on le surprend en flagrant délit de duplicité, son antipathie et sa malveillance se trahissent ; au lieu d'élever ses sujets, le maître les révolte, les dégoûte du travail et de la discipline, les corrompt, les brise, les perd peut-être à jamais.

Les vertus que j'ai rappelées sont les pierres de l'édifice que nous nommons la perfection. Elles naissent, elles s'animent, elles croissent, elles se couronnent au feu de la charité, qui, elle-même, grandit et s'enflamme dans les relations quotidiennes de l'âme avec Dieu. Plus le maître est avancé dans la vie spirituelle et plus il les possède ; plus il les possède et plus il est à la hauteur de sa mission. Quand il a renoncé à tout pour se sanctifier, après Dieu et après son salut il n'a d'autre intérêt que celui de ses élèves. Il les aime, car il aime Dieu et Dieu lui ordonne de les aimer. Il les aime sans exception, car ils sont sa seule famille et l'unique objet de sa sollicitude ici-bas. Cette charité inspire ses méthodes, ses attitudes, le défend contre l'arrogance, contre l'orgueil, contre la dureté, contre tous les vices qui empêchent l'éducation de porter ses fruits. Dès qu'il unit la compétence intellectuelle à cette supériorité morale, parmi les maîtres il est roi.

R. P. M.-A. Janvier, O. P.
(*Carême 1924, 6e conférence.*)

L'ÉCOLE LAIQUE

La politique du Cartel en matière scolaire

(*Suite*) (1).

Dans un précédent article, la D. C. a relevé une série de mesures prises par M. François-Albert, où s'affirmaient son activité et ses tendances anticléricales. Son passage au ministère de l'Instruction publique aura été marqué par un conflit d'un autre genre, mais des plus graves, dont l'historique mérite d'être conservé (2).

M. François-Albert et la Faculté de droit
Les incidents Georges Scelle

Il fallait l'intransigeante raideur de l'ex-ministre de l'Instruction publique pour renouveler à la Faculté les incidents de la Restauration et du second Empire. Cet esprit, « éminemment laïque », devait, comme il l'avait marqué à l'égard de l'enseignement libre, faire montre, à l'occasion, de sa rudesse contre les étudiants et le corps professoral tout entier. Il ne lui a pas suffi d'attenter à la liberté des pères de famille quant à l'éducation à donner à leurs enfants; il s'en est pris aux libertés universitaires. Mal lui en a pris du reste, puisque ces incidents l'ont discrédité pour toujours, après lui avoir coûté son portefeuille.

Ces événements, nos lecteurs les connaissent :

(1) Voir le début de cette étude dans la *D. C.*, t. 14, col. 101-128 et 363-383.

(2) Nommé ministre le 15. 6. '24, M. François-Albert cessait de l'être le 10. 4. 25, date de la démission du ministère Herriot. Depuis sa chute, il n'a point cessé de propager ses idées et les réformes scolaires du Cartel. C'est ainsi qu'au 41e Congrès de la Ligue de l'Enseignement, dont il est président, Congrès tenu à Paris, les 10, 11 et 12 décembre 1925, il s'exprimait en ces termes sur l'école unique (*Œuvre*, 11. 12. 25) : « La réalisation de l'école unique dans ses détails administratifs apparaît surtout comme l'abandon d'habitudes anciennes et périmées, comme la rupture décisive avec des particularismes mesquins. Aucun obstacle grave ne s'oppose à l'unification des titres de capacité ou des programmes d'enseignement général. Rien ne peut retarder longtemps la fusion dans des locaux communs des établissements à faibles effectifs, mesure qui permettrait à coup sûr de réaliser des économies de personnel et d'entretien probablement suffisantes pour compenser en quelques années les 55 ou 60 millions que coûterait la gratuité de l'enseignement secondaire. Il nous faut donc nous appliquer à hâter le vote d'une loi qui libère les meilleurs candidats au certificat d'études des contraintes d'une limite d'âge calculée sur la médiocrité du plus grand nombre et qui fixe, dans ses grandes lignes, l'organisation simple et juste d'une Université nouvelle. Hors de cette voie initiale, toutes les tentatives se heurteront à tant de dévouement immobile aux formules du passé qu'il deviendrait bientôt peut-être impossible de réaliser l'école unique. »

« une affaire de quatre sous, et j'entends de quatre sous d'après-guerre », disait un sénateur dans l'*Intransigeant* du 7. 4. 25. La chaire de droit international était vacante à la Faculté de Paris. Le conseil de l'Université désigna M. Le Fur, professeur à Rennes, et, en second lieu, M. Georges Scelle, professeur à Dijon et en même temps chef du cabinet du ministre du Travail et de l'Hygiène. Au mépris des traditions constantes de la Faculté, M. Scelle fut nommé (1).

Gros émoi chez les étudiants, dont les libertés étaient menacées, et immédiatement décision d'empêcher à tout prix le cours d'avoir lieu. On sait le reste : des jeunes gens blessés, puis condamnés à la prison, le doyen suspendu, la Faculté fermée.

(1) L'*Action Française* du 3. 3. 25 relate ainsi les dessous de cette nomination : « MM. Le Fur et Scelle auraient été proposés sur un pied d'égalité par le conseil de la Faculté. La vérité est tout autre : depuis un an environ, M. Scelle faisait avec une assiduité touchante le siège de chacun des professeurs de la Faculté, leur expliquant la nécessité vitale qu'il y avait pour lui à habiter Paris et sollicitant de leur obligeance le petit service de le proposer afin de lui permettre le séjour dans la capitale.

» Néanmoins, le conseil de la Faculté désigne M. Le Fur : si le nom de M. Scelle est donné, c'est à titre d'indication pour lui faire honneur et montrer que la prochaine chaire vacante serait pour lui. La nomination de M. Le Fur par le ministre paraissait donc certaine. Depuis le premier Empire, on n'a jamais vu un ministre refuser de ratifier le choix du conseil de la Faculté, et M. Berthélemy lui-même commentait à son cours le cas du comte Rossi. M. le doyen, au reste, crut un jour devoir annoncer à M. Le Fur sa nomination certaine et l'aida même, dit-on, à trouver l'appartement que M. Le Fur a loué.

» Et voici que le 11 mai amène M. Scelle à Paris, ses vœux semblent comblés ; on aurait pu penser que l'attente lui semblerait moins longue et que, même si l'un de ses amis lui proposait la chaire convoitée, il repousserait l'offre, d'autant plus (et c'est là le deuxième mensonge de M. F.-Albert) que, loin d'avoir été mentionné à l'unanimité, comme le prétend le communiqué, il n'a obtenu qu'une petite majorité.

» Bien plus, M. Scelle avait le devoir de refuser : M. Scelle s'était engagé sur l'honneur à ne pas faire échec à M. Le Fur. Lorsque, pour lui rendre hommage, le conseil de la Faculté l'avait indiqué en second lieu, un professeur fit cette objection : « M. Scelle est chef » de cabinet d'un ministre, ne craignez-vous pas l'accusa» tion de favoritisme à son égard ? » Le doyen, M. Berthélemy, se leva alors et donna lecture d'une lettre de M. Scelle, dans laquelle celui-ci s'engageait, au cas où la chaire lui serait offerte à la place de M. Le Fur, à ne pas l'accepter. C'est donc sur cette annonce que la nomination a été faite. M. Georges Scelle a donc manqué à sa parole, et cela ajoute à l'égard de la Faculté un affront à celui que lui a fait le ministricule.

» Nous savons que M. Scelle a l'outrecuidance de s'excuser en disant qu'il n'a accepté que parce qu'il savait que jamais M. Le Fur ne serait nommé. Mais comment M. Scelle a-t-il eu cette certitude ? Ne serait-ce point en qualité de chef de cabinet ? Et, en ce cas, n'aurait-il pas provoqué cette affirmation ? En tout cas, il faut peu à ce monsieur (à qui, dit-on, ses collègues refusent maintenant de serrer la main) pour se croire dégagé de sa parole d'honneur ! »

Événements pénibles qui ont motivé des interpellations à la Chambre (2e séance du 31 mars 1925) et au Sénat (2e séance du 7 avril 1925), et dont nous reproduisons presque intégralement le compte rendu paru à l'*Officiel*.

DISCUSSION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS (1)

Interpellation de M. Ybarnégaray (2).

M. Ybarnégaray. — Messieurs, la Faculté de droit et le Quartier latin sont depuis quelques jours en rumeur. Une agitation violente et prolongée s'y manifeste ; des chocs rudes se sont produits, le sang a coulé, 150 étudiants et 70 agents ont été blessés. Des arrestations, des condamnations, la fermeture de la Faculté, la suspension du doyen : telles sont les décisions graves qui sont intervenues depuis quarante-huit heures, tels sont les faits douloureux qui ont troublé la vie, d'habitude si joyeuse et si tranquille, de notre vieille Faculté.

M. Charles Bertrand. — C'est la tyrannie!

M. Ybarnégaray. — [...] Ces faits douloureux et graves — amusants peut-être pour vous, Messieurs les communistes, — personne ici n'y reste insensible. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

En effet, Messieurs, tous ou presque tous nous nous sommes assis sur les bancs des Facultés, et ces souvenirs heureux et émus de notre jeunesse contribueront, je l'espère, à conserver à ce débat la tenue que je voudrais lui voir. (*Interruptions à l'extrême gauche.*) Les étudiants n'ont ici que des amis. (*Très bien! Très bien! au centre et à droite.*) Nous sommes en quelque sorte leurs grands frères indulgents envers leur jeunesse et leurs manifestations. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. René Chavagnes. — Et leurs mauvais conseillers.

M. Ybarnégaray. — Ils n'ont pas besoin de nos conseils. Aussi, Messieurs, me permettrez-vous, avec toute la fermeté, mais aussi avec toute la mesure dont je suis capable... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. René Chavagnes. — N'exagérez pas!

M. Ybarnégaray. — ... avec toute la mesure dont vous me savez capable, de dire à M. le ministre de l'Instruction publique combien j'ai été douloureusement surpris de son attitude à leur endroit.

Monsieur le ministre de l'Instruction publique, vous nous êtes arrivé ici avec une double réputation. La réputation d'un homme d'esprit d'abord. Permettez-moi de regretter qu'en la circonstance vous en ayez si radicalement manqué. (*Rires et applaudissements à droite et au centre.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je passe d'ordinaire plutôt pour un Béotien (3).

M. Ybarnégaray. — On nous a dit aussi que vous aviez été un étudiant quelque peu turbulent. Ceux qui vous connurent au Quartier latin se souviennent que vous aimiez volontiers prendre part, et au besoin diriger des « chahuts ». L'un d'eux m'a même raconté qu'une de vos distractions préférées était de troubler les rêves de gloire de Brunetière en tirant sa sonnette de nuit. (*Sourires.*)

Si j'évoque un souvenir, c'est simplement pour regretter qu'il ne vous ait pas incité, à l'égard de vos cadets du Quartier latin, à des gestes plus mesurés et plus équitables et que vous ayez pris contre eux des mesures d'une exceptionnelle et, j'ose dire, d'une injuste rigueur. (*Applaudissements à droite et au centre.*) [...]

Messieurs, je rappelle très brièvement les faits.

Il s'agit de nommer un chargé de cours à la chaire de droit international public. Ainsi qu'il est d'usage, le conseil de la Faculté propose deux professeurs, l'un, en premier rang, M. Le Fur, l'autre pour indication, M. Georges Scelle.

M. Maxence Bibié. — Comment! pour indication?

M. Ybarnégaray. — Je vous l'expliquerai tout à l'heure.

Le 25 février, M. le ministre de l'Instruction publique nomme M. Georges Scelle. Celui-ci se rend à la Faculté le 9 mars pour faire son cours.

Il se passe alors, à l'intérieur de la Faculté de droit, des faits très graves. La police intervient. Un des amphithéâtres, précisément l'amphithéâtre n° 4, où devait enseigner M. Georges Scelle, est envahi par les agents, revolver au poing...

M. Camille Chautemps, *ministre de l'Intérieur* — Allons donc!

M. Renaud Jean. — Comme à Bobigny! Et vous n'avez pas protesté ce jour-là!

M. Edouard de Warren. — Il y a eu des blessés à Bobigny?

M. Ybarnégaray. — M. Scelle ne peut pas faire son cours.

Il y a trois jours, nouvel essai, nouvel échec, et ce sont les événements et les sanctions graves que vous savez. Je vous demande la permission d'interpréter ces faits.

Fallait-il nommer M. Scelle?

Et d'abord, Monsieur le ministre, pouviez-vous nommer M. Georges Scelle? En droit strict, je réponds : Oui! Il est indiscutable que les nominations non seulement des chargés de cours, mais même des professeurs de Facultés, appartiennent...

M. Parvy. — A l'*Action française!*

M. Ybarnégaray. — Pas encore.

... au ministre de l'Instruction publique, agissant en toute souveraineté.

En nommant M. Georges Scelle, vous avez usé d'un droit. Avez-vous eu raison d'en user?

Très nettement, je dis : Non. Car, s'il y a le droit strict, il y a aussi la règle et la coutume.

La coutume veut, et c'est facile à expliquer, que toute nomination de professeur soit précédée d'un avis du Conseil de la Faculté.

En effet, un ministre est mal placé pour connaître tous les professeurs de ce pays, et il est tout naturel...

M. Parvy. — Que l'on prenne l'avis de l'*Action française!* (*Interruptions au centre et à droite.*) Que vous protestiez ou non, c'est tout le fond de l'affaire. (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.*)

M. Ybarnégaray. — Décidément, l'*Action fran-*

---

(1) *J. O.*, 1. 4. 25, Débats parl., Chambre, 2e séance du 31. 3. 25. — Présidence de M. Paul Painlevé.

(2) Député des Basses-Pyrénées ; appartient au groupe de l'Union républicaine démocratique.

(3) Dans le *Correspondant* du 10. 4. 25, M. Louis Joubert apprécie en ces termes l'orgueil singulier du ministre de l'Instruction publique : « M. François-Albert a, de son côté, mis beaucoup d'application à proclamer et à montrer qu'on ne devait pas le confondre avec un homme d'Etat : « Je suis un orgueilleux et un paysan » du Danube », a-t-il dit, en raillant, à la tribune de la Chambre. A son aise! mais il n'y a vraiment pas lieu d'en tirer vanité. L'expérience prouve sans cesse que l'orgueil contamine et abaisse la fierté. Et la civilisation a précisément pour but de faire avec des « rustres » des « hommes ». Ce n'est pas parce que le paysan du Danube a de grandes moustaches qu'il possède une supériorité morale sur ses contemporains et qu'il peut prétendre leur imposer les oukases de sa brutalité. Surtout quand ces contemporains, qu'on s'applique à brimer, sont ce qu'il y a de plus nerveux, de plus susceptible, de plus aisément enflammé : la jeunesse universitaire. »

çaise vous occupe, et peut-être vous inquiète beaucoup, Monsieur Parvy.

Je crois, Monsieur le ministre, qu'il est de coutume constante que, lorsqu'un Conseil de Faculté a présenté un professeur pour la nomination à une chaire, le ministre se contente tout simplement de sanctionner cette proposition.

Vous n'avez pas cru devoir suivre cette coutume pour M. Le Fur. Pourquoi ? M. Le Fur n'est-il pas un bon professeur ? N'a-t-il pas un mérite au moins égal à celui de M. Scelle ? Les professeurs en ont pensé différemment, puisqu'ils l'ont nommé en premier à l'unanimité moins une voix.

M. Mallarmé. — Présenté !

M. Ybarnégaray. — Si vous étiez arrivé une minute plus tôt, mon cher collègue, vous m'auriez entendu le dire.

M. Le Fur, m'a-t-on dit, car je ne le connais pas, pas plus que je ne connais M. Scelle, est catholique ; il a signé le manifeste de la liste « Energie ». Vous me diriez, Monsieur le ministre, que c'est pour cela que vous ne l'avez pas nommé que je ne vous croirais pas encore. M. Herriot, en effet, n'a-t-il pas déclaré, il y a quelques jours, à cette tribune, qu'aucun fonctionnaire, et encore moins, sans doute, aucun professeur, ne saurait être inquiété pour sa confession ou ses opinions politiques ? Par conséquent, ce n'est certainement pas pour cela que vous l'avez écarté. (*Applaudissements à droite.*)

M. Parvy. — Ce n'est pas non plus un titre pour les mettre sur le pavois !

M. Ybarnégaray. — Mais alors, pourquoi ? Et cependant, M. Scelle était, je vous l'assure, le dernier que vous deviez nommer, et voici pourquoi.

M. Scelle n'a pas tenu son engagement d'honneur.

M. Scelle avait pris l'engagement écrit, l'engagement d'honneur de ne jamais accepter d'être nommé à la place de M. Le Fur.

M. Maxence Bibié. — C'est inexact.

M. Ybarnégaray. — C'est tellement peu inexact que lorsqu'après les premiers incidents de la Faculté M. Scelle se présenta devant le Conseil de la Faculté, le doyen, sur la demande d'un professeur, lut, je ne crains pas de démenti, la lettre où cette parole d'honneur était donnée (1).

L'effet produit fut si grand que deux professeurs, et non des moindres — vous savez qui, Monsieur le ministre, — qui sont cependant des amis politiques de M. Georges Scelle et des vôtres, s'élevèrent avec indignation contre cette nomination. L'un des deux alla jusqu'à dire : « Nous sommes ici entre gens honorables, nous ne pouvons y accepter quelqu'un qui a failli à sa parole d'honneur. » (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. Yvon Delbos. — C'est ce qu'il faudrait démontrer.

M. Ybarnégaray. — J'attends le démenti de M. le ministre de l'Instruction publique et je le défie de me le donner. (*Vifs applaudissements à droite et au centre.*)

M. Pierre Charles. — Il ne s'agit pas pour le moment de nomination, il s'agit simplement d'un intérim.

M. Ybarnégaray. — D'ailleurs, M. Georges Scelle l'a reconnu lui-même. Quelle explication a-t-il alors donnée de son acceptation ?

La voici : « C'est vrai, a-t-il dit, j'ai pris cet engagement d'honneur vis-à-vis de M. Le Fur, et si je ne crois pas devoir le tenir, c'est parce que j'ai su d'une façon certaine que M. Le Fur ne serait pas nommé. » (*Exclamations à droite.*)

Et quand on lui a demandé comment il l'avait su, M. Georges Scelle a répondu : Par une conversation téléphonique avec M. le chef de Cabinet du ministre de l'Instruction publique. (*Interruptions sur divers bancs.*)

M. Pierre Charles. — Vous mettez en cause quelqu'un qui n'est pas là pour se défendre !

M. Ybarnégaray. — Messieurs, si cette explication vous suffit et si elle vous contente, il s'en faut qu'elle me suffise.

M. Chastanet. — C'est votre affirmation qui ne nous suffit pas !

M. Ybarnégaray. — Non ? Eh bien ! je mets M. le ministre de l'Instruction publique au défi de la démentir. (*Vifs applaudissements à droite et au centre.*)

M. Chastanet. — Applaudira bien qui applaudira le dernier !

M. Ybarnégaray. — Ce ne sera certainement pas vous... Quelle raison donnez-vous, Monsieur le ministre de l'Instruction publique ?

A gauche. — Il n'a pas encore parlé !

Les raisons du ministre de nommer M. Scelle.

M. Ybarnégaray. — M. le ministre de l'Instruction publique n'a pas parlé, mais il a écrit.

« J'ai nommé M. Georges Scelle, dit-il, parce que c'était mon droit. Il était proposé d'ailleurs par le Conseil de la Faculté avec M. Le Fur. »

Avec ? Non, après.

Il y a une différence, Monsieur le ministre : M. Le Fur a été proposé le premier à l'unanimité moins une voix des membres du Conseil de la Faculté, et M. Georges Scelle fut proposé en second, comme il est de coutume, à la simple majorité.

M. le ministre de l'Instruction publique. — A l'unanimité également.

M. Ybarnégaray. — Non ! Je vous donne un démenti sur ce point.

M. Emile Borel. — Monsieur Ybarnégaray, j'ai entendu hier, à la réunion du Conseil de l'Université, M. le doyen de la Faculté de droit dire que M. Georges Scelle avait été proposé également à l'unanimité. Mais, comme il arrive toujours dans nos Facultés, après le vote en première ligne, un certain nombre de professeurs étaient partis, parce qu'en général le second vote est beaucoup moins intéressant. (*Mouvements divers.*)

J'ai vu cela souvent à la Faculté des sciences ; quand nous faisons une présentation, il y a, le plus souvent, une dizaine de votants de moins pour la seconde ligne que pour la première ligne, parce que certains professeurs s'en vont. Cela se passe là-bas comme cela se passe ici ; cela se passe dans les

---

(1) Voici le texte de la lettre dont parle M. Ybarnégaray :

« 5 novembre 1924.

» MON CHER DOYEN,

» Ayant appris que la Faculté devait se réunir pour désigner *un chargé de cours* de droit public, je tiens à vous rappeler que vous avez bien voulu accueillir éventuellement ma candidature.

» J'ajoute immédiatement que je ne poserai pas cette candidature contre celle de M. Le Fur, devant l'ancienneté et les titres de qui je m'incline. Je souhaite seulement actuellement d'être désigné en seconde ligne, afin de prendre rang immédiatement après lui.

» J'ajoute que mes fonctions actuelles au ministère ne m'empêcheraient pas, le cas échéant, de prendre mon service à la Faculté au cas où un cours deviendrait vacant ultérieurement.

» Je vous prie d'agréer, mon cher doyen, l'expression de mes affectueux sentiments de respect.

» GEORGES SCELLE. »

Facultés comme cela se passe au Parlement. On a parfois autre chose à faire et, quand on voit que les questions essentielles sont votées, on s'en va.

M. Périnard. — De sorte que la présentation en seconde ligne n'a aucune importance, puisque tout le monde s'en va.

M. Ybarnégaray. — Messieurs, il y a un fait indiscutable et que M. le ministre de l'Instruction publique ne conteste pas, c'est que M. Le Fur a été nommé en premier rang, et que la volonté certaine du Conseil de la Faculté était que M. Le Fur fût nommé. Sur ce point, aucune discussion n'est possible.

Aussi est-ce une autre raison sur laquelle vous insistez. Si je n'ai pas nommé M. Le Fur, dites-vous, c'est par raison d'économie (*Exclamations à droite*), c'est parce que le fait de nommer M. Georges Scelle me fait économiser 6 000 francs.

Ceci est du domaine de la plaisanterie. M. Georges Scelle est professeur à Dijon, mais il est chef de Cabinet à Paris. Je suppose que, comme professeur à Dijon, il touche ses appointements, mais ce dont je suis sûr, c'est que, depuis qu'il est chef de Cabinet de M. Justin Godart, M. Georges Scelle n'est jamais allé faire son cours à Dijon. Alors pourquoi ce cours à Dijon puisqu'il est sans professeur et pourquoi ce professeur touche-t-il un traitement à Dijon ? (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jean Payra. — Horrible détail !

M. Renaud Jean. — C'est pour faire des économies !

M. Ybarnégaray. — Cet argument d'économies a l'air de vous faire sourire. Mais il n'est pas de moi, il est de M. le ministre de l'Instruction publique.

Favoritisme politique.

Laissons là ces arguments misérables, et permettez-moi de vous dire, Monsieur le ministre de l'Instruction publique, que, de votre part, il serait plus loyal et plus franc de nous déclarer ce qui est, c'est-à-dire que vous avez nommé M. Georges Scelle à cette chaire tout simplement parce que c'est un ami politique à qui vous vouliez faire plaisir. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. Poitou-Duplessy. — La république des camarades !

M. Ybarnégaray. — D'ailleurs, Messieurs, personne n'en doute ici.

M. Jean Payra. — Il faudrait que tous les ministres en fassent autant. L'administration française marcherait mieux qu'elle ne marche si on la débarrassait de toutes les créatures du Bloc national qui l'encombrent encore. (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. Ybarnégaray. — Croyez-vous qu'ils n'en font pas autant ? (*Applaudissements à droite.*)

M. Jean Payra. — Je le crains. Cela marcherait mieux si les ministres qui représentent le Cartel se décidaient enfin à nettoyer les ministères de tous les réactionnaires qu'ils renferment. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Applaudissements ironiques à droite.*) (1)

M. Rillart de Verneuil. — Demandez à votre loge de lui voter un blâme, puisque c'est le premier franc-maçon du Parlement. [...]

M. Ybarnégaray. — [...] M. Georges Scelle n'est, d'ailleurs, pas de ceux qui aient eu à se plaindre. Il a, bien entendu, été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. le colonel Picot. — Naturellement ! Cela fait partie de la nomination à l'emploi.

M. Ybarnégaray. — Il a obtenu une place à la Société des Nations ; il a été nommé professeur à la Faculté de droit, et voici qu'aujourd'hui, don du ciel ! il est nommé grand officier de l'Ordre d'Isabelle la Catholique ! (*Exclamations et rires à droite.*)

M. Paul Bastid. — Etes-vous sûr que sa qualité de chef de cabinet ne lui ait pas nui pour sa présentation à la chaire ?

M. Ybarnégaray. — Je suis même certain du contraire.

Monsieur le ministre de l'Instruction publique, vous ne pouviez pas rester en retard, et vous avez voulu, vous aussi, porter, si j'ose dire, le fer rouge dans cette Faculté de droit, dont, ces jours-ci, vous parliez sans grande tendresse. En apostrophes véhémentes, ne représentiez-vous pas cette bonne Faculté comme un antre de réactionnaires et de factieux ? N'avez-vous même pas été jusqu'à dire de ses professeurs : « Ils se soumettront ou je les briserai ! »

M. Jean Payra. — Très bien ! s'il a dit cela. Mais il ne doit pas l'avoir dit. (*Exclamations à droite.*)

M. Pierre Charles. — Est-ce que les professeurs étaient avec les camelots du roi ?

---

(1) C'est bien ce qu'a essayé de faire M. François-Albert avec M. Berthélemy, mesure réclamée par le *Quotidien*, *Paris-Soir* et par M. Gustave Téry, dont nous donnons l'article en entier, paru dans l'*Œuvre* du 29. 3. 25, sous le titre « Jésuite de robe courte » : « C'est de M. Berthélemy, doyen de la Faculté de droit, que j'entends parler.

» Voulez-vous bien comprendre ce qui s'est passé hier au Quartier latin ? Commencez par lire cette information du journal *le Temps* [18 avril 1924 : « L'Association diocésaine de Paris. »] :

« ... L'assemblée constitutive de l'Association diocé-» saine de Paris vient de se tenir à l'archevêché, rue » Barbet-de-Jouy, sous la présidence du cardinal Dubois. » Y assistaient : Les membres titulaires, ecclésiastiques » et laïques, de l'Association diocésaine ; les auxiliaires » de l'archevêque de Paris ; les vicaires généraux et les » autres membres de l'Association diocésaine ; dix cha-» noines et dix curés ; le supérieur des chapelains de la » basilique de Montmartre ; le supérieur du Séminaire des » Carmes ; l'aumônier du collège Stanislas ; MM. Hébrard » de Villeneuve, président honoraire du Conseil d'Etat ; » *Berthélemy*, doyen de la Faculté de droit... »

» Vous y êtes ?

« ... Hannotin, avocat au Conseil d'Etat ; Delom de » Mézerac, avocat à la Cour d'appel ; Devaux, inspecteur » des finances ; de Verneuil, syndic honoraire des agents » de change ; François Roland-Gosselin, agent de change. » Après une allocution du cardinal Dubois... »

» L'autre jour, on contait que le doyen de la Faculté de droit, pour maintenir ou rétablir l'ordre, n'avait pas voulu admettre le concours de quelques agents qui arrêteraient, s'il était nécessaire, ou, tout au moins, expulseraient les perturbateurs. Cela parut d'abord avoir un certain *chic.* En réalité, comme on l'a vu hier, c'était la pire des canailleries, inspirée sans doute par le cardinal Dubois et l'Association diocésaine ; car, tandis qu'il refusait la porte de l'Ecole aux gardiens de l'ordre, Berthélemy l'ouvrait toute grande aux organisateurs du désordre.

» Le cours de M. Scelle devait avoir lieu à 3 h. 1/2. Les étudiants royalistes ont pu entrer dès 11 heures du matin avec l'agrément, c'est-à-dire avec la complicité de M. Berthélemy. S'il y a eu bagarre, si le sang a coulé, c'est le doyen de la Faculté qu'il en faut rendre le premier responsable.

» Mais qu'est-ce qu'il risque ? Il sait parfaitement qu'avec nos excellents ministres on peut tout se permettre et qu'ils ont trop bon caractère pour se fâcher.

» Sévir ? Y pensez-vous ? Nous allons constater une fois de plus qu'à l'heure présente, pour un haut fonctionnaire de l'enseignement ou de la magistrature, il est beaucoup plus avantageux d'aller prendre ses « directives » au siège de l'Association diocésaine qu'au ministère.

» Il y a pourtant une Faculté de droit catholique où M. Berthélemy ferait si bien ! »

M. Berthélemy est cité parmi les personnes qui assistaient à l'assemblée constitutive de l'Association diocésaine. Ceci est tout à fait légal ; mais M. Téry n'accepte pas qu'on puisse être catholique et doyen de la Faculté de droit.

M. Ybarnégaray. — Non, autour de leur doyen, comme aujourd'hui.

Là, Monsieur le ministre, vous n'avez pas eu la main heureuse, et vous vous êtes heurté à quelque chose que vous ne soupçonniez peut-être pas, à l'esprit d'indépendance des étudiants. (*Vifs applaudissements à droite et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

Vous pensez bien que je n'ai pas l'intention de céler ici un seul des arguments qui ont été portés contre eux. Je vais ouvrir le débat autant qu'il est possible.

Nous avons tous été étudiants...

A gauche et à l'extrême gauche. — Pas tous.

M. Ybarnégaray. — Presque tous. Et nous savons qu'avant toute chose les étudiants sont amoureux d'équité. Ce qu'ils n'acceptent pas, ce qu'ils n'ont jamais accepté ni entre eux ni dans les relations de leurs maîtres avec eux, c'est le favoritisme. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Si, aujourd'hui, vous les voyez tous dressés contre vous, c'est précisément parce que la nomination de M. Georges Scelle leur est apparue comme un acte de favoritisme politique. (*Applaudissements à droite et au centre.*) [...] La vérité — et ce ne sont pas vos clameurs qui m'empêcheront de la proclamer, — c'est que ce sont les étudiants de tous les partis, sauf le vôtre, qui se sont réunis en la circonstance. J'en ai d'ailleurs la preuve. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. Renaud Jean. — Des enfants de chœur.

M. Ybarnégaray. — L'Association des étudiants, qui n'est pas, je crois, mon cher collègue, une association d'enfants de chœur, ni royaliste, a publié ce soir une protestation. La voici :

« L'Association générale des étudiants de Paris entend protester avec la dernière énergie contre les condamnations qui ont été prononcées contre nos camarades... »

M. Gaston Bazile. — C'est tout naturel.

M. Ybarnégaray. — « ... Elle ne peut admettre que des étudiants manifestant à l'occasion d'un fait corporatif... » (*Vifs applaudissements à droite et sur divers bancs au centre. — Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Ernest Lafont. — Vous n'avez jamais interpellé en faveur des ouvriers qui ont manifesté à l'occasion de faits corporatifs.

M. Balanant. — Nous constatons qu'il n'y a pas encore eu un rappel à l'ordre envers les membres de la majorité. (*Applaudissements au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche et à gauche. — Bruit.*)

M. le président. — Je demande à la majorité de rester sourde aux provocations de M. Balanant.

M. Ybarnégaray. — J'ai tout mon temps ; vos clameurs ne feront que prolonger ma présence à cette tribune. Je continue ma lecture :

« ... Elle ne peut admettre que des étudiants, manifestant à l'occasion d'un fait corporatif, soient traités avec toutes les rigueurs du droit commun. Elle adresse à tous ceux qui sont détenus l'assurance de sa sympathie la plus grande, et tient à leur affirmer que tout sera fait pour qu'il ne soit pas porté atteinte à leurs droits. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

» L'Association générale ne veut considérer la fermeture de la Faculté de droit que comme une mesure temporaire permettant de trouver dans le calme une solution corporative au différend Georges Scelle. Elle ne saurait admettre cette décision, qu'elle avait d'ailleurs demandée, sous la forme d'une sanction dirigée contre tous les étudiants et le corps universitaire.

» L'Association générale des étudiants, voulant garder à ce conflit son caractère corporatif, ... »

M. Pierre Renaudel. — C'est un blâme à vos amis d'*Action Française!*

M. Ybarnégaray. — « ... ne peut accepter que des atteintes soient portées contre l'Université et ses libertés. La suspension de M. Berthélemy, l'entrée des forces de police dans la Faculté de droit constituent des violations du principe absolu des libertés universitaires. » (*Vifs applaudissements à droite et au centre.*) [...]

Si ce manifeste de l'Association générale des étudiants ne vous suffit pas pour vous prouver combien est complète et forte l'unanimité de la protestation contre votre mesure et contre vous, voici un second manifeste du Comité de défense des libertés universitaires. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

« Etudiants, parce que les étudiants en droit ont refusé l'entrée de leur Faculté à un professeur nommé par le bon plaisir politique, en violation des traditions universitaires et d'une parole donnée, ils voient cette Faculté fermée jusqu'à nouvel ordre et leurs études sacrifiées. Parce que M. Berthélemy a refusé d'introduire dans sa Faculté la politique et la police (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre. — Interruptions à l'extrême gauche et à gauche*), le ministre François-Albert l'a suspendu de ses fonctions (1).

» Parce que nos camarades ont défendu nos libertés et les décisions du conseil de la Faculté, le Gouvernement a lancé contre eux ses assommeurs de la brigade centrale et de la police des mœurs. » (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre et à l'extrême gauche. — Interruptions à gauche.*)

La police chez les étudiants.

M. le ministre de l'Intérieur. — Allons donc!

M. le président du Conseil. — 78 agents ont été blessés.

M. le ministre de l'Intérieur. — Vous ne pouvez parler ainsi. Ces hommes ont fait leur devoir.

M. le président. — Vous n'avez pas le droit d'oublier, Monsieur Ybarnégaray, que 78 agents ont été blessés. (*Applaudissements.*)

M. Ybarnégaray. — Je ne pense pas que dans ce que j'ai dit il y ait un seul mot que vous puissiez relever.

Le document dont je viens de donner lecture finit par ces mots : « Vive le doyen Berthélemy! Vive notre Université libre! » (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre. — Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

Si je suis bien informé, à la minute même où vous

---

(1) *Excelsior* du 1. 4. 25 nous dit « ce qu'est un doyen de Faculté » :

« Nul n'est mieux qualifié que M. Berthélemy, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de droit, pour répondre à cette question : Qu'est-ce qu'un doyen de Faculté ? Lui-même a défini la situation et les pouvoirs de cette haute autorité dans son *Traité élémentaire de droit administratif.*

» Sachons d'abord que les autorités ou conseils préposés à l'administration des Facultés sont le doyen, l'assemblée de la Faculté, le conseil de la Faculté et le secrétaire. « Le doyen est nommé par le ministre, pour » trois ans, parmi les professeurs, sur une double liste » de deux candidats, dressées l'une par l'assemblée de la » Faculté, l'autre par le conseil de l'Université. »

» Voilà donc cette autorité dans son cadre. Que fait- » elle ? Le doyen préside l'assemblée et le conseil. Il est » chargé de l'administration intérieure et de la police. » Il veille à l'exécution du règlement, à l'exercice régu- » lier des cours et conférences ; il règle le service des » examens, il nomme les gens de service. Il administre » le patrimoine de la Faculté. »

allez monter à la tribune, les étudiants de la Faculté de médecine se sont solidarisés avec les étudiants de la Faculté de droit. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. Henri Auriol. — Ils ont bien fait.

M. Ybarnégaray. — Ils sont unanimes dans leurs protestations. Ils ont pour eux l'union, la force et le droit.

M. Rognon. — Et l'argent.

M. Ybarnégaray. — Ils le méprisent.

Ce qui m'étonne, Monsieur le ministre de l'Instruction publique, c'est que vous ayez pu croire un instant que vous pourriez briser un mouvement comme celui-là avec des forces de police.

Ces forces de police ont eu la main un peu rude avec les étudiants.

J'ai ici des témoignages de personnes étrangères, je vous l'assure, à ce mouvement, (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche*), de commerçants qui, de leurs magasins, assistaient à la bagarre [...], d'un directeur de revue...

M. Jean Montigny. — Le massacre de la Saint-Berthélemy ! (*Exclamations et rires.*)

M. Ybarnégaray. — En fait de massacre de la Saint-Barthélemy je ne connais que le sacrifice de M. Berthélemy. (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche. — Rires à droite et au centre.*)

L'un des témoins, un directeur de revue, indigné par la brutalité de cinq ou six agents assommant un petit étudiant, dit à un officier de police : « Mais enfin, Monsieur l'officier, vous laissez faire de pareilles brutalités ? » L'officier se retourne vers lui et lui répond : « Voulez-vous que je vous arrête, vous aussi ? » (*Interruptions et rires.*) Et comme le témoin lui réplique : « Eh bien, arrêtez-moi donc », l'officier conclut ainsi : « Non, aujourd'hui on n'arrête pas, on assomme. » (*Exclamations.*)

M. Poitou-Duplessy. — Voilà la police du Cartel ! [...]

M. Ybarnégaray. — Il est un fait sur lequel nous serons d'accord : le Quartier latin absorbe depuis quelques jours des forces considérables de police.

A l'extrême gauche. — N'exagérez rien.

M. Ybarnégaray. — Je vous conseille d'y aller, mon cher collègue, vous serez de mon avis. Pendant ce temps, tout ce qu'il y a de bandits dans Paris et sa banlieue doit bien rire. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Plusieurs étudiants ont été arrêtés et envoyés au dépôt. Ils ont été mis au régime de droit commun.

Monsieur le président du Conseil, vous avez été l'objet, de la part du président de l'Association des étudiants, dimanche soir, si je ne me trompe, d'une démarche pressante. Il est venu faire appel à votre générosité et à votre indulgence, inutilement d'ailleurs.

M. le président du Conseil. — Qu'en savez-vous ?

M. Ybarnégaray. — Je suppose que vous ne lui avez pas accordé ce qu'il demandait, puisque ces jeunes gens sont encore au dépôt.

M. le président du Conseil. — Je suis de ceux qui ne donnent pas d'ordres à la justice. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Exclamations à droite et au centre.*) [...]

La suspension de M. le doyen Berthélemy.

M. Ybarnégaray. — Au terme de ces incidents très graves et très douloureux, j'en arrive à celui qui, chez les étudiants de toutes les Facultés, a fait la protestation unanime et indignée : la suspension de M. le doyen de la Faculté de droit, Berthélemy.

Messieurs, sur sa valeur, sur sa haute dignité de vie et sur sa conscience, nous sommes ici tous d'accord. (*Applaudissements à droite et au centre.*) C'est une des plus hautes figures de l'enseignement français. Il fait honneur non seulement à la Faculté de droit, mais à l'esprit français lui-même. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Aussi, il a l'estime de tous ses professeurs, la sympathie et l'affection de tous ses étudiants. (*Applaudissements à droite et au centre.*) (1)

---

(1) Voici un « portrait » de M. Berthélemy que donne la *Revue des Jeunes* du 25. 4. 25 :

« Reçu par le défunt président du Conseil, après le second et décisif échec de M. Scelle, M. le doyen Berthélemy dut rappeler au ministre, dont le langage ne connaissait plus de bornes, qu'il allait bientôt avoir 70 ans.

» Nous n'en croyons rien. Et bien que les registres de l'état civil le prétendent né en 1857, nous tenons à proclamer bien haut que M. Berthélemy est un jeune.

» Il suffit pour s'en convaincre d'apercevoir sa figure mobile, allongée par la barbiche, ses yeux vifs, sa silhouette alerte et mince dans les couloirs de la Faculté. — Ah ! il n'a pas pesé lourd aux épaules des étudiants, quand, après avoir évité à ses élèves une seconde descente de police, il fut porté par eux en triomphe.

» Mais là où sa jeunesse éclate, c'est dans sa parole. Tout le monde a applaudi, au début de l'année scolaire, sa conférence publique sur le régionalisme et tout le monde a envié les étudiants de pouvoir suivre, chaque semaine, son cours.

» Il est, en effet, difficile d'enseigner le droit administratif, matière qui n'est pourtant pas toujours drôle, avec plus de clarté, de mouvement et de vie. Ce maître renouvelle tous les ans le prodige de faire passer à son auditoire une heure agréable en lui parlant des rues de Paris ou des règlements sanitaires, tant il met de verve et d'allant dans son exposition.

» Le grand secret de cette jeunesse, c'est l'optimisme. M. le doyen Berthélemy voit volontiers, et c'est une qualité, la vie sous de belles couleurs. Il croit au bien public, il en a le goût, il s'y emploie avec passion. Mais il ne croit pas beaucoup au mal.

» Il est persuadé, en particulier, que dans un certain monde il y a des choses qui ne se font pas. La Faculté de droit est une maison calme, de bonne éducation, où toutes choses se passent avec correction et politesse. On ne s'imagine pas volontiers que des orages puissent tout bouleverser. Comment croire qu'il suffise qu'un professeur manquant de tradition soit mis à la tête de l'Université pour que des catastrophes se déchaînent ?

» C'est peut-être pour avoir trop cru en la bonté et la droiture des hommes, en celle de M. Scelle et en la sienne propre, que le Grand-Maître de l'Université a suspendu le doyen de Paris.

» Il faut reconnaître, du reste, que tout a conspiré jusqu'ici pour confirmer M. Berthélemy dans cette vue favorable des choses. M. le doyen est un homme heureux.

» Très jeune, il a été reçu à son concours d'agrégation, après un stage de quelques années dans l'Administration des contributions directes, et a accompli à Lyon ses premières années d'enseignement. Bon républicain, quoi qu'en disent les journaux de gauche, il a tenu à servir ses concitoyens et a été, il y a de cela un peu plus de trente ans, adjoint au maire de Lyon.

» En 1900, il est nommé professeur à la Faculté de droit de Paris, où très vite son enseignement et son remarquable ***Précis de droit administratif*** le mettent au premier plan.

» Enfin, l'Institut, avant la guerre, et le décanat en 1922, viennent couronner cette belle carrière universitaire.

» Il faut d'ailleurs souligner que ce n'est pas seulement le savant que les professeurs de Paris ont tenu à mettre à leur tête, mais aussi le collègue accueillant et dévoué. Il est vraiment difficile de ne pas avoir de bons rapports avec M. Berthélemy, et le ministre de l'Instruction publique a dû mettre beaucoup de bonne volonté pour ne pas s'entendre avec lui.

» Du reste, il suffit d'être reçu à l'hôtel de la rue Jean-Bart pour sentir que c'est la demeure d'un homme

Je pense que vous ne me contredirez pas quand je dirai qu'au moment où s'est produit l'incident Scelle, la vie de la Faculté de droit était une vie agréable, de famille, qu'il y avait entre les professeurs et leurs élèves des rapports d'une parfaite et charmante cordialité. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Vous avez frappé M. Berthélemy, vous avez eu tort ; M. Berthélemy a fait preuve, en effet, au cours de tous les incidents, d'une modération, d'une conscience et d'une dignité auxquelles tout homme impartial doit rendre hommage. (*Applaudissements à droite et au centre.*) Que lui reprochez-vous ? De n'avoir pas permis à M. Scelle de faire son cours.

M. Jules Uhry. — Non, d'avoir laissé passer des apaches ! (*Vives protestations au centre et à droite.*)

M. Ybarnégaray. — Comment dites-vous, Monsieur Uhry ? Des apaches ? C'est une honte !

M. Jules Uhry. — Oui, des apaches avec des vilebrequins et des pinces-monseigneur !

M. Rillart de Verneuil. — Vous y étiez donc, M. Uhry ?

M. Jules Uhry. — Quand on a une pince-monseigneur, on est un apache !

M. le président. — Monsieur Uhry, je vous prie de garder le silence.

M. Ybarnégaray. — Messieurs, les étudiants de la Faculté de droit recueilleront cette injure. Des apaches à la Faculté de droit, quelle misère ! (*Applaudissements à droite et au centre.*) (1)

M. Capgras. — Il y avait des chevaliers de la pince-monseigneur !

M. Ybarnégaray. — J'affirme que, samedi dernier, les quinze cents étudiants qui étaient à l'intérieur de la Faculté étaient des étudiants en droit. Je pourrais le prouver.

A quoi s'était engagé M. le doyen de la Faculté ? A faire respecter l'ordre à l'intérieur de la Faculté. Eh bien ! samedi, cet ordre n'a-t-il pas été respecté ? (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Maxence Bibié. — Si bien respecté que les tables étaient en morceaux !

---

aimable. Sur le seuil, dans une mosaïque, on a inscrit « Salve ». A l'intérieur, des choses fines, des bibelots, des saxes, une table de bridge aussi, car quel meilleur moment dans la journée que celui où on s'assied autour d'un tapis vert avec quelques bons amis ?

» Cette bienveillance et cette amabilité, il ne la réserve pas à ses collègues. Les étudiants en savent quelque chose. Il n'est rien qu'il ne fasse pour faciliter leurs études, améliorer leurs conditions de travail, accroître leur bien-être. Il se dépense pour eux sans compter. Mais il faut dire qu'il est payé de retour : ses étudiants l'adorent.

» Ce qu'il y a d'admirable, chez M. le doyen Berthélemy, c'est qu'avec tout le temps qu'il consacre à sa chère Faculté et à son cabinet de travail, il lui en reste encore pour servir ses concitoyens.

» Au Pouliguen, où il passe une partie de ses vacances, il a créé une association syndicale pour défendre les villas contre la mer.

» A Mettray, dans l'Indre-et-Loire, il est un des dirigeants les plus actifs de la colonie agricole et pénitentiaire.

» A Paris, comme il connaît tout le monde et qu'il est très savant, il fait partie de toutes les commissions : Préfecture de la Seine, Assistance publique, Forces hydrauliques, Diocésaine.

» Le lui a-t-on assez reproché, d'être membre de l'Association diocésaine de Paris ! Il ne l'a pourtant pas demandé. Il n'est pas catholique, en effet, et ne s'en cache pas. Seulement, le nonce, qui avait apprécié la belle consultation sur les diocésaines qu'il avait signée avec M. le doyen Beudant et M. le président Hébrard de Villeneuve [cf. *D. C.*, t. 11, col. 274-277], lui a demandé de faire partie de celle de Paris. Scrupuleux, il a exposé au vénérable curé de Saint-Sulpice qu'il n'était pas croyant et que sa présence pourrait soulever des difficultés. Mais le nonce n'a pas cédé : « Ce n'est » pas le catholique que je veux, a-t-il déclaré, c'est le » jurisconsulte ». Il ne pouvait certes pas en trouver de meilleur. Du reste, le curé de Saint-Sulpice fait des prières pour sa conversion et affirme qu'il sera sauvé dans l'autre monde...

» Voilà l'homme de cœur et de grand talent que le Maître de l'Université a cru devoir rendre responsable de l'échec de M. Scelle.

» Ses collègues et toute l'opinion publique ont fait justice de cette calomnie, et, comme le disait l'autre jour avec malice le doyen Berthélemy lui-même, « cette suspension, » c'est un lustre. »

---

(1) Certes, les étudiants en droit n'oublieront pas cette injure gratuite, pas plus d'ailleurs que celle que M. François-Albert leur adressait à la séance d'ouverture du Conseil supérieur de l'instruction publique le 2. 7. 24. Voici ce qu'en disait la *Liberté* du 6. 4. 25 :

« Dès le 2 juillet dernier, à la séance d'ouverture du Conseil supérieur de l'Instruction publique, M. François-Albert prononçait cette phrase, qui est un monument soit d'insolence, soit de stupidité :

« ... Alors, si cet enseignement, au lieu d'orienter nos » élèves vers cette *éternelle* Ecole de droit, qui semble » être le *dépotoir* indiqué des gens qui n'ont pas de voca- » tion... (je vous demande pardon, Monsieur le Doyen, » mais vous devez bien penser parfois comme moi), si » au lieu d'orienter les élèves vers le droit ou vers la » médecine — car je laisse de côté ceux qui se dirigent » vers les Facultés des Lettres et les Facultés des » Sciences, — cet enseignement les oriente vers cette vie » active dont je parlais tout à l'heure, ne pensez-vous » pas qu'il aura rendu un grand *service à la nation ?...* »

» Le Comité de défense des études juridiques, composé d'anciens étudiants des Facultés de droit, praticiens, avocats, magistrats, professeurs, fonctionnaires, administrateurs, financiers, industriels, ne veut point laisser passer sans protester ce jugement désinvolte du plaisantin qui préside aux destinées de l'Université. Voici le texte de cette protestation :

« Nous sommes allés demander à nos maîtres et nous » avons reçu d'eux :

» 1° Des principes et des connaissances juridiques, qui » nous permettent chaque jour d'assurer le respect, la » défense et la protection des droits privés de chacun, » sans acception de personnes ;

» 2° Des principes et des connaissances de droit public, » qui nous permettent chaque jour d'assurer le respect » des droits de l'Etat et le bon fonctionnement des » administrations publiques, quelle que soit l'instabilité » des situations politiques et ministérielles ;

» 3° Des principes et des connaissances d'ordre éco- » nomique, qui nous permettent chaque jour, dans les » emplois même les plus modestes, de travailler à déve- » lopper la richesse privée et publique, en même temps » qu'à maintenir le crédit de la France ;

» 4° Enfin, une haute formation juridique, intellec- » tuelle et morale, en même temps que la formation de » cet esprit de mesure et de clairvoyance que donne la » leçon des siècles, par la connaissance de ces principes » qui, patiemment dégagés par le génie gréco-latin, con- » stituent les fondements mêmes des droits européens, » ainsi que des législations qui en sont issues.

» M. le ministre de l'Instruction publique, cependant » protecteur et défenseur naturel de tous les enseigne- » ments, est certes bien mal inspiré de nier les services » rendus à la nation par les étudiants de cette Ecole » de droit, — qui ne sera d'ailleurs *éternelle* qu'autant » qu'importeront aux dirigeants du pays la sauvegarde » de la justice, la sécurité des intérêts privés et publics, » la volonté d'assurer les destinées de la France.

» Il est simplement injurieux, quand il présente nos » Facultés de Droit comme des dépotoirs à ces jeunes » étudiants actuels qui, souvent maintenant, dans des con- » ditions de vie matérielle difficiles, viennent y acquérir » les connaissances utiles pour pouvoir assurer précisé- » ment cette vie, demain celle de leur famille, tout en » servant la nation. »

» M. François-Albert se le tiendra-t-il pour dit ? »

M. Ybarnégaray. — Une fois de plus, mon cher collègue, je vous donne un démenti formel. Samedi — et je le dis devant M. le ministre de l'Instruction publique, qui le sait comme moi, — il n'y a pas eu le moindre désordre.

M. Maxence Bibié. — C'est possible, Monsieur Ybarnégaray ; mais la première fois, il y avait eu non seulement du bruit, ce qui serait peu, mais de graves désordres ; des tables, des bancs avaient été brisés et un appariteur mutilé, bousculé, et les deux manifestations sont solidaires.

M. Michel Missoffe. — Vous devriez être le premier, Monsieur Bibié, à défendre les droits de l'Université.

M. Maxence Bibié. — Pas quand on se sert de trousseaux de clés et de pinces-monseigneur. Il n'est pas d'usage pour les étudiants de prendre des instruments semblables pour aller au cours.

M. Ybarnégaray. — Allez vous-même le leur dire, ils vous répondront. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Ce que je dis en ce moment, je vous assure, n'a rien de passionnant.

M. le doyen Berthélemy a fait, à mon sens, tout ce qu'il a pu pour faire respecter l'ordre à l'intérieur de la Faculté. M. Scelle, arrivé par une porte dérobée, escorté de quatre ou six agents, n'a pas pu faire son cours ; c'est entendu.

Mais, Monsieur François-Albert, vous auriez été le doyen de la Faculté de droit que c'eût été tout comme ; car, voulez-vous que nous nous expliquions en toute sincérité ? De deux choses l'une : ou bien vous allez laisser la Faculté, leur Faculté, librement aux étudiants, et la cause est entendue. M. Scelle ne fera pas son cours ; les étudiants ne le veulent pas. Aujourd'hui, moins qu'hier. Alors, quel moyen avez-vous ? C'est de faire faire le cours de M. Scelle à l'abri de la police. (*Interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements à droite et au centre.*)

M. Ybarnégaray. — Je disais, Monsieur le ministre de l'Instruction publique, que si vous aviez été doyen de la Faculté vous auriez dû faire comme lui.

Qu'est-ce que vous allez faire ? Vous allez mobiliser, chaque fois que M. Scelle voudra faire son cours, des brigades entières d'agents, faire occuper la Faculté par eux, barrer les rues et garder les portes. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

A l'extrême gauche. — On le fait bien à la Bourse du travail.

M. Ybarnégaray. — Oui, c'est une tactique. Si je suis bien informé, une cinquantaine d'étudiants sont inscrits au cours que veut faire M. Scelle. Vous allez faire garder la salle par cent ou cent cinquante agents, qui veilleront sur l'attention de ses élèves.

Je ne veux pas parler de l'odieux d'une semblable mesure, le ridicule suffit, car croyez-vous les étudiants assez naïfs pour se faire ramasser...

M. Renaud Jean. — Par les assommeurs de M. Chautemps.

M. Ybarnégaray. — Je vous laisse le soin de terminer ma phrase.

M. Renaud Jean. — Je vous le rappellerai quand il s'agira des ouvriers.

M. Ybarnégaray. — Que vont faire les étudiants ? Ils n'iront plus au cours.

Je vais vous poser une question, Monsieur le ministre. Est-ce pour faire faire du droit international public à des agents que vous avez créé un cours de droit international et que vous avez appelé M. Scelle à l'enseigner ? (*Applaudissements et rires au centre et à droite.*) Et croyez-vous que vous trouverez beaucoup de professeurs de droit — il en est parmi vous, Messieurs, — qui continueront à faire leur cours alors que les dalles de ce vieux temple de Gaïus et de Cujas vont retentir du bruit des semelles cloutées de vos agents, Monsieur Chautemps ? (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche. — Applaudissements à droite et au centre.*)

Monsieur François-Albert, et, par-dessus vous, Monsieur le président du Conseil, vous êtes enfermés dans cette alternative : ou vous laisserez la Faculté librement ouverte aux étudiants, ou vous voudrez leur imposer la force, et vous allez au-devant d'une grève des professeurs et des étudiants (*Mouvements divers à l'extrême gauche et à gauche*), parce que, ce jour-là, la Faculté de droit ne sera plus une Faculté, mais un quartier général de police. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Je répète que M. Berthélemy, dans toute cette affaire, a fait tout son devoir et, permettez-moi de vous témoigner ma surprise indignée (*Exclamations ironiques à l'extrême gauche et à gauche. — Applaudissements à droite et au centre.*) de la manière dont ce vieillard de soixante-dix ans, qui a derrière lui toute une vie de travail et d'honneur, a été traité, dimanche soir, par vous, Monsieur François-Albert. (*Vifs applaudissements à droite et au centre.*) Vous l'avez couvert de mépris et d'opprobre et je peux vous dire qu'il le ressent profondément. Mais aujourd'hui, il a sa revanche contre vous.

M. Renaud Jean. — On lui a donné ses huit jours. (*Exclamations au centre.*)

M. Périnard. — Quel est le goujat qui a dit cela ?

M. Renaud Jean. — C'est moi qui ai dit cela. On met un ouvrier à la porte sans lui donner un sou et, ici, on s'indigne parce qu'on a touché avec des gants un professeur de la Faculté. Allons donc ! (*Applaudissements à l'extrême gauche communiste. — Mouvements divers.*)

M. Périnard. — Dans ces conditions, je maintiens le mot goujat.

M. Ybarnégaray. — Après l'avoir insulté, aujourd'hui vous le frappez. En le frappant, permettez-moi de vous le dire en face, vous commettez une injustice et une mauvaise action. (*Applaudissements à droite et au centre.*) Je serais surpris que vous n'eussiez pas bientôt à vous en repentir, car, aujourd'hui, M. Berthélemy, avec l'unanimité des professeurs et des étudiants derrière lui...

M. Edouard Soulier. — Et nous tous, ici, de ce côté. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Ybarnégaray. — ... vous réserve peut-être des lendemains plus difficiles que les jours que vous vivez en ce moment.

L'attitude de M. Scelle en face de ces événements

Il me reste à m'étonner de quelque chose : c'est de l'attitude de M. Scelle (1).

Que voulez-vous ? La lettre qu'il a écrite, l'enga-

---

(1) Voici comment M. Scelle explique, dans une lettre adressée au *Temps* du 25. 3. 25, son attitude dans ces événements :

« Paris, le 23 mars 1925.

» MONSIEUR LE DIRECTEUR,

» Je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir publier dans votre journal la mise au point suivante, relative aux incidents qui se sont produits à la Faculté de droit au sujet de mon cours.

» Des allégations inexactes ou tendancieuses d'un organe de la presse parisienne ayant été reproduites de bonne foi par certains autres journaux, il me paraît nécessaire de sortir de la réserve où je m'étais volontairement tenu jusqu'ici.

» 1° Avant tout, il convient de rappeler que, même si

gement qu'il a pris montrent déjà qu'il a une conception un peu spéciale de l'honneur. [...]

J'attends avec tranquillité les déclarations de M. le ministre de l'Instruction publique au sujet de cette lettre de M. Scelle, et, plus que jamais, j'affirme qu'il l'a écrite.

Mais il y a autre chose : c'est l'accueil que M. Georges Scelle a reçu à la Faculté de la part de ses collègues et des étudiants. Je dis simplement qu'il faut que M. Georges Scelle n'ait ni beaucoup de dignité ni beaucoup de fierté pour accepter une pareille situation. (*Applaudissements à droite et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Escoulent. — Ne l'insultez donc pas!

M. Ybarnégaray. — Je ne l'insulte pas. Je dis qu'il ne lui faut pas beaucoup de dignité, et je le répète.

M. Scelle a écrit lui-même : « Je ne suis qu'un fonctionnaire, je n'ai qu'à obéir. » Il y a des circonstances et des occasions, Monsieur Viollette, dans lesquelles il y a quelque honneur à désobéir. (*Exclamations à l'extrême gauche.*) [...]

---

les faits avaient été ce qu'on a prétendu, c'est-à-dire si le ministre avait choisi entre les deux candidats qui lui étaient présentés celui qui se trouvait en seconde ligne, il aurait agi dans la plénitude de son autorité légale.

» Mais ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées.

» Je n'ai pas été nommé chargé de cours à la Faculté de droit de Paris d'une façon définitive, mais seulement désigné, à titre provisoire, pour faire les 40 leçons du seul semestre vacant de droit international. Cela résulte formellement et des termes de l'arrêté de désignation et du passage ci-après de la lettre écrite à M. le doyen par M. le directeur de l'enseignement supérieur, en date du 8 février dernier, c'est-à-dire trois semaines avant tout incident :

« ... J'insiste sur ce point qu'il ne s'agit que d'une » délégation à titre temporaire, pour la présente année » scolaire. La question d'une nomination définitive ne » sera posée que pour la prochaine année scolaire. »

« Et M. le recteur de l'académie, en transmettant, le 26 février, l'arrêté qui me concernait à M. le doyen de la Faculté, écrivait :

« En transmettant cette décision, M. le ministre déclare » qu'elle ne doit pas préjuger des dispositions qui pour» ront être prises pour l'enseignement du droit interna» tional public à la Faculté, pour la rentrée prochaine. »

» Le ministère a pris cette décision parce qu'en l'état actuel des crédits il ne voyait pas l'utilité de faire venir à Paris un professeur, ce qui entraînait en province la création d'un nouveau poste. Le directeur de l'enseignement supérieur m'a demandé de me charger du service vacant parce que je me trouvais momentanément sur place et que le cours, étant payé sur mon traitement de Dijon, n'entraînait pour le budget aucune dépense nouvelle.

» 2° Je n'ai d'ailleurs accepté cette désignation provisoire qu'à la condition qu'il fût expressément spécifié que mon acceptation ne préjugerait en rien de la nomination définitive à intervenir. Si j'ai pris cette initiative vis-à-vis de M. le directeur de l'enseignement supérieur, c'est par un double souci de correction envers la Faculté d'une part, et envers mon collègue M. Le Fur, d'autre part. M. Le Fur et moi nous étions mis d'accord, en effet, pour ne pas poser de candidature rivale, moi à la charge de cours de droit international, lorsqu'elle deviendrait vacante, lui à une chaire dont la création éventuelle avait été envisagée. Ces engagements d'ordre purement privé demeurent intacts, la charge de cours de droit international ne devant être pourvue qu'en novembre.

» Les précisions ci-dessus ne sauraient être contredites en aucune manière. Elles peuvent au surplus être confirmées, soit au ministère, soit par M. le recteur de l'Académie, soit par M. le doyen de la Faculté de droit.

» Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer, avec mes remerciements, l'expression de ma considération la plus distinguée.

» Georges Scelle. »

La nomination de M. Scelle apparaît, à l'heure actuelle, aux étudiants de la Faculté de droit comme un acte de favoritisme politique. Contre cet acte, ils sont, je peux le dire, à peu près unanimement dressés. Pour les réduire, vous avez eu recours, Monsieur le ministre, à la force. Vous n'avez pas réussi et permettez-moi de vous répéter que vous ne réussirez pas. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

La force n'aura pas raison des étudiants.

Je m'étonne, Monsieur François-Albert, que vous ayez pu croire que vous pouviez réussir. Ces étudiants ont vécu et grandi à un moment un peu particulier. Ils ont grandi parmi les tumultes des batailles. Les premières pages qu'ils ont lues ont été des bulletins de victoire. (*Très bien! Très bien! à droite.*)

Monsieur François-Albert, ces heures héroïques, vous les avez vécues d'un peu loin. Vous n'en avez peut-être mesuré ni la portée ni la grandeur. Mais les frères ou les fils de ceux qui, pendant cinq ans, ont tout risqué, tout donné, tout souffert... (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche. — Applaudissements à droite.*)

M. Vincent Auriol. — Il n'y a pas qu'eux.

M. Maupoil. — De ce côté de la Chambre aussi, il est des hommes qui ont fait la guerre.

M. Emile Borel. — Oui, nous avons fait la guerre aussi.

M. Henri Triballet. — Ne vous attribuez pas des brevets de patriotisme. Dans tous les partis, il y a des hommes qui ont fait leur devoir, chez nos amis aussi bien que chez les vôtres.

M. Ybarnégaray. — Je disais qu'ils ont vécu dans cette atmosphère de force et de gloire. C'est un fait. Que vous le vouliez ou non, ils ont pris le goût de l'action et le sentiment de leur valeur.

M. Emile Borel. — La force prime le droit!

M. Ybarnégaray. — Je vous le dis, Monsieur le président du Conseil, devant cette Chambre et devant le pays, ce n'est pas par la force ni par la police que vous obtiendrez qu'ils s'inclinent. Les étudiants ont conscience que l'on viole leurs libertés et que l'on porte atteinte à leur indépendance.

Ils vous briseront comme ils ont brisé les brigades centrales que vous avez envoyées contre eux. (*Vifs applaudissements à droite et au centre. — Exclamations à gauche.*)

Réponse de M. François-Albert [1].

Des précédents.

M. le ministre de l'Instruction publique. — [...] On a longuement disserté, en effet, sur le sens et la portée d'une présentation qui s'était produite au

---

(1) La *Liberté du Sud-Ouest* (10. 4. 25) donne un savoureux entrefilet sur « François-Albert jugé par Henri Rochefort à la lueur de sa *Lanterne* ». Nous citons :

« Le matamore qui brandit ses foudres sur le doyen Berthélemy et qui ne trouve d'autres arguments que l'injure dans son différend avec les étudiants, a connu lui-même les rigueurs du Conseil de l'Université pour avoir jadis lancé des œufs pourris à la tête du professeur Izoulet.

» Vraiment, François-Albert a bien peu le souvenir du passé, et on regrette que sa vaste culture ne lui ait pas remis en mémoire les vers du poète qui lui auraient permis, dans une harangue aux étudiants, de faire amende honorable sans compromettre sa dignité ministérielle.

« Enfin pour épargner des discours superflus,
» Vous êtes aujourd'hui ce qu'autrefois je fus. »

» Cet aveu aurait pu arranger bien des choses.

» Mais ces événements du Quartier latin ne sont pas

mois de novembre 1924 concernant une chaire de droit public à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

Eh bien ! Messieurs, il y a là une erreur qui a été commune à la plupart de ceux qui ont traité la question, parce qu'ils ont cru qu'à l'heure où j'avais désigné M. Scelle pour faire un cours complémentaire de droit public à la Faculté de droit de Paris, je m'étais appuyé sur la présentation faite au mois de novembre 1924 et qu'alors j'avais choisi M. Scelle de préférence à M. Le Fur, qui avait été présenté, non pas le premier, mais en première ligne, à l'unanimité, j'en conviens, tandis que M. Scelle avait été présenté en seconde ligne, également à l'unanimité, il faut en convenir.

M. Ybarnégaray. — En êtes-vous sûr, Monsieur le ministre ? (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — J'en suis sûr, parfaitement sûr.

M. Pierre Renaudel. — Et vous, Monsieur Ybarnégaray, êtes-vous bien sûr du contraire ? Si vous n'êtes pas sûr du contraire, ce n'est qu'une insinuation.

M. le président. — Je voudrais obtenir de l'Assemblée qu'on laissât l'orateur qui est à la tribune exprimer librement sa pensée. Monsieur Renaudel, vous n'avez pas la parole.

M. Pierre Renaudel. — M. Ybarnégaray ne l'avait pas non plus.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je dis que la situation telle qu'elle se présentait au mois de novembre, au moment où la Faculté avait, en effet, à présenter des candidats, entre lesquels le ministre avait d'ailleurs parfaitement le droit de choisir. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*) Vous conviendrez, sans doute, que si le ministre n'avait pas le droit de choisir entre deux candidats, il serait un peu facétieux qu'on présentât deux candidats à son choix. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Emile Borel. — Voulez-vous me permettre, Monsieur le ministre, de donner quelques renseignements à la Chambre ?

M. le ministre de l'Instruction publique. — Très volontiers.

M. Emile Borel. — [...] Je me permets de donner un renseignement précis, relatif à une présentation qu'a faite, il y a deux ans, la Faculté des sciences de Paris, où j'ai l'honneur d'être professeur. (*Interruptions à droite.*)

M. Pierre Renaudel. — Il ne faut respecter que les professeurs réactionnaires. Voilà tout !

M. Emile Borel. — La Faculté des sciences de Paris, pour une chaire de biologie, a présenté deux candidats, comme vient de l'expliquer M. le ministre ; l'un des candidats a été présenté en première ligne, l'autre en seconde ligne. Le ministre de l'Instruction publique, qui s'appelait alors M. Léon Bérard, à la suite, peut-être, d'interventions de certains professeurs qui sont plutôt les amis politiques de la droite de cette Assemblée, a nommé le candidat présenté en seconde ligne. Tel est le fait que je voulais rappeler et signaler à vos méditations. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Gaston Bazile. — Il en est ainsi constamment. On pourrait en citer cent exemples.

M. le ministre de l'Instruction publique. — L'intervention de M. Borel établit donc que non seulement le ministre a le droit incontestable de nommer à une chaire normale et permanente un candidat présenté en seconde ligne, comme l'avait dit M. Ybarnégaray, mais, en outre, que, contrairement à ce qu'il avait déclaré, le fait s'était déjà produit et que je ne suis pas un inventeur en cette matière.

M. Taittinger *et ses collègues.* — Les noms !

M. Emile Borel. — Les deux candidats auxquels j'ai fait allusion s'appelaient M. Etienne Rabaud et M. Wintrebert.

---

sans évoquer certains souvenirs que les hommes au pouvoir auraient quelque intérêt à méditer.

» Nous avons sous les yeux un numéro de la *Lanterne* d'Henri Rochefort. Ce numéro est du mois de novembre 1874. Il a juste cinquante ans.

» A cette époque-là, le ministre de l'Instruction publique était comme aujourd'hui en délicatesse avec les étudiants en médecine et les étudiants en droit.

» Le ministre de 1874 s'appelait M. de Cumont et il avait sur François-Albert une supériorité, celle d'être au moins un homme bien élevé. Il n'avait pas comme son minuscule successeur insulté les étudiants de France.

» Les rapports étaient cependant tendus entre les étudiants et le Gouvernement, et cela, pour des raisons qui n'avaient peut-être pas tout à fait le caractère professionnel que revêt le conflit d'aujourd'hui.

» Voici comment le célèbre pamphlétaire appréciait à la lueur des faits et de l'histoire l'hostilité déclarée des étudiants pour le pouvoir :

« Dimanche, 15 novembre 1874.

» Les Ecoles de droit et de médecine ne sont pas seulement les lieux d'initiation où se forment nos jurisconsultes et nos praticiens : elles peuvent, en outre, servir de baromètres. De tous temps les troubles qui s'y produisent ont fourni la note de l'impopularité du Gouvernement. La chute de Louis-Philippe s'est élaborée dans ces sanctuaires. C'est autour de la statue de Bichat que la dégringolade napoléonienne a commencé aux cris de : « A bas Tardieu ! »

» Quand un professeur de pathologie trouve, en s'installant, des cocottes en papier rangées sur le devant de sa chaire, et que son entrée est saluée par des cris empruntés aux organes de divers animaux de la création, c'est que le pouvoir a un pied dans l'abîme. Aussi les troubles des Ecoles en jettent-ils un considérable dans les rangs ministériels. Les élèves semblent avoir réuni toutes leurs inscriptions dans une seule, celle qui flamboyait sur les murs de la salle à manger de Balthazar. Autant vaudrait, en effet, pour le Septennat, voir se détourner le cours de l'Euphrate que le cours de M. Chauffard. »

» Les feuilles à la dévotion du pouvoir ont déclaré, le premier jour, que les auteurs du désordre étaient tous étrangers à l'Ecole, et qu'ils s'étaient introduits clandestinement, au milieu des étudiants, sur un ordre de l'Internationale. On a cité, à l'appui de cette thèse, l'exemple de Raoul Rigault, d'Humbert et de Dacosta, qui ont pris autrefois une part active aux manifestations antiimpérialistes du Quartier latin. Or, Raoul Rigault était licencié en droit ; Humbert, condamné aux travaux forcés à perpétuité, et aujourd'hui à l'île Nou pour des articles qu'il n'avait ni écrits ni signés, est licencié en droit ; Gaston Dacosta est bachelier ès sciences. Tous trois avaient donc les qualités requises pour assister au cours Chauffard du moment. Il y a, en revanche, un homme qui se permet de fréquenter les écoles sans avoir le droit d'y entrer, c'est Cumont, qui est ministre, mais qui n'est pas bachelier.

» Convaincu qu'en effet les étudiants n'étaient pour rien dans le « chahut » préparé pour l'infortuné professeur, le Septennat, avec sa présence d'esprit habituelle, a imaginé de faire demander sa carte à tout individu qui se présentait à la porte de l'Ecole. Ce procédé a admirablement réussi. La tempête du second jour a été quarante fois plus déchaînée que celle du premier. Les sergents de ville, esclaves de leur consigne, n'avaient pas laissé, cette fois, les agents de police pénétrer dans la salle. Eux aussi cependant avaient des cartes, mais elles n'étaient pas réglementaires. »

» On croirait, sous réserve des paroles irrévérencieuses qui surgissent sous la plume ardente d'Henri Rochefort, que les lignes que nous reproduisons ont été inspirées par les événements auxquels nous assistons.

» Les noms sont à changer, mais les situations sont identiques.

» Que M. François-Albert, déjà blâmé, se méfie.

» Un Grand-Maître de l'Université impopulaire chez les étudiants, c'est une anomalie qui ne peut subsister. »

M. Taittinger. — Le candidat choisi était-il chef de cabinet d'un ministre ?

M. le ministre de l'Instruction publique. — Au surplus, les précédents sont nombreux et j'en pourrais citer plus d'un.

Mais cela n'est rien encore, et voici beaucoup mieux. Non seulement le droit du ministre est tel que je viens de l'indiquer, mais, dans la circonstance, le droit de la Faculté n'était même pas tel qu'on vous l'a exposé avant dîner. (*Mouvements divers.*)

M. Balanant. — En ce moment-ci, vous faites de l'esprit.

M. le président. — Messieurs, veuillez écouter. Le débat est sérieux.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Le débat était même tragique avant dîner et il apparaît comique à la minute où je réponds.

Il ne s'agissait plus, au mois de février 1925, au moment où j'ai nommé M. Scelle, d'une chaire annuelle et permanente. Par suite du regroupement des heures de cours, à la rentrée de l'année scolaire 1924-1925, le cours de droit public, pour lequel la Faculté avait été consultée, avait cessé d'exister en vertu d'une répartition différente des enseignements, et, au mois de février 1925, au moment où j'ai été appelé à nommer un professeur pour un cours complémentaire et provisoire, c'est-à-dire, entendez-moi bien, pour un intérim, la Faculté n'avait même plus le droit de présentation et c'était moi, le ministre responsable, qui avais seul à faire un choix. A ce moment-là, non seulement j'étais libre de ne pas nommer M. Le Fur, mais j'étais libre encore de ne pas nommer M. Scelle.

M. Barillet. — Il fallait nommer l'instituteur de la *Gazette des Ardennes.* (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche. — Applaudissements à droite.*)

M. Pierre Renaudel. — Vous n'avez que du mépris pour les instituteurs.

M. Barillet. — Non, j'ai du mépris pour les traîtres. (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs. — Bruit.*)

Le candidat du ministre.

M. le ministre de l'Instruction publique. — J'avais, à ce moment, l'incontestable droit, à la condition qu'il eût les titres universitaires nécessaires, de nommer qui bon me semblait. A ce moment-là, nanti du droit que j'ai indiqué, j'ai nommé M. Scelle.

Je n'ai pas l'intention de vous faire l'éloge de M. Scelle ; je vous indiquerai seulement deux détails : le premier, c'est que, de l'avis de toutes les personnes compétentes, c'est un maître du droit international public.

M. Barillet. — Et de l'hygiène ! (*Rires à droite et au centre.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — Le second, c'est qu'il a, personnellement, ce que j'appellerai des titres moraux de la plus haute valeur.

M. Balanant. — Bien entendu, il est du Cartel ! (*Rires à droite. — Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*) (1)

M. le président. — Monsieur Balanant, vous abusez de la patience de la Chambre.

(1) M. Ch. Maurras (*Action Française*, 29. 3. 25), nous indique certains côtés peu connus de la personnalité de M. Scelle : « M. de Hauteclocque nous révélait qu'un admirable médecin parisien, connu par les services de tout genre rendus à l'humanité, ne pouvait obtenir la Légion d'honneur parce que, embusqué dans le ministère de l'Hygiène, M. Georges Scelle s'y opposait, en alléguant que le praticien charitable et bon n'admirait pas suffisamment la franc-maçonnerie. »

M. le ministre de l'Instruction publique. — Monsieur Balanant, veuillez vous dire, une fois pour toutes, que je choisis mes interrupteurs et que je ne vous répondrai jamais. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Balanant. — Je constate aussi qu'un ministre de deuxième ligne a choisi un candidat de deuxième ligne.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je dis donc que M. Georges Scelle possédait des titres moraux incontestables. Il avait été mobilisé pendant la guerre...

M. Evain. — Beaucoup d'autres l'ont été aussi.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Il y en a eu d'autres, je le sais ; mais, tout à l'heure, on a fait si grand état des mobilisés que j'ai bien le droit de rappeler à mon tour que M. Georges Scelle a passé dans les tranchées trente-quatre mois exactement, qu'il a la Croix de guerre, qu'il a été cité à l'ordre de la Division, bref, que ses états de services sont des plus exceptionnels.

Je me suis trouvé en présence de la situation que vous connaissez.

On a beaucoup raillé les économies. Naturellement, quand on gaspille cent sous, on est honni ; quand on économise, comme je l'ai fait, 13 000 francs, on est tourné en ridicule. J'ai l'habitude de ces petites contradictions (1). Voulez-vous me permettre de vous en signaler une ou deux ? [...] Je me suis trouvé en présence de la situation suivante.

Il y avait à Paris un professeur de droit public qualifié qui, faisant partie du cabinet d'un ministre, dont il était le premier collaborateur, ne faisait pas son cours de droit public. [...] Il y avait à Rennes un autre professeur qui faisait son cours. A Paris, il n'y avait pas de cours de droit public.

Figurez-vous que, dans mon machiavélisme, j'ai jugé que, deux professeurs de droit public existant, il y avait peut-être intérêt à ce qu'ils fissent tous les deux un cours, à ce que M. Le Fur continuât son cours à Rennes, comme il le faisait, et à ce que M. Scelle...

M. Coucoureux. — Est-ce bien le motif que vous avez donné par écrit ?

M. le président. — M. le ministre ne peut prononcer une phrase sans être interrompu par des apostrophes et par des ricanements. C'est intolérable. (*Très bien ! Très bien ! à gauche.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je ne suis pas hostile aux interrupteurs, mais je leur demande de me laisser au moins achever mes phrases.

M. Coucoureux. — C'est une simple question. Elle vous gêne peut-être ?

(1) Du *Temps*, 9. 4. 25 : « [Le ministre] a prétendu que M. Scelle avait eu ses préférences parce que cette nomination représentait une économie sur celle de M. Le Fur. Pauvre explication, qui n'est même pas exacte. On l'a déjà prouvé.

» Octave Mirbeau disait des romans de Paul Bourget qu'ils ont — avec des qualités que Mirbeau ne voulait pas reconnaître — cette particularité que les héros ne pouvaient s'aimer à moins de cent mille livres de rentes : ce qui, par ce temps d'impôt sur le capital, donnerait encore plus à réfléchir aux amours mondaines. Dans le monde officiel, une dépense annuelle de cent mille francs est une misère. Le Gouvernement de la France ne connaît que les chiffres astronomiques dont l'unité est le milliard. Que deviennent dans la voie dorée du ciel budgétaire, où pullulent les milliards, les méchants 13 000 francs dont la nomination de M. Scelle aurait, d'après le ministre — à tort, — fait bénéficier le Trésor ?

» Fallait-il donc mettre l'Université en rumeur et le doyen en disgrâce pour une cause à la fois si faible, si elle eût existé, et si nulle, puisqu'elle est inexistante ?

M. le président. — Vous gênez tous vos collègues par des interruptions qui coupent un discours que la Chambre veut et doit entendre.

M. le ministre de l'Instruction publique. — J'ajoute, Messieurs, que si vous n'aviez pas intérêt à m'entendre, il ne fallait pas m'interpeller. Ce n'est pas moi qui ai commencé.

J'ai donc pensé, et ceci ne m'a point paru paradoxal, qu'il était d'une économie du travail universitaire bien comprise, dans un moment où il existe une telle pénurie de professeurs de droit public que nous sommes obligés de faire un concours supplémentaire d'agrégation afin d'en recruter, de permettre à M. Le Fur et à M. Scelle, qui sont tous deux des professeurs distingués, de faire chacun un cours.

M. Coucoureux. — Ce n'est pas le motif que vous avez donné. (*Applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Renaudel. — Ecoutez jusqu'à la fin.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Pour qu'il n'y eût pas d'équivoque, on a pris soin de bien indiquer, en transmettant ma décision à l'intéressé, que le ministre n'entendait en rien préjuger des dispositions qui pourraient être prises pour l'enseignement du droit international public à la Faculté à la rentrée prochaine. Par conséquent, si à la rentrée prochaine M. Le Fur a d'incontestables droits et s'il parvient à les faire valoir utilement, il pourra être nommé par moi ou même par mon successeur. On ne peut pas mieux dire.

M. Pierre Renaudel. — Ce sera par vous.

M. Evain. — C'est une malice cousue de fil rouge.

M. Marcille. — M. Le Fur a des titres que lui ont reconnus ses collègues qui l'ont proposé en première ligne.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Au surplus, Messieurs, le principal intéressé, M. Le Fur, a trouvé cela parfait.

J'aurais pu alléguer l'autorité de M. le doyen Berthélemy, qui a dit à plusieurs reprises que cette combinaison lui paraissait des plus ingénieuses ; mais j'aime mieux m'adresser à M. Le Fur lui-même, dont, je pense, vous ne discuterez pas le témoignage.

M. Le Fur a envoyé à M. Georges Scelle deux lettres dans lesquelles il déclare que la situation lui paraît très légalement et très régulièrement tranchée.

M. de Monicault. — Cela prouve qu'il est un homme d'esprit. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je vais vous dire quelque chose de plus paradoxal encore : M. Le Fur remercie M. Scelle d'avoir accepté l'intérim que lui a donné le ministre dans des conditions aussi nettes, qui ne nuisent pas aux droits éventuels de M. le Fur. [...] (1)

M. Ybarnégaray. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le ministre de l'Instruction publique. — Encore que je ne vous aie guère interrompu, je veux bien vous le permettre. (*On rit.*)

M. Ybarnégaray. — Je vous remercie infiniment. Le libéralisme dont vous faites preuve envers moi me laisse bien présumer de celui que vous aurez demain pour les élèves.

Vous avez parlé, dans votre discussion, de deux lettres de M. Georges Scelle. Serait-il indiscret de vous demander la lecture de la lettre qu'a écrite M. Georges Scelle au doyen de la Faculté ?

J'ai affirmé tout à l'heure que M. Georges Scelle s'était engagé sur l'honneur à ne pas prendre sa place à M. Le Fur. Vous savez que, sur ce point, j'ai reçu un démenti formel. Vous m'avez laissé entendre, il y a un moment, que vous nous départageriez. Je vous demande de le faire en ce moment. (*Très bien ! Très bien ! à droite et au centre.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — Messieurs, je ne suis pas en possession... (*Interruptions à droite.*) Ne m'interrompez pas, je vous en supplie, dès les premiers mots.

M. Camille Blaisot. — Notre sourire n'était pas péjoratif.

M. Canavelli. — Le doyen a donné cette lettre à M. Ybarnégaray, il ne l'a pas donnée au ministre.

M. le ministre de l'Instruction publique. — C'est exact.

M. Léon Escoffier. — Cela juge l'incident.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Il est exact que la lettre de M. Scelle à M. le doyen, qui a été communiquée ou qui semble avoir été communiquée à une certaine presse, ne m'a jamais été transmise.

M. Colins. — Vous ne l'avez pas demandée, probablement.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je ne l'ai pas demandée, parce que je ne suis pas assez fin, quand on ne m'a pas dit qu'une lettre existe, pour le deviner.

M. Camille Blaisot. — M. Scelle était pourtant d'accord avec vous. C'est un fonctionnaire qui obéit.

M. le ministre de l'Instruction publique. — J'ai donc appris par la presse qu'il existait une lettre de M. Scelle au doyen. Je l'ai appris à la suite de la nomination de M. Scelle.

Je dois dire, d'ailleurs, que le contenu de la lettre de M. Scelle, tel du moins qu'il m'a été révélé, n'aurait en rien changé ma décision, car M. Scelle avait écrit, en effet, qu'il ne prétendrait pas ravir à M. Le Fur la chaire normale et permanente de droit public, mais il ne s'était jamais engagé à refuser un intérim qui, je le répète... (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

A droite. — *Distinguo !*

M. le ministre de l'Instruction publique. — ... laissait intacts les droits de M. Le Fur, au point que celui-ci a écrit lui-même à M. Scelle :

---

(1) M. Le Fur rectifie ainsi, dans une déclaration faite aux représentants de la presse locale, les dires du ministre :

« Il m'apparaît indispensable de relever certaines inexactitudes regrettables. Le ministre de l'Instruction publique m'a fait dire que j'ai approuvé la solution intervenue ; il a dit notamment : « M. Le Fur a écrit à » M. Scelle deux lettres où il déclare que la situation lui » paraît très légalement et régulièrement réglée et où il » remercie M. Scelle d'avoir accepté l'intérim dans des » conditions aussi correctes. »

» J'ai écrit deux lettres à M. Scelle, toujours en réponse aux siennes ; j'aurais considéré comme peu courtois de ne pas lui répondre.

» Il m'écrivit donc une première lettre pour me dire qu'il s'était cru relevé de l'engagement qu'il avait pris de ne pas se présenter contre moi, beaucoup plus ancien que lui comme date d'agrégation, parce que, s'il avait refusé, ce n'est cependant pas moi qui aurais été nommé.

» M. Scelle m'a écrit une seconde lettre, alors que sa situation devenait intenable à la suite des manifestations des étudiants, pour me répéter qu'il considérait la décision comme purement provisoire et qu'il avait à cœur que la situation se réglât en novembre, à ma pleine satisfaction. Ces souhaits ne pouvaient que m'être agréables. Pourquoi ne pas l'en remercier ? Mais je ne l'ai pas remercié, comme on me l'a fait dire, d'avoir accepté à ma place la charge des cours pour lesquels j'avais été proposé. »

« J'ai été heureux d'apprendre plus nettement encore par votre lettre que par le *Temps* que, contrairement à ce que j'avais cru, la question restait entière pour la rentrée prochaine. Je ne puis que vous remercier. »

Vraiment, quand M. Le Fur dit merci, M. Ybarnégaray a mauvaise grâce à attaquer ainsi M. Scelle.

Professeurs et étudiants.

[...] Je n'ai pas besoin de vous dire que les étudiants de Paris ne sont pas très fixés sur les mérites respectifs de M. Le Fur et de M. Georges Scelle...

M. Evain. — Ils connaissent très bien la valeur des professeurs.

M. le ministre de l'Instruction publique. — ... pour la raison capitale, mon cher collègue, que, s'ils sont à la rigueur capables de juger la valeur des professeurs qui leur font des cours...

Au centre. — « A la rigueur » est bien !

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je dis « à la rigueur » parce qu'ils y assistent très peu. J'y reviendrai tout à l'heure. (*Rires et applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*) [...] Mais il y a une certaine presse, et aussi certains groupements, qui sont à l'affût de tous les prétextes à agitation. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*) (1)

M. Jean Jacquy. — Le rôle d'un homme de Gouvernement est d'éviter de leur donner des prétextes.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Ces groupements sont assez puissants ; ils ne manquent probablement pas de moyens d'action, ils ne manquent surtout pas d'audace.

M. Colins. — *Audaces fortuna iuvat.* (*Sourires.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — Alors, avant même que M. Scelle ait fait son premier cours, on signale dans certains journaux le scandale de cette nomination.

Ah ! Monsieur Ybarnégaray, vous avez rappelé tout à l'heure, avec une verve qui m'a rajeuni, le temps où je n'étais pas un étudiant parfaitement exemplaire. (*Sourires.*)

M. Evain. — Personne ne croira cela ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — Laissez-moi vous dire que vous avez un peu confondu la légende et l'histoire, et que vous m'avez prêté des gamineries ridicules, qui sont plutôt de « potache » que d'étudiant.

« Chahuts » d'hier et d'aujourd'hui.

Mais ceci est un détail. Ce que je peux vous dire, c'est que, dans ce temps-là, quand nous faisions des « chahuts » — car j'en ai fait...

M. Balanant. — Très bien !

M. Adrien Pressemane. — Ils n'étaient pas de ce genre...

M. Balanant. — Le « chahut » n'est pas une question de genre.

M. Adrien Pressemane. — ... ils n'étaient pas au service d'un parti politique.

M. le ministre de l'Instruction publique. — ... ils avaient une tout autre évolution et un tout autre caractère. D'abord, ils étaient plus gais... (*Rires et applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Balanant. — Il n'y avait pas d'agents pour vous frapper !

M. le ministre de l'Instruction publique. — En second lieu, ils avaient ce caractère distinctif que la presse ne s'en occupait qu'après qu'ils avaient eu lieu et à titre d'informatrice, et non pas auparavant, à titre d'excitatrice. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Joseph Barthélemy. — Il faudra donc suspendre les journaux. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Pierre Taittinger. — Supprimez donc la liberté de la presse ! Vous êtes sur la voie.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Or, aujourd'hui, ce n'est pas de l'Ecole de droit que l'indignation est venue, c'est du dehors, c'est d'ailleurs. Elle a été suggérée, inspirée, grossie.

Puis, quand nous étions de modestes chahuteurs, nous n'avions pas à notre disposition des moyens d'action aussi puissants que ceux d'aujourd'hui, devant lesquels je demeure un peu confondu d'étonnement.

C'est ainsi que l'on a distribué fort abondamment, à l'Ecole de droit, de petits tracts imprimés assez élégamment, en tête desquels je lis : « Université de Paris, Faculté de droit », comme s'il s'agissait d'un document officiel, et dans lesquels, après toutes sortes de considérations dont je vous fais grâce, car elles sont assez semblables à celles qu'a développées l'honorable interpellateur, on conclut que M. Georges Scelle ne fera pas son cours. De mon temps, nous n'avions pas le moyen de distribuer des tracts, et ceci marque toute la différence entre nous. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*) (1)

---

(1) Dans le même article du *Correspondant* cité plus haut, M. Louis Joubert retourne au ministre et au Cartel son argument :

« [...] Ils s'indignent que des partis politiques exploitent l'irritation et la réaction hostile qu'ils ont aveuglément créées. En quoi ils font preuve d'une puérile imprévoyance ou d'une inconcevable fatuité. Ils prétendraient donc être le premier et le seul parti politique dont les fautes ne seraient pas mises à profit par ses adversaires ! Mais qu'ont-ils donc fait eux-mêmes pour escalader le pouvoir ? Et leur victoire trop réelle, mais non moins surestimée, du 11 mai, d'où vient-elle, sinon du même procédé « *d'exploitation* » ? Pourquoi donc ces airs affectés de pudibonderie politique de la part d'un Gouvernement qui se targue d'être, à un degré suprême, un Gouvernement de parti et qui se gave d'arbitraire avec une gloutonnerie insatiable ?

» [...] Il est indiscutable que de toutes parts, et des deux côtés de la barricade, on est à l'affût de « *l'occasion* » que peut fournir l'adversaire, pour l'exploiter à son détriment, et, s'il se peut, à sa ruine. [...] »

(1) La *Correspondance hebdomadaire* du 31. 3. 25 se demande si un élève d'un lycée ou d'un collège peut, sans encourir de sanction, distribuer des tracts en dehors de ce lycée ou de ce collège :

« La discipline intérieure des établissements publics d'enseignement secondaire est réglementée par l'arrêté ministériel du 5 juillet 1890. L'exclusion d'un élève est prononcée par le proviseur du lycée ou le principal du collège après avis du conseil de discipline.

» L'arrêté ne s'occupe que de discipline intérieure, et par conséquent les sanctions qu'il prévoit ne sont applicables que pour les actes commis par les élèves quand ils sont sous l'autorité et la surveillance du proviseur ou du principal. Les sanctions ne sont plus applicables, à notre avis, pour des faits accomplis par des externes, hors du lycée ou du collège et des heures de classe, ceux-ci étant alors sous l'autorité et la surveillance de leurs parents. [...]

» Si donc le proviseur d'un lycée ou le principal d'un collège expulsait un élève externe à raison d'une distribution de tracts hors de l'établissement et des heures de classe, cette décision pourrait faire l'objet d'un recours au ministre. La décision ministérielle qui confirmerait la décision du proviseur ou du principal pourrait être déférée au Conseil d'Etat. On contesterait par ce moyen la légalité des circulaires.

» On peut discuter en fait sur le point de savoir si une distribution de tracts par un élève en dehors du lycée ou du collège peut être considérée comme la participation à une manifestation politique, mais, quoi qu'il en soit, nous estimons qu'en droit les circulaires sont illégales et que, dès lors, si une sanction disciplinaire

M. Barillet. — Au moment de l'affaire Dreyfus et de la Haute-Cour, on en distribuait cependant.

M. Charles Desjardins. — Oui, nous étions étudiants à cette époque, et nous nous en souvenons.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Autre différence : les gens qui prenaient part à nos chahuts étaient surtout, sinon exclusivement, des étudiants. Aujourd'hui, la situation est changée. Il y a peut-être des étudiants qui chahutent, mais il y a aussi beaucoup d'autres éléments qui n'ont rien de commun avec l'Université.

Le doyen, dont vous ne contesterez pas le témoignage, j'imagine...

M. Ybarnégaray. — Vive le doyen !

M. Barillet. — On en fera un sénateur de la Vienne.

M. Taittinger. — Ou un sénateur de l'Aisne.

M. Charles Desjardins. — Nous ne laissons pas nos blessés sur le champ de bataille. Nous en ferons un sénateur.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Il suffira de choisir le département.

M. Charles Desjardins. — Le vôtre !

M. Rillart de Verneuil. — Nous ne sommes pas les esclaves de la Franc-Maçonnerie, comme vous. (*Exclamations et rires à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — ... le doyen, dis-je, me rendant compte de la première manifestation qui a marqué le cours de M. Scelle, me déclare, avec une mélancolie qui ne saurait m'échapper, que la moitié au moins des perturbateurs ne semblaient pas appartenir à la Faculté de droit. (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. Ernest Flandin *et plusieurs membres à droite.* — Il y avait des agents en civil.

M. Biré. — Il y avait beaucoup de communistes et beaucoup d'agents.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Quant aux étudiants, ils sont de diverses sortes. Il y a surtout un certain nombre de militants, j'allais dire de professionnels de ce genre d'opérations, qui sont bien connus dans le milieu où ils évoluent et qui se sont fait remarquer, d'ailleurs, dans toutes les occasions du même ordre. Il y a le chef, M. Georges Calzant. Ah ! M. Georges Calzant, c'est une manière de héros.

M. Ybarnégaray. — Aussi a-t-il été assommé.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Quelle erreur ! Il se porte à merveille ! (*Interruptions à droite.*)

M. Georges Calzant, défenseur imprévu des libertés universitaires — car il est entendu qu'on parle beaucoup de libertés en cette affaire, mais ceux qui en parlent sont des gens qui ont trouvé en général un peu tard leur chemin de Damas (*Très bien ! Très bien ! à gauche et à l'extrême gauche*), — M. Georges Calzant est un homme qu'on retrouve dans toutes les manifestations de ce genre, qui tient à honneur d'y être au premier rang, d'y récolter les palmes du martyre, à tel point qu'il est allé trouver lui-même le doyen pour lui demander l'honneur de poursuites aussi retentissantes que possible. (*Rires à gauche et à l'extrême gauche.*)

Les autres sont des jeunes gens qui semblent un peu agités, eux aussi. La preuve en est que l'un d'eux, un étudiant nommé Delavenne, un jour, en Sorbonne, est allé chercher une vive querelle au général Gouraud, estimant sans doute qu'il s'était insuffisamment bien comporté au front. (*Exclamations et rires à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

M. Balanant. — Ce sont des rapports de police que vous lisez là ?

M. Charles Desjardins. — Ce sont des racontars de concierge !

Incidents et bagarres à la Faculté.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Tant il y a que toute cette brillante jeunesse...

M. Evain. — Jeunesse sympathique.

M. le ministre de l'Instruction publique. — ... s'étant ruée à l'assaut d'un amphithéâtre où elle entendait empêcher le professeur de professer, il y eut, au bout de quelques instants, un tel vacarme que ceux qui — il y en a tout de même quelques-uns — mus, soit par la curiosité, soit par le goût du travail, voulaient entendre le cours de M. Scelle, durent prendre la fuite, épouvantés... (*Exclamations à droite.*)

M. Charles Desjardins. — Nous avons tous connu cela. Ne dramatisez pas.

M. le ministre de l'Instruction publique. — C'est dans le rapport du doyen, M. Berthélemy.

... et arrivèrent dans le cabinet du doyen en disant : « On casse tout ! » (*Exclamations et rires à droite.*)

Le doyen n'a pas beaucoup de goût pour la police, il l'a bien prouvé dans la suite. Néanmoins, ce jour-là, il l'introduit dans l'Ecole de droit.

Car on a essayé de créer une équivoque. On nous a dit : « Vous avez essayé de contraindre les étudiants par la force policière. » Pardon ! C'est le doyen, M. Berthélemy, qui a estimé qu'il n'y avait plus moyen de maintenir l'ordre sans la police. [...] Il apparaît dès ce moment que les manifestations prétendues scolaires qui se sont développées à l'Ecole de droit ont un caractère premièrement nettement politique. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

M. Marcille. — C'est la nomination qui a un caractère nettement politique.

M. le ministre de l'Instruction politique. — Deuxièmement, de froide et méthodique préméditation. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Exclamations à droite.*) Troisièmement, comme il convient, d'extrême violence.

M. Charles Desjardins. — De votre part.

M. le ministre de l'Instruction publique. — C'est au point qu'on m'a signalé le cas d'une jeune fille, étudiante... (*Interruptions à droite.*) Oui, cela vous paraît risible.

M. Le Corbeiller. — Pas plus que le reste.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je comprends, c'est une question d'éducation, Messieurs, — dont la robe a été complètement lacérée avant même l'entrée des agents. [...]

Nous sommes au 9 mars. Le ministre nerveux et irritable que chacun sait que je suis a pensé que dans un intérêt d'apaisement il y avait lieu d'espacer quelque peu le cours de M. Scelle. J'ai donc décidé que le prochain cours n'aurait lieu que le 28 mars, c'est-à-dire presque trois semaines plus tard. Pendant ce temps-là, on s'est livré à l'intérieur de l'Ecole de droit à une véritable culture de l'effervescence.

---

est prise en vertu de ces circulaires et si le ministre confirme la mesure, le Conseil d'Etat peut en être utilement saisi.

» D'autre part, les parents de l'élève seraient en droit de se plaindre du préjudice pécuniaire et moral que leur aurait causé l'expulsion de leur fils. Ils pourraient donc réclamer des dommages-intérêts. [...]

» Dans tous les cas, il est bon que tout le monde sache que de pareilles circulaires sont illégales, que les parents sachent qu'ils auraient un recours contre une expulsion de leurs fils prononcée dans ces conditions, et que les proviseurs et les principaux sachent que cette expulsion les exposerait à un procès en dommages-intérêts. »

Je n'ai pas besoin de dire qu'au dehors la presse, par tous les moyens d'agitation, meetings, etc., dépose toute sorte de ferments possibles dans les cervelles, afin de les faire bouillonner au mieux. La distribution des tracts s'accélère et s'accentue. Le doyen assiste à tout ce manège, je ne dirai pas, comme on l'a prétendu, avec quelque complaisance, mais, il faut bien le reconnaître, avec une parfaite impuissance.

Et tout cela, Messieurs, au nom des droits prétendus d'une Université autonome, au nom du droit non pas seulement des professeurs à se coopter, mais des étudiants à désigner leurs professeurs, j'allais presque dire à les faire nommer par l'Action Française. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions à droite et au centre.*) Je sais qu'il n'y a qu'une infime minorité d'étudiants qui appartient à l'Action Française. Les étudiants sont en immense majorité républicains, je vous l'affirme.

M. Barthélemy Robaglia. — Heureusement. [...]

M. le ministre de l'Instruction publique. — Ils sont excitables. Ils saisissent volontiers la moindre occasion de manifester, et cela se comprend. (*Très bien ! Très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

Parmi ceux qui m'interrompent, la majorité n'est pas d'Action Française, voyez pourtant combien chacun saisit le moindre mot, la moindre phrase pour essayer de me couper la parole ! (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. de Tinguy. — Nous avons été étudiants et vous aussi, Monsieur le ministre.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Comment pouvez-vous espérer que les étudiants soient plus sages que vous ? (*Applaudissements à gauche.*) Il y a une minorité agissante qui est, comme je le disais tout à l'heure, à l'affût des moindres occasions, et alors, Messieurs les parlementaires, faites attention, ils vous guettent plus que vous ne pensez, ces jeunes gens ! (*Interruptions à droite et au centre.*) La preuve en est que, certain jour, la Commission des finances de la Chambre et la Chambre après elle ayant décidé la création d'une chaire de puériculture, ces aimables jeunes gens ont pensé que le Parlement outrepassait ses droits et ils ont à leur tour décidé que le titulaire de cette chaire ne parlerait pas plus que M. Scelle. Et voilà à quoi vous aboutissez avec vos excitations. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Charles Desjardins. — Comment s'appelait ce professeur ? C'était encore un camarade ?

M. le ministre de l'Instruction publique. — Eh bien ! moi, le ministre...

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. — Le ministricule ! (*Vives interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

A l'extrême gauche. — La censure ! [...]

M. le ministre de l'Instruction publique. — Le ministre a pensé que, un professeur étant nommé, il n'était pas possible, admissible, qu'une minorité de violents...

M. Evain. — La majorité des étudiants.

M. Ybarnégaray. — L'unanimité.

M. le ministre de l'Instruction publique. — ...lui interdît de faire son cours. (*Très bien ! Très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Berthélemy ne veut pas de la police à la Faculté.

J'ai fait venir M. le doyen.

C'est ici qu'entre ce très honorable professeur et moi-même commence, sur cette question de l'autorité, la divergence de vues à laquelle on m'a reproché d'avoir mis fin dans les conditions que vous savez.

Le doyen était un peu peiné de s'être trouvé dans la nécessité d'introduire la police dans son école et d'avoir été houspillé de ce chef par les étudiants.

Il est donc venu m'expliquer qu'il trouvait tout à fait normal et légitime que M. Georges Scelle, ayant été normalement et régulièrement nommé professeur, se vît assurer tous les moyens de faire son cours. Mais il me déclara qu'il n'entendait avoir recours à aucune force extérieure à celle de son administration pour obtenir le silence au cours de M. Scelle.

M. Ybarnégaray. — Vive le doyen !

M. Michel Missoffe. — C'est la tradition universitaire.

M. Evain. — C'est le langage d'un vrai doyen. (*Applaudissements au centre et à droite. — Exclamations à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Adrien Pressemane. — Et dans vos écoles libres, accepteriez-vous cela, Messieurs les catholiques ?

M. Camille Picard. — Ecoutons le langage d'un vrai ministre. (*Exclamations ironiques au centre et à droite.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — C'est le langage d'un homme respectablement soucieux de conserver la sympathie de ses étudiants ; mais j'ai pensé aussi, dès ce jour, que c'était le langage d'un homme qui s'illusionnait quelque peu sur le moyen de rétablir l'ordre, lorsqu'il est aussi violemment troublé.

M. Charles Desjardins. — Par le ministre !

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je lui en ai fait l'observation. Il a revendiqué pour son Ecole de droit une sorte de principe d'exterritorialité... (*Très bien ! Très bien ! au centre et à droite.*)

M. Ybarnégaray. — Il a raison.

M. Charles Desjardins. — C'est la liberté universitaire, suivant la vieille tradition française. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Adrien Pressemane. — L'Etat n'a pas de droits ? Curieuse conception !

M. le ministre de l'Instruction publique. — ... tel qu'il lui paraissait qu'au moment où il pouvait devenir impossible de maintenir l'ordre dans sa Faculté — tout en considérant qu'il fallait le maintenir et qu'il était insuffisamment armé pour y réussir — il ne voulait pas accepter les armes que je lui offrais pour l'y aider. (*Très bien ! Très bien ! au centre et à droite.*)

M. Evain. — C'est la théorie du père de famille chez lui. (*Exclamations et interruptions à l'extrême gauche.*) La Faculté de droit est une grande famille.

M. Adrien Pressemane. — C'est la théorie du désordre.

M. Jean Locquin. — Un père de famille qui se laisse fesser par ses enfants ! C'est une façon assez curieuse de comprendre l'autorité.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Excusez-moi d'avoir, dès lors, conçu quelque scepticisme sur l'efficacité d'une pareille méthode et d'avoir exprimé à cet honorable doyen la crainte qu'elle n'aboutît à des manifestations encore plus violentes la seconde fois que la première.

Néanmoins, comme il persévérait à vouloir faire de son école, même dans les cas les plus graves, comme une sorte de lieu d'asile pour un certain nombre de violents de la capitale... (*Exclamations au centre et à droite. — Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Ybarnégaray. — Vous n'avez pas le droit de dire cela. Vous savez que ce n'est pas vrai.

M. Michel Missoffe. — Vous n'avez pas le droit de parler ainsi des étudiants.

M. Balanant. — Les violents de la capitale, ils étaient derrière vous dans une grande cérémonie que vous n'avez pas oubliée !

M. le ministre de l'Instruction publique. — ... je me suis contenté d'exiger de lui deux choses : la première, c'était sa solidarité, hautement affichée, avec le professeur Scelle, que je lui demandais d'accompagner publiquement dans son amphithéâtre, avec d'autres collègues s'il s'en trouvait... (*Très bien ! Très bien ! à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions au centre et à droite.*)

M. Paul Bastid. — Conformément à toutes les traditions.

M. Maxence Bibié. — Parfaitement.

M. Cazals. — Nous en avons vu l'exemple ailleurs.

M. Taittinger. — En admettant qu'il s'en trouvât !

M. le ministre de l'Instruction publique. — Il s'en est trouvé. (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. le président. — Vous ne pouvez pas rester une seconde sans pousser des ricanements ou sans interrompre.

M. Balanant. — Ce n'est pas de notre faute. Et puis, nous avons bien le droit de rire !

M. le président. — Vous n'avez pas le droit d'interrompre avec une telle insistance.

M. le ministre de l'Instruction publique. — ... la seconde, c'est qu'en cas de manquement grave il y aurait des sanctions, j'entendais des sanctions individuelles, c'est-à-dire des gens à qui on demanderait leur nom, leur carte, et, plus tard, compte de leurs actions blâmables. (*Interruptions à droite. — Très bien ! Très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Barillet. — Aux examens ?

M. Ybarnégaray. — Des fiches, toujours ! (*Très bien ! Très bien ! à droite. — Exclamations à gauche.*) C'est fini, nous n'en voulons plus.

M. Charles Desjardins. — Toujours le régime des fichards !

M. le ministre de l'Instruction publique. — Vous ne voudriez pas que je vous fasse l'honneur de vous prendre au sérieux, en ce moment ?

M. Charles Desjardins. — Et nous donc ! (*Rires au centre et à droite.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — Et alors, bien qu'il m'ait promis d'atteindre ce double résultat, comme je doutais très sérieusement de l'efficacité de ses intentions, je lui écrivis l'avant-veille une lettre que je demanderai à votre patience la permission de lire, parce qu'elle me dispensera, dans la suite, de beaucoup d'autres explications au sujet de la mesure de suspension qui a finalement frappé M. Berthélemy.

M. Barillet. — Cette lettre vous gêne moins que celle de M. Le Fur. Vous allez la lire intégralement, celle-là.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Voici le texte :

« Monsieur le Doyen,

» Je crois devoir de nouveau appeler toute votre attention sur la situation actuelle de la Faculté. Il importe que les responsabilités soient nettement définies. J'ai constaté avec surprise que certains actes importants de votre administration décanale ne portaient pas la signature du doyen... » — ce détail m'avait un peu inquiété, je l'avoue — « ... seul qualifié pour leur donner leur valeur juridique.

» C'est ainsi que, dernier exemple, l'avis de l'ouverture du cours de M. Scelle, affiché à la Faculté avec les instructions qu'il contient, n'est pas revêtu de votre signature, mais de celle du secrétaire. Il en résulte dans l'opinion un flottement regrettable sur l'efficacité des mesures que vous-même avez proposées au recteur. Je vous prie de signer désormais personnellement toutes les décisions ayant quelque importance, quelles qu'elles soient... »

M. Evain. — Vous avez écrit cela sérieusement ?

M. le ministre de l'Instruction publique. — « ... Il m'est signalé, d'autre part, que l'ordre est trop souvent troublé à l'intérieur de la Faculté. Des groupes s'y forment et y séjournent, se livrant à des manifestations qui ne peuvent être admises.

» Des personnes, dont la présence a paru insolite et même choquante, s'introduisent dans la Faculté.

» C'est vous qui êtes responsable du maintien de l'ordre. Il est de toute nécessité actuellement de ne pas laisser les étudiants prendre des habitudes intolérables. Les étudiants, en effet, ne sont pas plus maîtres de la Faculté qu'ils ne sont juges des désignations et nominations faites pour assurer l'enseignement. » (*Très bien ! Très bien ! à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à droite.*) [...]

Suivait le rappel des conditions dans lesquelles nous avions arrêté l'ensemble de ce que j'appellerai le protocole de cette réouverture du cours. Et je terminais ainsi :

« Je me suis efforcé de vous mettre en garde contre la gravité des troubles qui semblent possibles. Vous vous êtes engagé à rouvrir le cours avec les moyens dont vous disposez et le concours de quelques agents de l'Université. J'ai cru, pour cette première leçon, devoir vous faire confiance et tenir compte des traditions anciennes, et, sans doute, peu compatibles avec la situation présente, que vous invoquiez avec force. J'ai tout lieu de craindre... (*Exclamations ironiques à droite.*) [...]

» J'ai tout lieu de craindre, écrivais-je, que les traditions et l'espoir que vous fondez sur votre autorité personnelle ne soient insuffisants. Je vous prie de considérer encore une fois en toute conscience la responsabilité que vous avez assumée.

» Au cas où les événements, faute d'une protection suffisante assurée par la police sous quelque forme que ce soit, pourraient prendre une gravité contraire à nos prévisions, je vous prie de considérer les conséquences qui pourraient en résulter nécessairement à tous égards. Il serait sans doute contraire aux véritables intérêts de la Faculté de droit de Paris comme à ceux des Universités de courir de tels risques. Car vous pouvez bien penser que je ne saurais admettre en aucune façon que l'autorité du Gouvernement cède devant les violences de quelques étudiants factieux... » (*Exclamations à droite. — Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Adrien Pressemane. — M. Poincaré ne pourrait pas parler autrement !

M. Ybarnégaray. — Le Gouvernement cédera !

M. Léon Escoffier. — Il ne cédera pas !

M. Ybarnégaray. — Nous verrons !

M. le ministre de l'Instruction publique. — « ... et que la Faculté de droit, au mépris des lois et règlements, donne l'exemple d'une anarchie qui pourrait compromettre les principes mêmes qui régissent les Universités. »

M. Evain. — L'anarchie est ailleurs !

M. Camille Blaisot. — Elle est à la tribune !

M. le ministre de l'Instruction publique. — Dans ces conditions, le doyen était averti. Il avait accepté la responsabilité de maintenir l'ordre sans aucun concours extérieur. [...]

Les manifestations du 28 mars.

M. François-Albert, dans la dernière partie de son discours, estime que le doyen n'a pas pu tenir sa promesse et maintenir l'ordre dans l'amphithéâtre où M. Scelle devait faire son cours. Il

raconte alors les incidents du 28 mars et le rôle joué par M. Calzant. Il conclut enfin :

M. le ministre de l'Instruction publique. — Est-ce là cette jeunesse laborieuse, cette jeunesse qualifiée pour apprécier les mérites respectifs des professeurs qu'on lui donne ? Je vous pose la question, et moi je réponds : Non ! (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et au centre.*)

M. Evain. — C'est une jeunesse éprise de justice ! (*Applaudissements à droite.*)

M. Lassalle. — Quelle injustice a-t-on commise, Monsieur Evain ?

M. Camille Blaisot. — On vous le dira.

M. Ybarnégaray. — Allez le demander aux étudiants. Ils vous répondront.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Et cette question, Messieurs, en pose une autre plus large et plus générale : celle de savoir si, malgré tout, les professeurs sont soumis à l'agrément je ne dirai pas des étudiants, mais d'une minorité d'étudiants, très agissante, j'en conviens, mais minorité politique qui va prendre ses mots d'ordre ailleurs qu'à l'Université. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*) [...] Il s'agit encore de savoir s'il sera possible, s'il sera admis de soustraire aux exigences de l'ordre une partie de la population ou plutôt une partie de la population étudiante, puisqu'il s'agit de l'Ecole de droit seule. Il s'agit de savoir si cette Ecole sera soustraite aux règles normales de la civilisation et du bon ordre. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Exclamations à droite.*)

M. Michel Missoffe. — Comment ! les étudiants en droit ne sont pas civilisés ?

M. Ybarnégaray. — Les étudiants en médecine se sont solidarisés avec eux.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Alors, je m'adresse à votre bon sens et je vous demande au nom de quels principes, demain, vous irez réprimer les violences des ouvriers en grève (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite*) si vous tolérez aujourd'hui qu'il soit fait par des étudiants pour plusieurs milliers de francs de dégâts, comme me l'a dit à moi-même M. le doyen, dans une école de l'Etat, car elle est à nous, cette Ecole de droit (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche*), par des gamins en mal de virulence politicienne. Et que ferez-vous, demain...

M. Biré. — J'espère bien que nous vous éviterons. [...]

M. le ministre de l'Instruction publique. — A la suite de la dernière manifestation du cours de M. Georges Scelle, plusieurs lycéens ont été arrêtés, dont l'un n'avait que quatorze ans. Vous n'en avez pas honte ? (*Exclamations à droite. — Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Taittinger. — C'est vous qui devriez en avoir honte. C'est votre œuvre.

M. Camille Blaisot. — A vous, la honte de l'avoir fait arrêter.

M. Barthélemy Robaglia. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le ministre de l'Instruction publique. — Non, je vais avoir fini.

M. Evain. — Vous craignez la lumière.

M. Ybarnégaray. — Philippe Daudet aussi n'avait que quatorze ans. Il a été assassiné par la police.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Déjà, au mois de décembre dernier, à l'occasion d'une manifestation en Sorbonne, en présence du président du Conseil, qui, là, représentait la France aux yeux de l'étranger, deux élèves du lycée Saint-Louis avaient été pris. Je les avais exclus. Je me suis fait un peu violence, je l'avoue, pour les réintégrer. Eh bien, vous me faites aujourd'hui regretter ce geste d'indulgence, et je vous déclare qu'à l'avenir ces choses ne continueront pas. (*Très bien ! Très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Rillart de Verneuil. — Très bien ! le dictateur.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je ne veux plus de factions politiques au sein des établissements universitaires...

M. Charles Desjardins. — C'est la fable du loup et de l'agneau.

M. le ministre de l'Instruction publique. — ... de quelque nature et de quelque ordre qu'elles soient. C'est pourquoi, dans la circonstance, il importe que l'ordre ait le dernier mot. [...]

M. Barillet. — Pourquoi le doyen a-t-il été suspendu ?

M. le ministre de l'Instruction publique. — Vous voulez vous appliquer demain, si par hasard vous deveniez forts de nos faiblesses, à saboter notre enseignement universitaire. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

M. Taittinger. — C'est vous qui le sabotez.

M. Charles Desjardins. — Il ne s'agit pas de cela ; il s'agit de M. Scelle.

M. Antoine. — Vous sabotez la France.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je vous le dis tout net : moi présent, cette entreprise ne se poursuivra pas. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — L'orateur, de retour à son banc, reçoit les félicitations de ses amis. — Interruptions à droite et sur divers bancs au centre.*)

Intervention de M. Louis Rollin [1].

M. Louis Rollin apporte plusieurs témoignages relatifs à des actes de brutalité commis par la police. Il nie que le mouvement des étudiants soit purement politique et affirme qu'il est, au contraire, professionnel. Quant à la sévérité du ministre pour les manifestants arrêtés, il la regrette vivement et, comme jadis Jules Ferry, il trouve que la fermeture de la Faculté est une « mesure véritablement exorbitante ». En ce qui concerne la suspension du doyen, c'est une mesure injuste.

Discours de M. Joseph Barthélemy [2].

M. le président. — La parole est à M. Barthélemy.

« Dans la forme, vous étiez dans votre droit. »

M. Joseph Barthélemy. — [...] Il s'est passé à la Faculté de droit des incidents qui sont fâcheux, qu'il faut prendre au sérieux et non pas au tragique. Je veux les ramener à leurs justes proportions, comme un homme qui a eu l'honneur d'être de la maison, qui connaît et qui apprécie les parties en cause.

Je n'ai pas l'intention d'instituer un procès Georges Scelle. M. Georges Scelle échappe à la compétence du Parlement. Nous, nous avons le droit de contrôler, de critiquer ou d'approuver les actes de M. le mi-

(1) Député de la Seine (IIIe) ; inscrit au groupe des républicains de gauche.
(2) Député du Gers ; appartient à la Gauche républicaine démocratique.

nistre de l'Instruction publique. C'est à lui que je m'adresse. Toutefois on ne peut pas passer sous silence la personnalité de M. Georges Scelle. J'ai pour lui depuis de très longues années une très vive amitié et une profonde estime (*Très bien! Très bien! à gauche*) et ces sentiments ne m'empêcheront pas de dire quelle est sa valeur.

En lui-même, pris en soi, le choix de M. Georges Scelle est excellent, M. Georges Scelle est un professeur brillant, un écrivain distingué, un orateur élégant. J'ajoute que c'est un savant. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Il a produit sur diverses questions, notamment sur le droit ouvrier, sur la Société des Nations, des livres de premier ordre. Son activité scientifique est un peu tournée vers l'action extérieure. Il n'a pas le type des professeurs de l'ancien régime.

M. Ernest Lafont. — Cela veut dire qu'il n'est pas ennuyeux. (*On rit.*)

M. Joseph Barthélemy. — Il est un peu journaliste. On a dit que si saint Paul revenait il se ferait journaliste et que ses épîtres seraient des articles. Par conséquent, ce n'est pas un reproche que j'adresse à M. Georges Scelle (1).

Donc, pris en soi, le choix de M. Georges Scelle est excellent. Il y a seulement les circonstances, qui changent cette qualification.

Les portes de la Faculté auraient été grandes ouvertes à M. Georges Scelle à son tour. Je regrette, et il regrette lui-même, j'en suis sûr, qu'elles aient été forcées en sa faveur.

Quelles sont, en effet, les circonstances ?

Il faut que je les rappelle, en les précisant :

Il y a à pourvoir à un enseignement de droit international public. M. le doyen Berthélemy annonce la candidature de M. Le Fur, présenté en première ligne à l'unanimité. Il présente ensuite la candidature de M. Georges Scelle...

A l'extrême gauche. — Pourquoi en présenter deux ?

M. Joseph Barthélemy. — Pourquoi parler de choses que l'on ne connaît pas très bien ?

M. Reibel. — Notre collègue fait un exposé clair et loyal.

M. Joseph Barthélemy. — M. Berthélemy présente donc la candidature de M. Georges Scelle en seconde ligne. Il y a alors un mouvement dans la Faculté, et la Faculté se dit : Du moment que M. Georges Scelle est chef de cabinet, si on a l'intention de le nommer, pourquoi nous consulte-t-on ?

Alors M. Berthélemy précise : « M. Georges Scelle m'a déclaré et il m'a écrit qu'en aucun cas il ne serait candidat contre M. Le Fur, qu'il n'accepterait pas d'être nommé à sa place, mais qu'il a de bonnes raisons de croire que la fondation Carnegie a l'intention de créer à la Faculté de Paris un enseignement qui porterait d'une façon particulière sur la Société des Nations, sur l'arbitrage, la Cour de La Haye, l'organisation de la paix ; et qu'il demande une présentation qui lui sera une caution morale pour être candidat à cette chaire, pour stimuler, aussi, la générosité des fondateurs américains. »

C'est dans ces conditions que la Faculté présente M. Georges Scelle en seconde ligne à l'unanimité.

M. Jean Jacquy. — Voilà la vérité !

M. Joseph Barthélemy. — Quelle est la carrière des deux candidats ?

Il est un fait caractéristique et qu'il faut bien que la Chambre connaisse. M. Le Fur a été reçu agrégé en 1897 ; M. Scelle, en 1912. Les titres universitaires sont égaux, mais, par les services déjà rendus, les titres de M. Le Fur sont certainement supérieurs. Cependant, M. le ministre de l'Instruction publique choisit M. Georges Scelle. Il vous a dit, et il a eu raison : « C'était mon droit. »

Oui, la nomination est parfaitement correcte, et même, lorsqu'il s'agit simplement de pourvoir à une charge de cours — on a beaucoup parlé de chaire, alors qu'il ne s'agit que d'une charge de cours, — la présentation par la Faculté n'est pas nécessaire. Elle n'est pas imposée par le décret de 1885. Par conséquent, Monsieur le ministre, dans la forme, vous étiez absolument dans votre droit.

Mais le Gouvernement de la Restauration, lorsqu'il suspendait le cours de Guizot, était dans le droit de son temps. Le Gouvernement de la monarchie de Juillet, lorsqu'il suspendait les cours de Michelet et de Quinet, était dans le droit de son temps. Le Gouvernement du Second Empire, lorsqu'il suspendait le cours de Renan, était encore dans le droit de son temps. Et cependant, la jeunesse libérale des écoles, à ces diverses périodes, a manifesté son indignation, et nous l'en glorifions. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président du Conseil. — Ce n'est pas la même chose.

M. Georges Weill. — Protester contre la suspension d'un cours n'est pas protester contre la nomination d'un professeur.

M. Joseph Barthélemy. — M. le ministre a indiqué les précédents, et j'avoue que j'ai été surpris d'entendre mon éminent collègue M. Borel apporter son témoignage contre la méconnaissance des libertés de l'enseignement.

En fait, vous avez tort.

Il a dit qu'à la Faculté des sciences M. Léon Bérard aurait renversé l'ordre des présentations. Si M. Léon Bérard a ainsi agi, il a eu tort. [...]

Lorsque je mets quelque passion à défendre les libertés de l'enseignement et lorsque vous me dites que je viens ici doctriner des principes, je puis vous répondre que, contrairement à ceux à qui vous faisiez allusion tout à l'heure, je n'ai pas trouvé tardivement mon chemin de Damas, en ce qui concerne mon attachement à l'Université, à ses prérogatives et à ses libertés.

Vous avez parlé de vos origines. Je dirai donc que je suis entré dans l'Université en 1810 (*Mouvements divers.*) — je dis bien 1810. C'est à cette époque que mon grand-père a été nommé professeur de collège. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Petit-fils d'un doyen de Faculté des lettres, petit-fils d'un professeur de lycée, fils d'un professeur de Faculté des sciences, je suis moi-même dans l'Univer-

---

(1) Ch. Maurras dans l'*Action Française* du 29. 3. 25, apprécie ainsi les talents de M. Scelle journaliste :

« [...] On ne sait pas assez que c'est un homme fort peu intelligent. Quelle que puisse être sa valeur spéciale, il donne sa mesure générale à peu près chaque jour dans l'*Information* de midi, où il écrit de petits articles sous la signature de « Jean Georges » et des revues de la Semaine extérieure sous son nom. Ces exercices de style sont marqués au coin d'une niaiserie étonnante. Tous les bateaux dans lesquels on a embarqué les malheureux Français depuis cinq ans ont été régulièrement pavoisés et illuminés par les soins de M. Georges Scelle ou de M. Jean Georges. Il manque évidemment d'esprit critique et de réflexion. Mais peut-être se plaît-il volontiers à en manquer. Ce que nous savons, d'autre part, de M. Scelle permet, en effet, de rechercher si son absurdité est tout à fait sincère et s'il ne l'a pas cultivée en lui, à cause des beaux fruits, des fruits chananéens qu'elle lui rapportait. Récompensé pour sa fidélité au dogme primaire, il serait juste qu'à sa prochaine sortie la jeunesse française lui fît comprendre qu'une certaine sottise volontaire doit être aussi comptée et payée convenablement. [...] »

sité. J'ajoute que, petit-fils d'un homme qui a été dans les Facultés des lettres et a eu dix enfants, fils d'un professeur de Faculté des sciences mort à cinquante ans en laissant huit enfants, dont j'étais le huitième, et dont l'aîné avait quinze ans, je connais la grandeur et les misères de l'Université. (*Applaudissements au centre et à droite.*) Je sais à quelles difficultés matérielles se heurte la vie des universitaires, et je puis dire que la nation ne paye pas ceux qui sont chargés de former son élite. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

M. Lassalle. — Il y a longtemps que nous le disons.

M. Michel Missoffe. — C'est bien M. Barthélemy qui parle le langage qui doit être tenu au nom de l'Université et non M. François-Albert. (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Joseph Barthélemy. — J'ajoute que toutes ces difficultés et tous ces sacrifices sont compensés par l'indépendance que nous trouvons dans l'Université, par la conviction que nous avons, le jour où nous y entrons, que nous n'avancerons que par notre travail, nos titres, notre mérite, par l'estime de nos maîtres et de nos pairs. Voilà la grandeur de l'Université. (*Vifs applaudissements.*) Monsieur le ministre, ne touchez pas à cela ; ne laissez même [pas] naître l'apparence que la politique va s'y introduire. (*Interruptions à l'extrême gauche. — Très bien! Très bien! au centre et à droite.*)

M. Louis Cluzel. — Qui donc y a introduit la politique ?

M. Sizaire. — Que faites-vous des coteries ?

M. Joseph Barthélemy. — J'y arriverai tout à l'heure. Il y a peut-être des coteries dans les Facultés, comme il y en a partout. Il m'est arrivé d'être moi-même victime de certaines préventions de mes maîtres et de mes pairs ; j'ai souffert de certaines préventions d'hommes que je viens défendre à cette tribune. Il y a des erreurs dans les concours, il y a des erreurs dans les présentations, mais n'y touchez pas. Vous, le ministre, vous avez le droit de contrôler, vous avez celui de corriger...

M. le président du Conseil. — Alors!

M. Joseph Barthélemy. — ... mais ne corrigez que pour des choses graves, ne corrigez que s'il y a véritablement une coterie ou s'il y a une injustice ; n'intervenez que pour couronner le mérite, si celui-ci n'a pas été reconnu ; mais, dans cette affaire, dites-le simplement, reconnaissez-le : si M. Georges Scelle, au mérite duquel je ne cesse de rendre hommage, n'avait pas été chef de cabinet, vous ne l'auriez pas choisi. (*Applaudissements au centre et à droite — Exclamations à gauche. — M. le ministre de l'Instruction publique fait un geste de dénégation.*) (1)

Mettez que j'ai tort.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Vous avez formellement tort.

(1) Dans l'*Eclair*, de Montpellier, du 3. 4. 25, M. Jules Véran approuve le courage de M. Barthélemy :

« Dans l'affaire qui nous occupe, M. Barthélemy a mis le doigt sur la plaie. Incontestablement, M. Georges Scelle n'a été préféré à M. Le Fur, royaliste et frère du Dr Le Fur, que parce qu'il était un ami du Cartel et chef du Cabinet d'un ministre. C'est donc pour des raisons politiques que M. Le Fur a été écarté et que M. Georges Scelle a été nommé. L'Université, surtout dans l'enseignement supérieur, ne souffre pas ces procédés. On n'en a pas de meilleure preuve que cette intervention de M. Barthélemy, qui est un ami de M. Georges Scelle, qui n'est pas l'ami de l'Action Française, et qui n'a pas hésité à faire taire à la fois ses sympathies et ses antipathies personnelles pour servir la cause des libertés universitaires. »

M. Michel Missoffe. — C'est la raison, au fond.

M. Louis Rollin. — Vous deviez prévoir cela, Monsieur le ministre.

Intervention de M. Herriot.

M. le président du Conseil. — Voulez-vous me permettre un mot, Monsieur Barthélemy ?

M. Joseph Barthélemy. — Volontiers!

M. le président du Conseil. — Je me crois universitaire, moi aussi.

M. Joseph Barthélemy. — Je ne vous ai jamais contesté cette qualité.

M. le président du Conseil. — Je suis bien loin de renier mes origines et les traditions de l'Université.

Je vous déclare que ce fut ma première préoccupation, lorsque j'ai eu à m'occuper de l'incident, de savoir si cet universitaire avait été régulièrement nommé, s'il n'y avait pas eu en sa faveur une intervention ou une recommandation. (*Exclamations à droite.*)

Il ne suffit pas de procéder comme vous le faites. L'Université sera tout de même aussi bien défendue par les universitaires que nous sommes que par des universitaires qui n'en sortent pas du tout. Laissez-nous donc, si vous le voulez bien, le soin de défendre la maison dont nous sommes. Depuis l'école primaire jusqu'à l'Ecole normale, moi aussi j'ai toujours appartenu à l'Université, je m'en honore et, le jour où elle serait attaquée, je serais le premier à la défendre ; et je ne laisserais ce soin à personne.

M. Ybarnégaray. — Vous l'honorez!

M. le président du Conseil. — Cela a été ma première préoccupation. Vous me croirez si vous le voulez, il me suffit de le déclarer.

M. Joseph Barthélemy. — Si vous le dites, je le crois.

M. le président du Conseil. — Avant de me faire une opinion sur cette affaire, j'ai demandé avec autant de soin que possible s'il n'y avait pas eu une erreur, ou même si, le cas échéant, il n'y avait pas eu une intervention.

J'ai posé la question à M. le doyen Berthélemy lui-même, je lui ai dit bien en face : « Monsieur le doyen, dites-moi, je vous y invite, si vous avez quelque chose à critiquer dans la nomination de M. Scelle, dites-moi s'il y a eu dans cette nomination une intervention quelconque de la politique. » En effet, M. le doyen avait laissé dire dans un journal que la politique tentait d'entrer à la Faculté de droit.

M. le doyen Berthélemy m'a dit à moi-même qu'il n'y avait absolument rien à critiquer dans la nomination de M. Scelle, qu'elle eût été légitime si elle avait été faite au début de l'année scolaire, qu'elle était plus légitime encore lorsqu'il s'agissait du second semestre de l'année.

J'ai trouvé bon l'argument que l'on m'a donné, à savoir que le professeur qui avait été présenté en première ligne au mois d'octobre, M. Le Fur — dont je suis le premier à proclamer les mérites — devait dans l'intérêt de l'enseignement, rester à Rennes, puisqu'il était chargé non pas d'un cours, mais de plusieurs cours, et que, laissant la question intacte pour la rentrée si la chaire était maintenue, il y avait tout intérêt à faire faire le cours par un professeur qui était dans une situation telle que le fait de l'appeler à l'Université de Paris pour ce cours semestriel ne troublait pas l'enseignement. (*Très bien! Très bien! à gauche.*)

M. Biré. — Je le crois bien, puisqu'il ne faisait pas son cours!

M. le président du Conseil. — Monsieur Biré, je suis autant universitaire que vous certainement. N-

vous découvrez pas aujourd'hui pour l'Université un enthousiasme qui ne durera pas, je vous le déclare. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Monsieur Barthélemy, si vraiment, comme vous le dites, un ministre était toujours obligé de prendre le premier candidat proposé, alors il vaudrait mieux déclarer que l'usage, lui aussi traditionnel, de présenter plusieurs candidats est absolument vain. (*Exclamations à droite.*) Le jour où la législation et l'usage ont indiqué qu'il devait y avoir plusieurs présentations, c'est que l'on n'a pas voulu — ce qui est aussi une garantie pour la liberté des professeurs — qu'il y eût cooptation au sens propre du mot; on a voulu qu'il y eût proposition.

La nomination de M. Scelle est conforme à cette tradition. Je ne l'aurais pas défendue, quant à moi, je ne l'approuverais pas, je le déclare sur mon honneur d'universitaire, si je n'avais pas acquis la conviction qu'elle est parfaitement correcte, qu'elle est irréprochable, de l'aveu même du doyen de la Faculté. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Joseph Barthélemy. — Monsieur le président du Conseil, vous m'avez dit: « Vous me croirez, si vous voulez ». Permettez-moi de vous répondre que quand vous parlez, je crois.

M. le président du Conseil. — Je vous en remercie.

Cabinets de ministres, nids de favoritisme.

M. Joseph Barthélemy. — Ce que je veux souligner, c'est ce que j'allais dire quand vous m'avez fait l'honneur de m'interrompre, c'est que nous avons peut-être une certaine susceptibilité, et qu'il fallait éviter jusqu'aux apparences — cela explique l'émotion qui a été causée — d'un favoritisme.

Monsieur le ministre de l'Instruction publique, évidemment cela n'a aucune importance pour vous; mais cela en a une pour nous, puisque nous avons été profondément émus.

Vous savez que, depuis très longtemps, le Parlement est préoccupé de cette congrégation des chefs de Cabinet, de ces cabinets qui sont des serres chaudes où l'on force les dauphins de la démocratie, où des privilégiés demeurent quelque temps pour passer ensuite par-dessus la tête de leurs camarades qui sont dans les services. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Ce n'est peut-être pas le cas pour M. Georges Scelle, mais reconnaissez qu'il y a eu quelques apparences fâcheuses qui justifient notre émotion. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. André François-Poncet. — Ce que vous venez de dire est si vrai qu'au cours de la délibération des professeurs — et M. Barthélemy est assez renseigné pour me dire si je me trompe — se produisit le petit épisode suivant : un des professeurs, instruit sans doute par l'expérience du passé, dit à ses collègues : « Faites bien attention. Si vous présentez, même en seconde ligne, un chef de cabinet de ministre, je ne sais pas ce qui peut se passer, mais il faut toujours craindre, dans ce cas-là, qu'il ne l'emporte sur le candidat que vous avez à l'unanimité présenté en première ligne. »

Devant l'interruption de ce sage, le doyen protesta hautement et dit :

« Non, une pareille chose ne se passera certainement pas! Je puis presque m'en porter garant, non seulement parce que j'ai une lettre par laquelle M. Scelle déclare qu'il ne le fera pas, mais aussi parce que je ne crois pas que le ministre de l'Instruction publique soit capable d'un pareil acte. »

Nous regrettons que vous ayez donné raison à ce professeur. (*Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — Mais non.

M. le président du Conseil. — Je ne puis croire...

M. Evain. — Notre collègue nous rapporte un incident. Il est vrai ou il est faux.

M. Joseph Barthélemy. — Il est exact.

M. le président du Conseil. — Il n'y a qu'une personne qui puisse interpréter les incidents qui se sont passés. C'est le doyen.

Je viens de vous déclarer de la façon la plus nette que j'ai pris la précaution d'interroger le doyen, que je lui ai demandé si cette nomination n'avait été entachée d'aucune espèce d'irrégularité ; il m'a répondu qu'elle était irréprochable.

S'il y avait eu des incidents de nature à disqualifier, dans la mesure la plus légère, cette nomination, c'était le devoir du doyen de les faire connaître. Je lui ai dit, il ne peut l'avoir oublié, que si cette nomination n'avait pas été aussi nette, aussi exempte de tout soupçon que je le voulais, je ne l'aurais pas soutenue.

M. André François-Poncet. — Je n'en doute pas.

M. le président du Conseil. — C'était le point que je voulais éclairer. J'ai tenu à faire cette enquête moi-même. Si j'osais m'aventurer sur le terrain du droit romain, je dirais qu'il n'y a guère que le collège des augures qui se soit coopté. La cooptation n'est pas un droit de l'Université. [...]

M. André François-Poncet. — C'est un usage qui honore les Gouvernements qui l'ont instauré, car c'est une marque de déférence vis-à-vis du corps des professeurs et c'est un hommage rendu à leur conscience professionnelle! (*Exclamations à l'extrême gauche.*) Oui, c'est un élargissement justifié et mérité de leurs droits.

M. le président du Conseil. — Si je pouvais rappeler ici l'histoire du Collège de France, je vous montrerais que, souvent, on s'est bien trouvé de ne pas avoir nommé le premier candidat.

M. Joseph Barthélemy. — L'incident auquel a fait allusion M. François-Poncet est exact. Je l'avais exposé rapidement.

M. Georges Scelle a dit et, à ce moment, il pensait qu'il pourrait tenir son engagement, qu'il n'était pas candidat contre M. Le Fur et qu'il voulait simplement un titre moral pour la chaire en vue de la fondation Carnegie. Que s'est-il passé dans la suite? Il s'est passé que M. Georges Scelle a été informé qu'en aucun cas M. Le Fur ne serait nommé.

M. le président du Conseil. — Par qui?

M. Joseph Barthélemy. — Je ne puis vraiment pas vous dire, Monsieur le président du Conseil, qui m'a informé.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Il serait intéressant de savoir si c'est une personne qualifiée. Si c'est le concierge du ministère, cela a beaucoup moins d'importance. (*Vives exclamations au centre et à droite.*)

M. Joseph Barthélemy. — Monsieur le ministre de l'Instruction publique, puisque vous m'y obligez par ce ton narquois, je vous donnerai le nom de mon informateur. C'est M. Georges Scelle. (*Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

M. Louis Rollin. — Cela est grave.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Il n'était pas qualifié pour dire cela. Il n'y avait qu'une personne qualifiée pour dire si M. Le Fur devait ou non être nommé. C'est moi. Je ne l'ai jamais dit. Voilà tout. (*Applaudissements à l'extrême gauche et*

à gauche. — Exclamations ironiques à droite et au centre.)

M. Joseph Barthélemy. — Les applaudissements, quelque bruyants qu'ils soient, ne changent rien à la réalité. M. Georges Scelle a reçu cette affirmation d'une personne autorisée.

M. le président du Conseil. — Laquelle ?

M. Ybarnégaray. — Du chef de cabinet de M. François-Albert.

M. Joseph Barthélemy. — Vous n'allez pas me mettre ici à la question, Monsieur le président du Conseil.

M. le président du Conseil. — Alors, il ne faut rien dire.

M. Joseph Barthélemy. — Vous pensez m'embarrasser...

M. le ministre de l'Instruction publique. — Voulez-vous me permettre d'observer qu'en dépit de votre documentation vous commettez parfois des erreurs qui semblent indiquer chez un homme aussi épris que vous de science exacte une certaine légèreté de jugement. (*Vives réclamations au centre et à droite. — Bruit.*)

M. Joseph Barthélemy. — Je vous assure que cette admonestation du Grand-Maître si spirituel de l'Université ne me vexe pas du tout. Ne soyez donc pas plus vexés que moi, Messieurs. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — Vous avez apporté à la tribune une anecdote quasi mélodramatique sur une démission éventuelle de M. le doyen Alfred Croiset, à propos d'une nomination.

M. Joseph Barthélemy. — Oui.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Vous aviez malheureusement commis cette erreur de ne pas dire que c'est précisément le candidat n° 2 qui avait été nommé. Et M. Croiset n'a jamais donné sa démission, bien entendu.

M. Ybarnégaray. — Il s'agit de M. Georges Scelle.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Il s'agit de M. Georges Scelle, en effet. Et alors, nouvelle anecdote. Une personne mystérieuse, qui n'est pas moi, seul qualifié, une personne qui n'avait aucun titre à être renseignée, que vous êtes embarrassé de nommer ou dont vous trouvez indiscret qu'on vous demande le nom, aurait déclaré que M. Le Fur ne serait jamais nommé. C'est de l'insinuation.

M. Joseph Barthélemy. — Quand je dis cela, c'est pour défendre M. Georges Scelle, parce que M. Georges Scelle avait pris l'engagement de ne pas accepter le poste...

M. le ministre de l'Instruction publique. — C'est une autre question.

M. Joseph Barthélemy. — ... et que, s'il l'a accepté, c'est parce qu'un tentateur est venu et qu'il a pu se croire libéré de la parole qu'il avait donnée. (*Applaudissements à droite.*) Il y a eu l'exclusive prononcée contre M. Le Fur...

M. Vincent Auriol. — Quel est le serpent tentateur ? Donnez son nom !

M. Joseph Barthélemy. — ... et c'est ce qui jette une lumière sur tout ce débat. Car, vous dites : C'est une nomination à titre provisoire. Mais vous savez bien, si vous connaissez les habitudes de la Faculté de droit de Paris, que qui une fois est monté dans une chaire n'en descend plus.

M. Léon Escoffier. — Nous ne le savons que trop ! Il y a des cours qui existent depuis trente-cinq ans !

M. Joseph Barthélemy. — Que voulez-vous que l'on fasse ? Tuer les vieux professeurs comme dans l'antiquité spartiate on tuait les vieillards ? Qui est monté dans une chaire à la Faculté de Paris y reste et, par conséquent, qui réussit à s'y faire nommer à un titre quelconque y reste définitivement. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — C'est encore un abus que le ministre a le devoir de combattre, et je n'y manquerai pas. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Exclamations à droite et au centre.*) [...]

M. Joseph Barthélemy. — Le fait n'en reste pas moins que M. Georges Scelle avait pris l'engagement de ne pas accepter ce cours. Cet engagement est consigné dans une lettre qui est à la Faculté, dont je n'ai pas eu communication. (*Mouvements divers à gauche.*)

Mais, Messieurs, j'appartiens à la Faculté, je puis tout de même en avoir entendu parler.

M. Georges Weill. — Ce n'est pas très réjouissant, ces négociations entre professeurs.

M. Joseph Barthélemy. — M. Georges Scelle y a fait allusion dans une lettre, et, par conséquent, moi, ami de M. Georges Scelle, à qui je conserve toute mon estime et toute mon amitié, je cherche à expliquer pourquoi il n'a pas tenu cet engagement, et je vous dis l'explication qui a été donnée, qu'on lui a prêtée dans tous les cas : « Ce ne sera pas M. Le Fur qui sera nommé. Il y a eu une exclusive prononcée contre lui, et, dans ces conditions, si M. Le Fur ne doit pas être nommé, je ne vois pas — dit M. Georges Scelle — pourquoi je n'accepterais pas. » (*Applaudissements à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Ernest Lafont. — Voilà la raison du chahut. Il faut absolument que M. Le Fur, à cause de ses attaches de famille, soit nommé à Paris, et il y aura du chahut jusqu'à ce qu'il soit nommé. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Joseph Barthélemy. — Monsieur Lafont, vous êtes le bon sens et la modération mêmes. Par conséquent, je n'ai qu'à m'incliner devant vous.

M. Ernest Lafont. — Je commence à comprendre, grâce à vous.

M. Joseph Barthélemy. — Il y a un autre point, auquel nous avons été sensibles, Monsieur le ministre. C'est l'argument des économies.

Avez-vous proposé à M. Le Fur de faire le cours gratuitement ? Non.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Non !

M. Joseph Barthélemy. — J'ajoute, puisque vous avez soulevé cette question, que, sous prétexte d'économie, une quantité d'abus s'introduisent dans votre ministère (*Très bien ! Très bien ! à droite*), que, notamment, l'entrée à la Faculté de Paris est frappée d'une sorte de taxe de péage, et que moi-même, qui ai enseigné pendant sept ans à la Faculté de Paris, avec les frais que vous connaissez, supérieurs dans la capitale à ce qu'ils sont en province, je n'ai jamais retrouvé à la Faculté de Paris le traitement que j'avais à l'Université de Montpellier.

M. Lassalle. — Ce sont des abus !

M. Joseph Barthélemy. — Oui, ce sont des abus. Vous avez parlé d'y mettre fin, Monsieur le ministre. C'est un ordre d'idées dans lequel j'engage votre activité.

J'arrive à la suspension de M. le doyen. Vous avez fait demander les cartes à l'entrée de la Faculté, pour ne laisser entrer que des étudiants. C'est parfait. Vous avez fermé la Faculté. C'était une manœuvre sage, surtout huit jours avant les vacances de Pâques. Vous avez suspendu le doyen. Cela, c'est trop, Monsieur le ministre.

M. Barthélemy défend son doyen.

C'est trop vis-à-vis de l'homme que vous frappiez, qui est un grand savant, qui est un honnête homme, qui est l'honneur de l'Université, qui est connu dans le monde entier. Vous l'avez frappé d'une peine disciplinaire, qui, vraiment, s'appliquait très mal.

Et pourquoi ? Monsieur le Grand-Maître de l'Université, faites-y attention, M. le doyen Berthélemy a derrière lui non seulement la Faculté de droit, mais encore le Conseil supérieur de l'instruction publique. On est reconnaissant à M. Berthélemy d'avoir été frappé pour défendre deux idées qui nous sont chères : d'abord notre droit de présentation, et ensuite la liberté des moyens de maintenir l'ordre à l'intérieur de nos établissements. (*Applaudissements au centre et à droite.*) (1)

A gauche. — Il fallait maintenir l'ordre.

M. Joseph Barthélemy. — Tout à l'heure, M. Maupoil, que je ne vois plus, disait : « Que dirait le conseil d'administration d'une usine si vous n'envoyiez pas les troupes dans l'usine ? »

Mais si le conseil d'administration demande qu'on ne les envoie pas ?

Eh bien ! nous, nous sommes le conseil d'administration de la Faculté. Nous sommes tout de même une personne morale à laquelle la loi — et je sais qu'elle vous gêne quelquefois — a donné certaines prérogatives, et nous avons avec nos étudiants des relations qui sont fondées sur la confiance réciproque.

M. Maxence Bibié. — C'est très exact.

M. Joseph Barthélemy. — De temps en temps, il y a un vacarme, un sursaut, du bruit, ce que M. le ministre de l'Instruction publique, dans son langage de Grand-Maître de l'Université, appelait tout à l'heure un chahut. (*Rires et applaudissements à droite.*) Ce chahut, je l'ai déploré lorsque j'en ai été victime. (*Rires.*)

M. Barthe. — Et j'ai été l'un de ceux qui vous ont « chahuté ». (*Nouveaux rires.*)

M. Pierre Deyris. — Et vous-même, n'avez-vous pas chahuté vos professeurs, lorsque vous étiez étudiant ? (*Sourires.*)

M. Joseph Barthélemy. — Je défendrai tout à l'heure les étudiants qui ont fait du vacarme. Quant à moi, précisément à cause de mon enfance un peu triste de huitième orphelin, j'ai toujours été un enfant très sage et très discipliné et je n'ai jamais fait le moindre bruit ; j'aurai, par conséquent, une particulière autorité tout à l'heure pour défendre ces jeunes gens.

On fait face avec bonne humeur, avec autorité. Puis, l'effervescence se calme.

Mais, pour cela, il ne faut pas que la première fois qu'un professeur arrive dans une Faculté, aux premiers cris poussés, on voie dévaler d'un étage supérieur des forces de police, casque en tête et revolver au point. (*Mouvements divers. — Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — Oh !

M. Joseph Barthélemy. — C'est parfaitement exact. La police, massée dans la salle des actes, a descendu les escaliers et des agents sont entrés revolver au poing.

M. le président du Conseil. — Non ! non !

M. Ybarnégaray. — Et la fille d'un professeur...

M. le président du Conseil. — Non ! la police n'avait point d'armes.

M. le ministre de l'Instruction publique. — On avait interdit qu'elle eût des armes.

On gronde les étudiants.

M. Joseph Barthélemy. — Ces jeunes gens bafouent l'autorité, donnant l'exemple du désordre. Grondons-les ! Vous les grondez. Je les gronde. Nous les grondons.

Parmi ces jeunes gens, certains seront peut-être demain des procureurs de la République, peut-être des juges d'instruction. Ce n'est pas seulement le pouvoir judiciaire qui est menacé, c'est le pouvoir exécutif qui tremble sur ses assises. Peut-être y a-t-il parmi eux un sous-préfet de demain ! Peut-être un préfet ! Peut-être un préfet de police d'après-demain ! (*Sourires.*) Peut-être même y a-t-il de ces jeunes gens qui nourrissent dans le jardin secret de leur cœur l'ambition de venir s'asseoir dans l'enceinte auguste où, avec une sereine majesté, on procède à l'élaboration des lois. (*On rit.*) Il faudrait alors, que ces jeunes gens vinssent défiler tour à tour dans ces tribunes, qu'ils se rendissent compte de la dignité de nos débats et qu'ils disent comme Tocqueville, devant le Sénat américain : « Il me semblait que j'étais devant une Assemblée de rois. » (*Rires.*)

Voulez-vous maintenant que je vous fasse un aveu ? C'est que si ces jeunes gens n'avaient pas un peu réagi — peut-être y a-t-il eu quelques excès — s'ils n'avaient pas un peu réagi contre ce qu'ils croyaient une injustice — et la Chambre ne semblait pas très éclairée, et peut-être eux non plus, — nous l'aurions regretté.

Il faut que la jeunesse ait du ressort. Il faut qu'elle sache protester contre l'injustice. (*Très bien ! Très*

---

(1) En effet, professeurs et étudiants ont tenu à donner à leur doyen une preuve publique de leur estime dans les deux adresses de sympathie suivantes :

1° Adresse des professeurs de la Faculté de droit de Paris :

« Les professeurs soussignés de la Faculté de droit, à l'unanimité, expriment la conviction que M. le doyen Berthélemy, soucieux d'éviter un grave conflit à l'intérieur de la Faculté, s'est conformé dans l'exercice de ses fonctions de police aux traditions universitaires ; regrettent que M. le ministre ait cru devoir le suspendre de ses fonctions, et adressent à leur doyen le témoignage de leur plus chaleureuse sympathie.

» Ed. Cuq, J. Hemard, A. de Lapradelle, E. Pilon, H. Donnedieu de Vabres, J. Hitier, Aug. Deschamps, Germain Martin, W. Oualid, A. Giffard, H. Truchy, Pierre Noailles, L. Lacour, Percerou, Gaston Jeze, R. Piedelievre, Paul Fournier, Charles Rist, P. Collinet, Bartin, Albert Aftalion, Albert Wahl, C. Perreau, Gilbert Gidel, L. Hugueney, Ernest Perrot, René Maunier, R. Morel, Olivier Martin, Louis Rolland, Demogue, E. Chenon, Capitant, Ed. Meynial, Edgard Allix, Georges Ripert, Pillet, A. Mestre, J. de La Morandière, J. Lescure. »

Il importe de remarquer que cette protestation réunit l'unanimité des professeurs présents au conseil et qu'ils ont tenu à la signer chacun personnellement.

2° Adresse des étudiants lancée par l'Association des étudiants en pharmacie :

« Le comité de l'Association amicale des étudiants en pharmacie de France, réuni en séance extraordinaire ;

» En présence des événements actuels et sans remonter à leur origine ;

» Placé devant le fait que M. le doyen de la Faculté de droit Berthélemy a été suspendu de ses fonctions pour avoir (*Journal Officiel* du 31 mars 1925, p. 333) refusé de faire intervenir dans l'intérieur de la Faculté la force armée, et ceci afin d'y éviter des collisions sanglantes, ce qui est tout à son honneur ;

» Se plaçant en dehors de toute considération politique, l'Association étant composée d'étudiants appartenant à tous les partis, et restant uniquement sur le terrain corporatif ;

» Décide :

» [...] De voter une adresse de sympathie respectueuse à M. le doyen Berthélemy. »

bien !) Il faut qu'elle ait du caractère, fût-il mauvais. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Vous le savez, Monsieur le ministre, les plus bruyants de ces jeunes gens ne sont souvent pas les plus mauvais.

On vous a parlé tout à l'heure de ce jeune homme qu'on disait plein de talent, avec un esprit fou et un entrain endiablé, qui faisait, il y a quelques années, la terreur de la Sorbonne, côté professeurs, et la joie de la Sorbonne, côté étudiants. Il s'appelait François-Albert. (*Rires.*) Il n'a pas mal fait son chemin dans l'Université, quoiqu'il n'ait jamais enseigné.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Mais j'ai subi des sanctions, moi.

M. Barthélemy Robaglia. — Lesquelles ?

M. Balanant. — Vous devriez alors être plus généreux pour les autres.

M. Joseph Barthélemy. — Suivez le précepte que Renan adressait à votre ancien patron, M. Clemenceau. Il lui reprochait de ne pas faire oraison, c'est-à-dire de ne pas faire un retour sur lui-même.

Faites un retour sur vous-même et vous serez indulgent.

L'autre jour, vous êtes venu à la Faculté. Vous n'avez fait que passer dans la salle des actes, où nous étions réunis pour vous faire honneur. Vous n'avez pas vu la partie la plus émouvante de la cérémonie. Lorsque le public est parti, lorsque nous nous sommes trouvés en famille, que nous avons défilé devant les plaques où étaient inscrits les noms des victimes de la guerre, nous avons lu ces noms avec émotion. J'ai reconnu ceux de jeunes gens qui peut-être avaient troublé mon cours, et si nous avons pensé à des incidents passés, nous disions aussi : « Ah ! mes enfants, comme nous vous pardonnons, comme nous vous admirons et comme nous vous aimons ! » (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Tout à l'heure, Monsieur le ministre, vous avez prononcé une parole qui a eu un grand écho de ce côté de la Chambre (*la gauche*). Vous avez dit : De mon temps, on avait moins d'argent, on avait moins de moyens. Vous savez à quoi cela correspond, à quelle campagne menée dans la presse. On dit qu'à la suite des difficultés de la vie ce n'est plus la même classe qui est assise sur les bancs des écoles...

M. Léon Escoffier. — C'est vrai !

M. Joseph Barthélemy. — ... que ce sont des hommes riches, des fils de bourgeois, que c'est l'Université des banquiers. (*Mouvements divers. — Sourires à droite.*)

M. Sizaire. — C'est vrai. Surtout de l'Ecole de droit.

M. Joseph Barthélemy. — C'est faux ! Je les connais, moi, ces jeunes gens ; j'ai reçu leurs confidences. S'il y a toujours de la vache enragée au Quartier latin, si elle est même plus vache enragée qu'autrefois, on la mange quand même (1).

Je puis dire à la Chambre qu'elle se rassure sur l'avenir du pays : il y a sur la montagne Sainte-Geneviève des jeunes gens qui préparent l'avenir du pays avec la dure leçon de la pauvreté. (*Applaudissements à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Monsieur le ministre, vous êtes le Grand-Maître de l'Université ; c'est un beau titre, il a été porté par Fontanes, par Guizot, par Villemain, par Cousin, par Ferry, par Goblet ; ne le troquez pas contre un autre, notamment contre celui que s'arrogeait votre ancien patron, M. Clemenceau, quand il disait : « Je suis le premier flic de France. »

Vous vous êtes engagé dans une impasse ; il ne m'appartient pas de vous dire comment vous en sortirez. Je ne veux pas non plus vous rappeler les paroles trop célèbres de M. Thiers sur les difficultés des gens qui se sont mis dans une situation difficile et qui ne peuvent pas choisir une issue. Ce que je puis vous dire, c'est que, surtout aujourd'hui, avec les progrès des idées et des mœurs, on ne peut pas fonder l'ordre par la force.

M. le président du Conseil. — Assurément.

M. Joseph Barthélemy. — Je ne veux pas sonder les intentions du Gouvernement. Je les crois bonnes. Je vois les résultats. Les résultats sont que, pour la première fois depuis 1914, la troupe est entrée dans cette enceinte ; c'est que, pour la première fois depuis 1897, la police est entrée dans la Faculté de droit. Je sais bien ce que vous dites : C'est la faute à telle catégorie de citoyens, la faute à telles personnalités, la faute aux Alsaciens et aux Lorrains, la faute aux professeurs, la faute au doyen, la faute aux étudiants. Et je vous dis, moi, que lorsque dans un pays il y a tant et de si divers mécontentements, il y a la faute du Gouvernement. (*Vifs applaudissements à droite et au centre. — L'orateur, de retour à son banc, reçoit les félicitations de ses amis.*)

Après de courtes interventions de M. François-Poncet et de M. Robaglia, l'ordre du jour de MM. Cazals, Blum, Viollette et Thompson est mis aux voix. Le Gouvernement y attache la question de confiance. L'ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, respectueuse des libertés universitaires, mais résolue à ne pas tolérer les entreprises de désordre d'une faction politique, affirme sa confiance dans le Gouvernement et, repoussant tout addition, passe à l'ordre du jour. »

Il est adopté par 318 voix contre 220.

---

(1) Voici un exemple des diatribes contre ces « étudiants bourgeois ». De M. Max Bonnafous, ancien élève de l'Ecole normale, agrégé de philosophie (*Information sociale*, 2. 4. 25) :

« Mais que représentent-ils, ces jeunes gens, que sont-ils ? S'ils représentaient véritablement la majorité et l'élite de la jeunesse intellectuelle de ce pays, ce serait à désespérer de la France. Ils représentent une certaine classe sociale, ils représentent la bourgeoisie alarmée de voir qu'on va peut-être toucher à ses privilèges ; confusément, ils se demandent ce qu'il adviendrait d'eux si on les dépouillait de tous les avantages sociaux que la fortune leur apporte et si on ne leur laissait pour tout vêtement que leur seul mérite. Beaucoup sentent peut-être qu'ils seraient contraints de changer leur élégant veston pour une veste de charpentier ou de terrassier. On comprend leur haine pour un Gouvernement qui veut réaliser l' « école unique ». Je me dis souvent, en voyant passer ces jeunes troupes, que, si l'Ecole unique était jamais réalisée, on ne verrait pas beaucoup de leurs pareils dans nos Facultés. Que leur terrain d'élection soit la Faculté de droit, quoi de plus naturel ? N'était-ce pas, jusqu'ici, la branche de l'enseignement supérieur qui permettait le mieux une certaine insuffisance intellectuelle (ce qui ne veut pas dire que l'Ecole de droit ne renferme pas des étudiants éminents) ? Et, d'autre part, n'est-ce pas aussi, avec la Faculté de médecine, la Faculté de laquelle les fils du peuple ont été le plus écartés par les difficultés économiques ? Un fils de prolétaire ne peut pas se permettre d'attendre comme avocat une clientèle, qui se forme très lentement, il va plutôt préparer une licence de lettres ou de sciences, qui lui assurera un poste dans l'enseignement, un gagne-pain certain. Les étudiants en droit ne représentent pas toute la jeunesse intellectuelle. Ceux d'entre eux qui manifestent si bruyamment ces temps-ci sont les défenseurs de la bourgeoisie qui a peur. Sous ce conflit à propos d'une chaire de professeur, perce un conflit de classes. »

DISCUSSION AU SÉNAT (1)

Les orateurs inscrits au Sénat pour interpeller le Gouvernement sur les événements du Quartier latin, ont renoncé à leur interpellation pour demander au ministre des explications à l'occasion du vote des traitements du ministre et du personnel de l'administration centrale de l'Instruction publique.

Discours de M. Blaignan (2).

M. le président. — [...] « Chap. 1er. — Traitements du ministre et du personnel de l'administration centrale, 2 375 000 francs. »

Par voie d'amendement, MM. Blaignan, le général Bourgeois, François-Marsal, Martin-Binachon, Feuga, Duchein, Calmel, Maurice Ordinaire, Bompard, Reynald, Georges Berthoulat, proposent de réduire le crédit de 100 francs et de le ramener, en conséquence, à 2 374 900 francs.

La parole est à M. Blaignan.

M. Blaignan. — Messieurs, lorsque, sous l'empire de l'émotion causée par les incidents qui devaient aboutir à la fermeture de l'Ecole de droit de Paris et à la suspension du doyen de cette Faculté, je me suis décidé à interpeller M. le ministre de l'Instruction publique, mon intention était de demander au Sénat de vouloir bien discuter cette interpellation aussitôt après le vote du budget.

Or, des événements indépendants de la volonté de la haute Assemblée paraissent devoir retarder ce vote.

D'autre part, l'agitation créée par les mesures prises par M. le ministre de l'Instruction publique, s'est étendue de la Faculté de droit à toutes les Facultés et écoles d'enseignement supérieur de l'Université de Paris. Le mouvement a gagné la province.

M. Maurice Sarraut. — N'exagérons rien !

M. Milan. — Grâce à l'*Action française* et aux camelots du roi.

M. René Héry. — C'est du battage.

M. Betoulle. — A part cela, ce n'est pas une manœuvre politique.

M. Brager de La Ville-Moysan. — Nos collègues cherchent déjà la diversion.

M. le président. — Je vous prie, Messieurs, de ne pas interrompre l'orateur.

M. Blaignan. — Ces circonstances m'ont déterminé à saisir sans plus tarder le Sénat de la question qui faisait l'objet de mon interpellation et j'ai déposé à cet effet, avec un certain nombre de nos collègues, un amendement tendant à réduire de 100 francs le crédit du chapitre 1er de l'instruction publique : « Traitements du ministre et du personnel de l'administration centrale », en attachant à cette réduction la signification formelle — il faut qu'il n'y ait aucune équivoque à ce sujet — d'un désaveu de l'attitude de M. le ministre de l'Instruction publique. (*Applaudissements au centre et à droite. — Mouvements à gauche.*) [...]

Arrestations et condamnations trop sévères.

Je ne veux pas dramatiser, mais je suis obligé de reconnaître que, si la police a été malmenée, les étudiants l'ont été bien davantage ; les dépositions faites par plusieurs témoins au cours des procès correctionnels l'attestent. Je ne relèverai pas non plus les propos tenus par certains agents et rapportés à l'audience, n'entendant pas rendre le corps de la police responsable des écarts de langage de quelques-uns de ses membres. (*Très bien ! Très bien !*)

Je dois également à la vérité de dire que le parquet a appliqué sans pitié les instructions spéciales qui, quoi qu'en ait dit à la Chambre des députés le chef du Gouvernement, paraissent bien avoir été données. Les arrestations ont été maintenues. Comment concilier cette sévérité avec la mansuétude du garde des Sceaux, recommandant, dans une récente circulaire, à ses procureurs de laisser en liberté provisoire les délinquants domiciliés, et déposant même un projet de loi dans ce sens ? (*Très bien !*)

Pour les condamnations, le tribunal ne s'est pas montré non plus indulgent. Des peines de prison sans sursis ont été prononcées. Aussi l'Association générale des étudiants a-t-elle, par la suite, protesté avec la dernière énergie contre ces condamnations. Elle n'a pu admettre, dit-elle dans un communiqué, que des étudiants « manifestant à l'occasion d'un fait corporatif fussent traités avec toute la rigueur du droit commun. Elle a adressé aux détenus l'assurance de sa sympathie la plus grande en leur affirmant que tout serait fait pour qu'ils ne fussent pas atteints dans leurs droits ».

Quel est celui d'entre vous, Messieurs, qui ne souhaite avec l'A. G. des étudiants un large et rapide pardon de ces péchés de jeunesse déjà durement expiés ? (*Vifs applaudissements à droite et au centre.*)

Le Gouvernement ne devait pas s'en tenir aux condamnations judiciaires ; deux graves mesures lui ont paru nécessaires : la fermeture de l'école, la suspension du doyen.

Fermeture de la Faculté de Droit.

Rien à dire de la fermeture provisoire de l'école, à partir du 30 mars, décidée sur avis unanime, doyen compris, du Conseil de l'Université de Paris. L'ordre a été profondément troublé, l'agitation ne peut se prolonger, qu'on ferme donc l'école. Mais cette fermeture ne peut être que temporaire et de courte durée. Nous ne saurions admettre, pas plus, d'ailleurs, que l'A. G. des étudiants, qu'elle se prolonge au delà de la date fixée pour la rentrée des vacances de Pâques. (*Très bien ! Très bien ! sur les mêmes bancs.*)

M. François-Albert voit uniquement dans les étudiants en droit — nous reviendrons tout à l'heure sur ce point — des jeunes gens plus élégants que travailleurs ; il se trompe grandement. Leurs professeurs, cités comme témoins, les ont lavés à l'audience de cette insinuation malveillante. Eh bien, il faut que ceux qui veulent travailler puissent travailler. Nous ne pouvons faire perdre une année, en les privant de prendre l'inscription du dernier trimestre, à des jeunes gens qui ont besoin de poursuivre ou de terminer leurs études pour gagner leur vie. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Songez à ceux d'entre eux — et ils sont nombreux — qui, pour subvenir à leur entretien, travaillent à des salaires de famine, soit dans certaines études, soit même aux Halles, avant le jour, chez des mandataires... (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions à gauche.*)

M. Reboul. — Ceux-là ne manifestaient pas, ils travaillaient.

M. Blaignan. — Songez aussi à ces pères de famille qui, par ces temps de vie chère, se saignent aux quatre veines pour entretenir à Paris des enfants, orgueil de leur vie. Il faut donc, je le répète avec

(1) *J. O.*, 8. 4. 25, Débats parl., Sénat, 2e séance du 7. 4. 25. — Présidence de M. de Selves.

(2) Sénateur de la Haute-Garonne ; appartient au groupe de l'Union démocratique et radicale.

force, que la Faculté de droit rouvre ses portes le lundi de Quasimodo. (*Très bien! Très bien! et nouveaux applaudissements à droite et au centre.*)

Mais, allez-vous me dire, l'agitation ne reprendra-t-elle pas ? La grève générale de solidarité déclanchée ces jours derniers ne recommencera-t-elle pas ? Car il y aura toujours le cas de M. Scelle.

Non, Messieurs, le Gouvernement s'est lourdement trompé ; il doit le reconnaître. Il s'est laissé acculer dans une impasse, il appartient à M. Scelle de faire le geste nécessaire pour l'en tirer. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Raisons pour lesquelles le doyen a été suspendu.

J'en arrive maintenant à la suspension du doyen, à qui tout à l'heure mon collègue et ami M. Fernand Faure adressait l'hommage de sa profonde sympathie.

Que reproche-t-on à M. Berthélemy ? D'abord et surtout de n'avoir pu obtenir que le cours soit fait ; ensuite de ne pas avoir donné sa signature pour que la force armée pénètre le 28 mars dans la Faculté. Mais si la force armée avait pénétré dans la Faculté, il y aurait eu bataille entre les enfants et la police : c'eût été une échauffourée, un massacre. (*Exclamations ironiques à gauche. — Approbation au centre et à droite.*) [...]

M. **Jules Delahaye**, *s'adressant à la gauche.* — Vous n'y étiez pas, vous, vous ne couriez pas le risque d'être massacrés.

M. **le président.** — Vous répondrez si vous le voulez, mais n'interrompez pas! (*Très bien!*)

M. **Blaignan.** — Le doyen trouve indigne de la police de cogner sur les étudiants, indigne des étudiants de taper sur les agents. Le doyen a bien agi, il a les éloges de tous. (*Vifs applaudissements à droite et au centre.*)

M. **René Héry.** — De tous, c'est un peu exagéré.

M. **Blaignan.** — Et cependant on l'a frappé...

M. **Vallier.** — Il a été bien imprévoyant en tout cas.

M. **Blaignan.** — Pourquoi ? C'est qu'il faut des sanctions. Le doyen n'apporte la tête de personne, il ne peut ni prendre les cartes ni savoir les noms des élèves en révolte. Quelle police familiale pourrait venir à bout de 1 200 jeunes gens bien déterminés à ne pas se laisser prendre ?

Le doyen est respecté de tous, mais on ne lui manque pas de respect en refusant de donner son nom pour offrir des sanctions au ministre. Le doyen déclare tous ses élèves coupables, on les punit par la fermeture provisoire de l'école, mais il n'y a pas moyen d'appliquer de sanctions individuelles.

Et puis, ces jeunes gens ne sont-ils pas vraiment plus excusables qu'on ne le pense, puisqu'ils ont été défiés par l'acte même du ministre ?

On est surpris, au surplus, de vous voir, Monsieur François-Albert, si sévère pour les étudiants, vous qui, pour des chahuts bien moins justifiés, avez été jadis frappé par le Conseil de l'Université (*Rires au centre et à droite*), à l'époque où vous étiez, paraît-il, le pourvoyeur d'œufs pourris contre le cours d'Izoulet. (*Mouvements divers.*)

M. **Guillaume Chastenet.** — L'ancien contrebandier s'est fait douanier!

M. **Milan.** — Il n'a pas assommé les agents.

Un sénateur à gauche. — Il a accepté la sanction.

M. **Blaignan.** — *Quantum mutatus ab illo !*

Aujourd'hui vous blâmez un doyen qui protège ses enfants contre la police, et la police contre la colère possible de ses enfants.

Avouez-le, dans cette affaire vous avez manqué de doigté et de mesure. Vous avez confondu la justice et l'arbitraire, l'autorité et la force, l'ordre et la violence. Vous avez jeté à la tête des étudiants le plus stupide des défis (*Protestations à gauche. — Oui! Oui! et vifs applaudissements à droite et au centre*), en suspendant de ses fonctions un doyen universellement aimé et respecté, un savant à qui l'Institut a ouvert ses portes en raison de ses remarquables travaux, un homme d'une conscience admirable, qui a la plus haute idée de ses devoirs et de ses responsabilités.

En le frappant, vous avez attenté à la dignité de la Faculté de droit (*Exclamations à gauche. — Très bien! Très bien! à droite et au centre*), effa[cé] tous les privilèges de l'enseignement supérieur, ni[é] toutes les libertés corporatives des étudiants, froiss[é] l'Université tout entière.

M. **René Héry.** — C'est épouvantable!

M. **Blaignan.** — Les ovations enthousiastes e[t] répétées de milliers d'étudiants défilant, aux applaudissements de la foule, devant la demeure de M. Berthélemy, l'adresse de sympathie que lui a envoyé l'unanimité des professeurs, serrant les rangs autour de leur doyen, comme s'ils sentaient leur indépendance menacée, l'opinion publique éclairée tout entière, l'ont déjà vengé de l'injure que vous lui avez faite.

M. **Vallier.** — Autant de manœuvres politiques.

M. **Blaignan.** — Vous avez voulu le diminuer, vous l'avez grandi. (*Vifs applaudissements à droite et au centre. — Interruptions à gauche.*)

Mais cela ne suffit pas, vous lui devez une réparation. La peine de suspension doit être levée en même temps que se rouvrira l'école. M. Berthélemy doit rester le doyen en fonctions de la Faculté de droit et non pas seulement le doyen vénéré dans le cœur de ses élèves et de ses collègues. (*Très bien à droite et au centre.*)

La complainte des « Quatre-z-étudiants » est périmée.

J'en aurais terminé, Messieurs, si je n'avais encor[e] à faire appel du jugement porté à la Chambre pa[r] M. le ministre sur le compte de l'Ecole de dro[it] et des étudiants en droit. Tous ceux qui sont passé[s] à l'Ecole sont indignés contre un ministre qui e[n] parle mal sans savoir ce qu'on y fait et contre u[n] directeur très bien renseigné sur ce qui s'y fa[it] et qui cependant ne défend pas l'école.

M. **Mario Roustan.** — Ça! par exemple!...

M. **Blaignan.** — Ils estiment que ce scandale d[oit] cesser.

Les étudiants en droit ne sont pour vous, Monsieur le ministre, que des amateurs distingués n'a[l]lant en foule à l'école que les jours d'examen [et] les jours de chahut. Quelle erreur ! Et comme vou[s] les méconnaissez, les étudiants d'aujourd'hui ! Vou[s] avez été injuste et dur pour eux, l'autre jour à [la] Chambre. Vous êtes le Grand-Maître de l'Universit[é] (*Exclamations et rires à droite et au centre.*) Vou[s] avez eu grand tort d'exercer sur eux la satire [de] votre esprit facile. Vous en êtes encore à l'époq[ue] lointaine où Xanrof, composant sa complainte d[es] « Quatre-z-étudiants »...

M. **Reboul.** — C'est du mélodrame!

M. **Blaignan.** — ... nous assurait que, si le secon[d] piochait le droit romain, le troisième faisait d[es] dettes et le quatrième ne faisait rien. Vous retarde[z]. Sur l'Ecole aussi la guerre a passé : les plus âg[és] l'ont faite ou tout au moins l'ont terminée. L[es] plus jeunes l'ont vécue. Quand le canon tonnait, [ils] avaient l'âge où s'éveillent les intelligences, où l[es] cœurs tout neufs s'ouvrent aux sentiments [et] reçoivent des empreintes indélébiles. (*Très bien! Très bien! à droite et au centre.*)

Ils ont grandi tristement dans des foyers où, devant des places vides, ils ont vu plus souvent pleurer que rire. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Plantes forcées, arrosées de larmes, ils ont mûri prématurément. Ainsi s'explique qu'ils ne sont pas gais dans leurs chahuts, ainsi que vous le leur avez reproché, Monsieur le ministre, mais, s'ils ne sont pas gais, ils sont résolus ; ce sont des hommes qui ont le sentiment de l'honneur et de la justice et ils vous l'ont fait voir. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Pas de favoritisme, et l'ordre régnera.

Pas de favoritisme dans l'Université, pas de « chef-de-cabinisme », suivant l'expression imagée employée par l'un de leurs professeurs à l'audience. Pas de maîtres dont les engagements écrits soient des chiffons de papier. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Voilà ce que demandent les étudiants, voilà ce que signifient leurs protestations et leur grève.

A la fin du discours que vous avez prononcé à la Chambre, vous avez dit : « Il importe que l'ordre ait le dernier mot ».

D'accord. L'ordre dans l'école et dans la rue est nécessaire, indispensable ; mais est-il souhaitable qu'il faille pour l'imposer recourir en toute occasion aux brigades centrales de M. le ministre de l'Intérieur ? Il faut le dire tout net, un ordre qui se maintient seulement par des mesures héritées de l'Empire annonce les troubles les plus graves et les désordres les plus tumultueux. (*Applaudissements au centre.*)

M. Reboul. — Si l'on revenait au budget. (*Exclamations à droite et au centre.*)

M. Blaignan. — L'ordre, c'est quelque chose de plus noble et de plus beau. C'est la paix dans les consciences, la tranquillité dans les esprits. (*Applaudissements au centre.*)

La grande majorité des étudiants est sincèrement, profondément républicaine. (*Très bien !*) Leurs maîtres leur enseignent l'admiration que nous devons avoir pour les hommes désintéressés qui, avec toute leur intelligence et tout leur cœur, se sont dévoués pour assurer l'existence du régime qu'ils venaient de créer.

Voulez-vous que les jeunes Français, comparant cette grande époque à la nôtre, pensent que la République, aujourd'hui dénuée de toute espèce d'idéal et de sentiments, est devenue un syndicat d'intérêts ? Elite de la nation, nos étudiants sont l'espoir de l'avenir. De grâce, ne les obligez pas à regarder vers le passé pour y retrouver l'image de la justice et de la liberté. (*Applaudissements vifs et prolongés au centre, à droite et sur divers bancs à gauche. — L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.*)

M. François-Albert. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. le ministre de l'Instruction publique.

Réponse de M. François-Albert.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Messieurs, tant de légendes se sont amoncelées autour de l'aventure de M. Georges Scelle que j'attendais avec quelque curiosité que l'interpellateur, M. Blaignan, voulût bien les dissiper ou les crever à coups d'épingle, et j'avoue que mon espérance était grande puisqu'il avait annoncé qu'il allait ici signaler et stigmatiser toutes les affirmations inexactes dont je me serais rendu coupable à la tribune de l'autre Assemblée.

J'ai dû constater que pas une seule de mes affirmations n'a été contestée par M. Blaignan. Je voudrais pouvoir lui rendre la pareille. J'aurai le regret, je l'avoue, de contester, pour ma part, un certain nombre de celles qu'il a apportées lui-même à la tribune. [...]

La question qui se pose est bien simple. Il s'agit de savoir si j'avais le droit de nommer M. Scelle et si j'étais lié par des présentations à une autre chaire où une vacance s'est produite au mois de novembre de l'année précédente. Car toute l'erreur de M. Blaignan repose sur ce fait qu'il a admirablement raisonné, mais qu'il fait erreur sur l'emploi.

Il y a eu au mois de novembre des présentations, qui n'étaient d'ailleurs pas obligatoires, à un emploi de chargé de cours de droit public.

Cet emploi, pour des raisons de regroupement des chaires, a été supprimé. Par suite, il ne pouvait plus être question de présentation à cet emploi. Il s'agissait d'un tout autre emploi lorsque, au mois de février, j'ai nommé M. Scelle pour faire un cours semestriel : non plus de droit public, mais de droit international.

La question est donc toute différente, et non seulement je n'étais pas lié par des présentations, mais il n'y a même pas eu de présentations à ce moment-là. Voilà toute la vérité. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

M. Reboul. — Vous avez le tort d'être le Gouvernement du Cartel des gauches. (*Exclamations à droite et au centre.*)

M. le président. — M. le ministre n'a pas besoin qu'on appuie son argumentation ; veuillez garder le silence, Monsieur Reboul.

M. Bruguier. — C'est fini ! C'est expliqué !

M. le ministre de l'Instruction publique. — Vous venez me demander pourquoi à ce moment je n'ai pas tenu compte des présentations qui avaient été faites pour un autre emploi ! Mais je n'aurais même pas à vous répondre, puisque ces présentations n'avaient aucun rapport avec le cours dont il était question au mois de mars. Néanmoins...

M. Blaignan. — Pourquoi M. Scelle s'est-il excusé auprès de M. Le Fur ? (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — Nous y viendrons tout à l'heure.

Donc, à ce moment-là, j'ai nommé M. Scelle ; je ne dois pas d'explications sur cette nomination. Néanmoins, Monsieur Blaignan, je vais vous en donner.

Des économies bien placées.

J'ai nommé M. Scelle parce qu'il n'y avait que deux professeurs de droit international disponibles, et cette nomination m'a paru être d'une économie bien comprise — et cela dans un sens large — puisque M. Scelle était l'un de ces deux professeurs, et qu'il se trouvait à Paris, où il n'enseignait pas, tandis que l'autre était à Rennes, où il enseignait. Cette solution m'a donc paru, dis-je, plus simple, plus normale, plus raisonnable... (*Exclamations et rires à droite.*)

M. Jules Delahaye. — Vous avez été moins économe pour les funérailles de Jaurès.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Ne faites pas croire, Messieurs, que la vérité vous gêne à ce point et le bon sens aussi.

J'ai donc prié M. Scelle, qui était à Paris, où il ne faisait pas de cours, de bien vouloir, puisqu'il en avait le temps et les moyens, se charger de ce cours, qui n'était qu'intérimaire.

Vous me dites qu'ainsi je n'ai pas réalisé d'éco-

nomies, car si M. Le Fur était venu enseigner à Paris, cela n'occasionnait aucune dépense supplémentaire. C'est entendu, Monsieur Blaignan, mais alors il n'y avait plus de cours à Rennes...

M. Blaignan. — Il n'y en a plus à Dijon!

M. le ministre de l'Instruction publique. — ... tandis qu'avec mon système, sans surcroît de dépenses, j'ai pu pourvoir aux deux cours de droit international qui se trouvaient à ce moment vacants.

Cela me paraît si clair et si simple qu'à moins d'avoir l'esprit prévenu je n'arrive pas à comprendre de quoi on me fait grief en cette affaire.

Et M. Blaignan vient me dire : Pardon! les emplois de chargé de cours sont eux-mêmes des intérims. Quelle erreur! C'est tellement une erreur que je me permettrai un petit détail — j'allais dire un détail de ménage — réfutation la plus évidente de la doctrine de M. Blaignan.

M. Le Fur considérait si bien cet emploi de chargé de cours comme un emploi définitif — au mois d'octobre, ne confondons pas — qu'il avait, à ce moment, chargé M. le doyen Berthélemy de lui chercher et de lui louer un appartement dans Paris.

M. Blaignan. — Ce qui prouve qu'il croyait pouvoir compter sur l'emploi.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Vous me direz que je pouvais nommer un autre professeur. Mais c'est ici qu'intervient la considération des économies. En chargeant M. Scelle à défaut d'un tiers qui n'eût pas été M. Le Fur, ou bien en chargeant M. Scelle à défaut de M. Le Fur, qui eût été remplacé à Rennes, je réalisais tout simplement une économie de 13 000 francs, dont il est permis de sourire, bien que, devant une Assemblée comme la nôtre, le simple mot d'économie doive inspirer un tel respect que, même s'agissant d'une économie de 12 000 francs...

M. Jules Delahaye. — Et les 650 000 francs pour enterrer Jaurès? Vous én faites des économies!

M. le ministre de l'Instruction publique. — ... il semble susceptible de désarmer toutes les critiques.

Cela est si vrai, ce régime des petites économies est si réellement efficace, que c'est précisément en réalisant sur le chapitre 16 — vous le connaissez bien, celui sur lequel vous deviez primitivement intervenir — en réalisant sur le chapitre 16 ces petites économies qui peuvent paraître de bouts de chandelle, que j'ai réussi à trouver l'argent nécessaire pour doter le chapitre 29 d'une somme égale à celle que la Chambre avait d'abord votée.

Monsieur Blaignan, vous appartenez à la Commission des finances, je crois ; vous savez, par conséquent, ce qu'est le chapitre 29.

Pour ceux de nos collègues qui pourraient ne pas se le rappeler, je vais vous dire ce que c'est que le chapitre 29 : c'est celui qui concerne les subventions aux étudiants.

Oui! M. Blaignan, qui aime tant les étudiants en paroles, appartient à une Commission où il a laissé rogner 50 000 francs destinés à subventionner les associations ou maisons d'étudiants. (*Vifs applaudissements à gauche. — Protestations à droite. — Bruit prolongé.*) [...]

Une lettre de M. Scelle au doyen.

M. Blaignan a fait allusion à une lettre de M. Scelle à M. le doyen.

M. Massabuau. — Il l'a lue. C'est toute la question.

M. le président. — Votre avis ne vous a pas été encore demandé, Monsieur Massabuau. (*Rires et applaudissements.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je pourrais vous répondre que ce n'est pas la question, pour la raison capitale que les étudiants se sont décidés à manifester contre M. Scelle — M. Blaignan lui-même en convient — avant de connaître la fameuse lettre qui, paraît-il, les a tant émus. Ils se sont émus d'abord, ils ont connu la lettre ensuite.

Je suis, au surplus, trop franc pour ne pas avouer que cette lettre n'a pas été sans me causer quelque trouble quand je l'ai connue.

M. Massabuau. — Très bien!

M. le ministre de l'Instruction publique. — Mai[s] je suppose que je dois avoir le bénéfice de ma fran[chise]. Je vous déclare donc que je n'ai connu cett[e] lettre, moi aussi, par les journaux, que postérieure[ment] à la nomination de M. Scelle et aux manifesta[tions].

M. Jules Delahaye. — C'est un joli moineau M. Scelle! (*Exclamations à gauche.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — M. Jules Delahaye en tire des conclusions contr[e] M. Scelle. Me permettra-t-il d'en tirer aussi un[e] conclusion contre le doyen, M. Berthélemy? Ca[r] enfin, il avait été le destinataire de cette lettre, e[t] lorsque je lui ai dit mon intention de confier ce cour[s] semestriel à M. Scelle, au lieu de me répondre comm[e] il l'a fait : « C'est une combinaison très ingénieuse », ne pensez-vous pas, en conscience, qu'il avait un pe[u] le devoir de m'avertir qu'il avait reçu cette lettre d[e] M. Scelle? (*Applaudissements à gauche. — Bruit. — Mouvements divers.*) Or, il n'en a rien fait, et j[e] dois vous dire très sincèrement encore que ce fu[t] mon premier grief à son égard.

M. Blaignan. — Comment n'avez-vous pas e[u] connaissance de cette lettre avant la nominatio[n], puisqu'elle a été lue à l'assemblée des professeurs [le] jour où ils ont fait les présentations et qu'elle figu[re] au registre de la Faculté?

M. le ministre de l'Instruction publique. — Par[ce] que je n'assistais pas à cette assemblée.

Cette lettre ne figure, à ma connaissance, da[ns] aucun document officiel. Je l'ignorais lorsque j'[ai] nommé M. Scelle, je l'ignorais lorsque je l'ai défend[u] à la tribune de la Chambre, l'autre jour. Ou plutô[t] je savais qu'elle existait, mais je n'en connaissa[is] pas le texte.

M. Langlois. — Il fallait la lire avant d'y all[er].

M. Jules Delahaye. — Cela aurait dû vous rend[re] prudent.

M. le ministre de l'Instruction publique. — [Je] n'en connaissais pas le texte. D'ailleurs, au point [de] vue strictement administratif, il ne changeait rien [à] la position de M. Scelle. Pour le reste, il m'est perm[is] de faire, en effet, quelques réserves. Mais, à l'heu[re] où vous jugez aussi sévèrement M. Scelle, qui [ne] m'en a pas parlé, peut-être pourriez-vous vo[us] montrer moins indulgents pour le doyen, qui [a] commis exactement le même manquement. (*Viv[es] interruptions au centre et à droite.*)

M. Langlois. — Il n'avait pas le même droit.

M. Georges Berthoulat. — Ce n'est pas la mê[me] chose : cette lettre n'était pas du doyen, elle ét[ait] de M. Scelle.

M. Massabuau. — Il n'a pas manqué à sa paro[le].

M. René Héry. — C'était plus choquant de sa pa[rt].

M. le ministre de l'Instruction publique. — [Je] dois dire qu'en ce qui concerne le manquement à [la] parole, vous l'avez singulièrement dramatisé, sa[ns] doute, puisque à deux reprises M. Le Fur a pris [la] peine d'écrire à M. Scelle pour lui dire qu'il ét[ait] parfaitement satisfait de la conduite de son collèg[ue]. On a contesté le texte de ces lettres. Ce sont [des] lettres privées, Monsieur Jénouvrier, et il est t[ou]jours un peu déplaisant de les porter à la tribu[ne]

Je vous demanderai la permission de ne pas les lire ; je vous les communiquerai après la séance, si vous voulez, et vous y trouverez l'expression de remerciements absolument formels...

M. Jénouvrier. — Je demande la parole.

M. le ministre de l'Instruction publique. — ... et d'un hommage rendu à la correction de la conduite de M. Scelle en cette affaire. (*Mouvements au centre et à droite.*) Pour vous dire tout mon sentiment, j'ai presque trouvé M. Le Fur trop reconnaissant.

Les promoteurs de chahuts.

Quoi qu'il en soit, M. Scelle est nommé. L'indignation des étudiants, il faut en convenir, parce que c'est un fait historique, ne se manifeste pas d'abord : il ne se manifeste qu'une indignation politique...

M. le marquis de Dion. — Voilà l'Action Française !

M. le ministre de l'Instruction publique. — Ce sont, en effet, les étudiants du groupe de l'Action Française... (*Protestations à droite. — Applaudissements à gauche.*)

M. Jules Delahaye. — C'est le lapin qui a commencé !

M. Massabuau. — Ils en sont tous, alors !

M. le marquis de Dion. — Les cardinaux marchaient aussi ?

M. le ministre de l'Instruction publique. — Ceci est de l'histoire. C'est le 6 mars, alors que le premier cours est du 9 mars, trois jours avant le premier cours de M. Scelle, que se manifeste dans la presse parisienne la première expression d'émoi à l'égard de M. Scelle et de cette nomination, et elle se manifeste pour la première fois — que voulez-vous que j'y fasse, c'est de l'histoire — dans l'*Action Française.*

M. Jules Delahaye. — Et dans d'autres journaux.

M. Blaignan. — Vous ne voudriez pas que ce soient vos thuriféraires qui dénoncent vos irrégularités ! (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — On y rend compte d'une réunion où M. Maurice Pujo parle en termes que je vous demanderai de ne pas rapporter, mais qui ne sont pas exempts de quelque violence, d'une protestation contre la nomination de M. Scelle et d'un appel au chahut, non pas à un de ces simples chahuts d'étudiants auxquels M. Blaignan faisait allusion tout à l'heure, en m'accusant d'y avoir participé, à coups d'œufs pourris...

M. Hervey. — C'est votre honneur ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je considère si peu cela comme mon honneur que je ne le revendique pas. J'ai pris part, comme beaucoup d'autres étudiants, à des manifestations qui ont été assez vives quant au vacarme, mais qui ne sont jamais allées jusqu'à enfoncer les portes, briser les bancs des amphithéâtres, mettre des fauteuils en pièces, casser les vitres...

M. Langlois. — Vous avez oublié ! (*Rires.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — M. Blaignan vous a fait, tout à l'heure, ce récit dans les termes les plus dramatiques et vous en avez frémi d'horreur. D'où vient que vous en riez quand je le reprends à mon compte ? (*Applaudissements à gauche. — Mouvements divers au centre et à droite.*)

M. Dominique Delahaye. — Cela prouve que vous êtes amusant.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Il y a donc non seulement du vacarme, ce que j'excuse, mais il y a du vandalisme, ce que je me permets de trouver excessif, même pour protester contre une nomination qui ne me plaît pas, même en admettant, comme vous le prétendez, que les étudiants aient le droit d'exercer un contrôle sur la nomination des professeurs.

Le contrôle, je pense que vous-mêmes, si vous le revendiquez pour eux, vous ne le revendiquez pas à coups de bris de clôtures ?

M. René Héry. — C'est cela ! [...]

La grève, état normal pour les trois quarts des étudiants en droit à Paris.

M. le ministre de l'Instruction publique. — C'est dans ces conditions que j'ai décidé la fermeture de l'Ecole de droit, à laquelle M. Blaignan, et je l'en remercie, a bien voulu applaudir.

M. Blaignan. — A condition qu'elle ne dure pas !

M. le ministre de l'Instruction publique. — M. Blaignan en convient lui-même.

M. Le Barillier. — A la condition que vous la rouvriez.

M. le ministre de l'Instruction publique. — J'ai décidé de fermer l'Ecole de droit parce qu'il s'y développait une atmosphère de trouble et de violence que je considérais comme tout à fait incompatible avec le bon ordre au Quartier latin.

On a répondu à cette fermeture par un ordre de grève. Ici, Monsieur Blaignan, permettez-moi de ne pas prendre la chose au tragique.

D'abord, le mot de grève est un peu gros et, laissez-moi l'ajouter, un peu déplacé. Eh ! oui, la grève, c'est la cessation d'un travail contractuel et partant obligatoire... (*Mouvements divers.*)

M. Gaudin de Villaine. — Et les grèves de fonctionnaires ! (*Applaudissements à droite. — Exclamations à gauche.*)

M. Delpierre. — Pour les grèves de fonctionnaires, c'est très vrai. Là, le travail est obligatoire.

M. le ministre de l'Instruction publique. — La grève — et ce n'est pas à un juriste comme M. Blaignan que j'ai besoin de le rappeler, — la grève, c'est la cessation d'un travail auquel on est tenu et pour lequel on est rétribué.

Depuis quand les étudiants sont-ils tenus d'assister aux cours ? Depuis quand sont-ils rétribués pour y assister ?

M. Provost-Dumarchais. — Ils le sont par l'argent de leurs parents.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Vous êtes indignés parce que j'ai dit — il faut bien le reconnaître tout de même — que la plus grande partie des étudiants de droit ne fréquentent pas les cours : c'est d'ailleurs un grand bonheur ; 10 000 étudiants de droit sont inscrits à Paris. S'ils se mettaient à fréquenter les cours, ce serait un désastre. On ne pourrait pas en loger le quart. (*Exclamations au centre et à droite.*) On peut bien dire que la grève, pour les trois quarts des inscrits à la Faculté de droit de Paris, est une sorte d'état normal.

M. Georges Berthoulat. — Les amphithéâtres sont pleins. Vous n'avez qu'à le constater vous-même en y allant.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Moi-même, qui vous parle, j'ai trouvé le moyen d'être reçu à la licence en droit après avoir été un gréviste de trois années.

M. Le Barillier. — Vous avez de la chance. (*Sourires.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — C'est pourquoi je me suis permis de ne pas prendre au tragique une grève qui avait pour effet d'allonger de quelques jours — et je ne m'en indigne pas, croyez-le bien — les vacances de Pâques. C'est une grève d'anticipation sur les vacances ; et les étudiants que j'ai vus défiler en monôme, cette fois avec

beaucoup de gaieté, n'avaient pas l'air de prendre les choses autrement.

Au surplus, la grève n'a pas été, à beaucoup près, aussi unanime que vous le prétendez. On a dit qu'elle était unanime à l'Ecole de droit... Bien entendu! l'Ecole est fermée!

M. François-Saint-Maur. — C'est le lock-out! (*Sourires.*)

Des « jaunes » qui sont des laborieux.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Mais, dans les autres Ecoles, la proportion des grévistes n'a pas atteint des chiffres extraordinaires. Les plus défavorisées n'ont pas compté 50 p. 100 de grévistes. (*Exclamations.*) Mais non, je vous l'assure!

Un sénateur à droite. — Et en province?

M. le ministre de l'Instruction publique. — Pour la province, je n'ai pas ici de statistique, mais je peux vous citer des Facultés, comme celle de Montpellier, où il n'y a pas eu un gréviste.

M. Mario Roustan. — Parfaitement.

M. le marquis de Pomereu. — A Rouen, l'unanimité des étudiants, moins trois, ont fait la grève.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Ce n'est pas une Faculté.

Et puis, vous avez fait état d'ordres du jour indignés dont le style respire toutes les ardeurs et tous les bouillonnements de la jeunesse. Mais, chose plus merveilleuse, il y a des étudiants qui ont voulu travailler et qui ont voté des ordres du jour pour le maintien des cours. Il y en a qui ont fort mal reçu les grévistes; il y en a qui ont demandé que fût protégée la liberté du travail, comme pour des ouvriers, Messieurs! (*Mouvements divers.*)

Il y a, mes chers collègues, mes camarades de l'Ecole normale supérieure, qui, eux, ont la tradition de l'assiduité et qui, de mon temps, passaient pour représenter une élite...

M. le rapporteur général. — N'exagérons rien!

M. le ministre de l'Instruction publique. — Oh! non pas de l'intelligence — je suis plus modeste, — mais du labeur. Ils ont refusé avec la plus grande énergie de faire grève et condamné les grévistes en des termes sévères que je vous demande la permission de rappeler:

« Les élèves de l'Ecole normale supérieure soussignés — et ils ont signé à peu près tous — apprennent que le comité de l'A. G. (l'Association générale), expression d'une minorité, prescrit aux étudiants de faire grève les 2 et 3 avril. Ils tiennent à se désolidariser de ce geste, qui veut engager malgré elles les autres Facultés dans un mouvement politique, et ils ne réclament pas pour les étudiants un droit de recourir à la violence qu'on refuse aux ouvriers. » (*Applaudissements à gauche.*)

M. Valette. — Voilà le langage de l'élite de la nation.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Cela me paraît tout à fait raisonnable, ce qu'ils ont dit là, mes jeunes camarades!

M. le lieutenant-colonel Josse. — Combien y a-t-il d'étudiants à l'Ecole normale supérieure?

M. le ministre de l'Instruction publique. — Ils ne sont que 150, Monsieur Josse; mais ces 150 sont entrés là non pas seulement en payant leur inscription comme les autres, mais à la suite d'un concours qui tout de même permet de les présenter comme une sélection.

M. Gaston Japy. — Il faut un concours pour entrer dans d'autres Ecoles aussi.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je pourrais vous citer aussi les protestations des étudiants anciens combattants, qui forment eux aussi une association et qui se sont élevés avec la dernière énergie contre cette notion de la grève. Et cela avec des considérants que je ne vous rapporterai pas, parce qu'ils mettent en cause M. Berthélemy dans des termes que je ne veux pas citer pour ne pas passionner inutilement le débat (1).

La grève, elle a même eu un côté comique: il y a un comité de grève alimenté, j'allais dire par des philanthropes!... Il a mis sur pied une admirable organisation de débaucheurs. (*Interruptions.*) Vous comprenez bien, oui?...

M. Gaston Japy. — Des jaunes?

M. le ministre de l'Instruction publique. — Mais non, des ultra-rouges au contraire.

M. Gaston Japy. — Mais des jaunes tout de même.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Et ces débaucheurs... (*Interruptions.*)

M. Delpierre. — Moscou!

M. le président. — Croyez-vous, Messieurs, que de telles interruptions servent à l'argumentation? (*Très bien! Très bien!*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — ... ces débaucheurs, ne les couvrez pas d'outrages, puisque précisément vous plaidez leur cause ici. Ils ont, je vous l'assure, de l'énergie et de la poigne. Ils n'y vont pas par quatre chemins. Ils n'hésitent pas à suspendre les fonctionnaires qui ne marchent pas bien. Tenez: « Le Comité de grève, s'étant réuni pour le débauchage des élèves de l'école publique d'Arcueil, a constaté qu'on avait envoyé là un délégué un peu trop mou, qu'il avait mal rempli sa mission et qu'il y avait lieu de le révoquer et de le remplacer. » (*Rires.*)

M. Provost-Dumarchais. — Ils ont suivi votre exemple.

M. André Lebert. — Ce n'est pas sérieux.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Ce n'est pas sérieux? C'est précisément ce que je suis en train de vous démontrer.

M. André Lebert. — Dites-nous les motifs pour lesquels vous avez suspendu le doyen Berthélemy.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je cherche à vous démontrer que cette histoire de grève n'est pas sérieuse, pour répondre à l'indignation de M. Blaignan.

M. André Lebert. — Parlez-nous du doyen et des motifs que vous avez eus de le suspendre.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Savez-vous pourquoi cela n'est pas sérieux? S'il est vrai, et je n'ai jamais dit le contraire, qu'à côté d'une majorité d'étudiants dont l'assiduité n'est pas exemplaire, il en existe, et je le sais bien, un certain nombre qui sont extrêmement laborieux et à qui je rends hommage. (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. Bersez. — Merci pour eux!

M. le ministre de l'Instruction publique. — Mais

---

(1) Le *Rassemblement* (5. 4. 25), journal officiel de « *La Légion* », association d'anciens combattants, a pris, lui, le parti de M. Berthélemy et publie une adresse de sympathie au doyen, que nous reproduisons afin de prouver à M. François-Albert que tous les élèves anciens combattants ne sont pas avec lui:

« *La Légion*, les anciens combattants qui la conduisent, les chefs de famille qui sont entrés dans ses rangs, tous les Français qui veulent avec elle le retour aux disciplines ordonnatrices, mais sont résolus à s'affranchir des servitudes dégradantes, adressent au doyen de la Faculté de droit de Paris, M. Berthélemy, l'hommage de leur respect et de leur admiration pour sa noble résistance aux tentatives d'asservissement dont a été l'objet la Faculté dont il est et restera le chef. »

ces laborieux n'étaient pas là le jour du chahut. (*Nouvelles exclamations.*)

M. Gaston Japy. — Ce n'est pas sûr!

M. le ministre de l'Instruction publique. — M. Japy dit que ce n'est pas sûr. Pourtant, ceci est attesté par le témoignage de M. Berthélemy lui-même, qui m'a dit : « Je n'ai pas reconnu là un seul visage d'élève connu. (*Rires.*) J'étais en compagnie de deux ou trois de mes collègues qui ont fait la même remarque. »

Vraiment, est-il besoin de cette observation de M. Berthélemy pour en juger ainsi, et croyez-vous sincèrement que ceux qui, pour gagner leur vie, font le dur métier auquel faisait allusion tout à l'heure M. Blaignan, ont le temps de prendre part à des tumultes où l'on défonce les portes, où l'on déchire les robes des étudiantes, et de s'inscrire à des comités de grève?

M. Gaston Japy. — Des étudiants ont été condamnés.

L'autorité des doyens n'est plus la même qu'autrefois.

M. le ministre de l'Instruction publique. — C'est parce que j'ai constaté que l'ordre avait été mal défendu que j'ai fermé la Faculté et suspendu le doyen Berthélemy. La peine est légère et elle ne dépasse pas ce qu'il était raisonnable de proportionner au grief de n'avoir pas pu obtenir une seule carte d'étudiant.

Vous parlez de l'autorité de M. le doyen. Il m'en a parlé lui-même et est allé en parler devant le tribunal correctionnel.

Cette autorité des doyens, permettez-moi de dire qu'elle a un peu décru depuis le temps que M. Blaignan rappelait tout à l'heure, où je faisais, moi aussi, du chahut. J'ai passé, avez-vous dit, devant le Conseil de l'Université, Monsieur Blaignan. C'est qu'il s'était trouvé, à ce moment-là, un doyen qui avait l'autorité suffisante pour me demander ma carte dans des conditions telles que je n'ai pas osé la refuser.

M. Berthélemy m'a dit qu'il ne pouvait pas demander des cartes à des étudiants et que, pour une fois qu'il l'avait essayé, les étudiants lui avaient tourné le dos. Ce que j'ai subi, les étudiants d'aujourd'hui auraient pu le subir sans en mourir et l'intérêt de l'ordre était qu'ils fussent déférés au Conseil de l'Université. (*Applaudissements à gauche.*) Ç'aura été une des ironies de l'aventure de voir les gens habitués à doctriner l'ordre sourire peut-être un peu plus qu'il ne convient au spectacle du désordre, de voir la grève des étudiants admirée par des hommes qui, avec raison, ont l'habitude de considérer la grève comme un événement assez déplorable et blâmable.

Quoi qu'on en dise, un homme qui est au Gouvernement ne peut pas ne pas vouloir que le dernier mot reste à l'ordre. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Dominique Delahaye. — Ce n'est pas l'ordre. Vous êtes le désordre personnifié dans les idées et dans les actes.

M. le président. — Vous n'avez pas droit à la parole, Monsieur Delahaye. (*Sourires.*)

M. Dominique Delahaye. — Je ne dirai plus rien.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Un professeur ayant été nommé dans la plénitude du droit du Gouvernement et, comme je l'indiquais tout à l'heure, dans la plénitude du bon sens... (*Protestations et rires au centre et à droite.*)

M. de Lubersac. — N'exagérons rien.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Mais oui! à moins d'admettre, encore une fois, que les étudiants aient le droit de choisir leurs professeurs, ce qui ouvre la porte, permettez-moi de le dire, à d'étranges et bien soviétiques abus...

M. de Lubersac. — Un petit coup de caviar.

Un peu de doigté et de discrétion suffiront à rétablir l'ordre.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Il faut arriver à ce résultat que l'ordre soit respecté à l'Ecole de droit comme il doit l'être ailleurs, dans tout le pays.

Cela dit, Messieurs, voulez-vous me permettre d'ajouter un petit mot? L'ordre, j'en suis convaincu, à condition que vous vouliez bien vous y prêter, pourra se rétablir beaucoup plus facilement que quelques agitateurs ne le désirent. Il suffit d'un peu de doigté et de discrétion. (*Exclamations ironiques au centre et à droite.*)

M. Jules Delahaye. — Du doigté, comme la nomination d'un déserteur dans une école laïque!

M. le ministre de l'Instruction publique. — Le doigté, Messieurs, ne consiste pas à sévir au delà de toute mesure, mais il ne consiste pas davantage à capituler. L'heure viendra, je ne dirai pas de l'indulgence... non, car l'heure des sévérités inexorables au bout du compte n'a jamais sonné... (*Bruit à droite.*)

M. Babin-Chevaye. — Et les condamnations?

M. le ministre de l'Instruction publique. — Elles sont la suite du désordre dans la rue et ne me regardent pas. Ah! mais non... (*Rumeurs.*)

M. Dominique Delahaye. — Vous vous chargez du désordre dans le Gouvernement.

M. le président. — Vous m'aviez cependant promis de ne rien dire, Monsieur Delahaye. (*Hilarité générale.*)

Un irréductible.

M. le ministre de l'Instruction publique. — A l'heure actuelle, un seul étudiant est en instance de Conseil de l'Université. Je dois dire que ce jeune homme, qui est un étudiant de 35 ou 36 ans... (*Rires.*)

M. Delpierre. — Il a fait souvent la grève.

M. le ministre de l'Instruction publique. — ... est plutôt considéré par ses maîtres, à commencer par M. le doyen Berthélemy, comme un agitateur professionnel que comme un véritable étudiant : vous ne vous en étonnerez pas, je pense. Je dois dire que cet étudiant d'Action française, qui se nomme Georges Calzant, ne se considère pas comme un martyr, car c'est lui-même qui a demandé à être poursuivi. (*Nouveaux rires.*)

Un sénateur au centre. — Sans doute n'avait-il pas de logement à Paris. (*Sourires.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je ne sais encore si je lui accorderai ou si je lui refuserai la palme du martyre. Dans tous les cas, il est, à l'heure présente, le seul à qui semble promis ce glorieux emblème.

A part lui, jusqu'à présent, pas de poursuites.

Et, Messieurs, je crois pouvoir vous dire — car vous pensez bien que, malgré tout, en dépit des ordres du jour flamboyants, je poursuis quelques conversations avec des gens plus raisonnables, qui représentent la véritable majorité des étudiants, — je crois pouvoir vous dire avec plaisir que ces éléments raisonnables de la Faculté, qui, je le répète, sont la majorité, se sont dès à présent rendu compte de l'absurdité de la grève et des autres manifestations de même ordre. [...] Et ils ne demandent qu'à

découvrir les moyens qui permettront d'opérer la rentrée des Facultés après les vacances de Pâques dans l'ordre et la sérénité.

M. Georges Berthoulat. — Il n'y a qu'à se priver de M. Scelle !

M. Labrousse, *s'adressant à M. Blaignan.* — Retirez l'amendement !

M. le ministre de l'Instruction publique. — Dans l'intérêt même du bon ordre, que, je l'imagine, vous devez souhaiter comme moi ; dans l'intérêt du succès des négociations, que vous mettrez, je suppose, au-dessus d'un court triomphe d'amour-propre en une soirée parlementaire, laissez-moi, Messieurs, la responsabilité de mener jusqu'à bon terme ces négociations.

M. Dominique Delahaye. — Elle est bien placée !

M. le ministre de l'Instruction publique. — M. Blaignan a déposé un amendement qu'il a justifié en des termes d'une sévérité impitoyable.

M. Le Barillier. — Pas tant que cela !

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je crois que cet amendement tend à diminuer de 100 francs les services centraux du ministère ou, si vous voulez, le traitement du ministre. C'est une manière d'amende qu'il m'inflige.

M. Delpierre. — Acceptez-la !

M. le ministre de l'Instruction publique. — Si je posais, à cette occasion, la question de confiance, M. Blaignan lui-même conviendrait sans doute que je me couvrirais de quelque ridicule. (*Très bien ! Très bien ! et applaudissements à gauche.*)

M. Dominique Delahaye. — C'est déjà fait !

M. le ministre de l'Instruction publique. — Je me contenterai d'inviter les esprits sages, qui sont la majorité de cette Assemblée...

M. Louis Dausset. — L'unanimité. (*Sourires.*)

M. le ministre de l'Instruction publique. — ... à vouloir bien considérer qu'ils rendraient ma tâche singulièrement difficile s'ils jetaient dans ce débat, s'ils faisaient intervenir, dans les conversations entre les étudiants et moi, un vote que ceux-ci ne manqueraient pas d'interpréter d'une façon fâcheuse pour la cause dont je dois être ici l'interprète. (*Vifs applaudissements à gauche. — Rumeurs au centre et à droite.*)

VOTE DE L'AMENDEMENT BLAIGNAN

L'amendement de M. Blaignan tendant à réduire de 100 francs le traitement du ministre à titre de blâme est adopté par 138 voix contre 134.

Du reste, à quelques jours de là, les événements politiques se succédèrent, et ce fut la chute du cabinet Herriot.

M. Georges Scelle se décidait alors à suivre l'exemple de M. François-Albert, à qui il envoyait la lettre de démission suivante :

Paris, le 10 avril 1925.

Monsieur le Ministre,

Je me permets de renouveler encore une fois et définitivement les instances que j'ai déjà eu l'honneur de vous présenter.

Dans un but de pacification et dans l'intérêt des étudiants laborieux, je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien accepter ma démission du poste intérimaire que vous avez bien voulu me confier par arrêté du 25 février dernier, en attendant la décision que vous vous réserviez de prendre, au mois de novembre, au sujet de la désignation définitivo d'un chargé de cours.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer, avec l'expression de ma gratitude, celle de mes sentiments respectueux.

Georges Scelle.

M. de Monzie, le nouveau ministre de l'Instruction publique, s'est empressé de rouvrir les portes de la Faculté de droit et de réintégrer M. Berthélemy dans son poste. (1)

L. Darzac.

L'Anticléricalisme français : Hier et Demain, par Henri du Passage, directeur des *Etudes.* — Un vol. in-8° de 96 pages. Prix : 4 francs. Editions *Spes*, Paris.

« Dans un raccourci rapide, qui sacrifie peut-être quelques nuances dans l'analyse d'une question assez complexe, l'auteur expose la genèse en France de l'esprit anticlérical, les causes de son expansion, son avenir probable ; les étrangers trouveront dans ces pages l'explication de contrastes qui parfois les déroutent, et les catholiques français feront, en les lisant, un utile examen de conscience. » (*Revue catholique des Institutions et du Droit*, mars-avril 1924.)

Histoire de l'Eglise, par L. Marion. — 4 vol. in-8° de 669, 670, 623 et 666 pages. 8e édition (la 1re en 1904), revue par M. Lacombe, professeur au Grand Séminaire de Viviers. Prix : 34 francs. Roger et Chernoviz (Blot successeur), 6, rue de la Salpêtrière, Paris, 13e.

« L'ouvrage est universellement connu. Il y aurait fatuité à le louer ici, après tant de critiques compétents. Nous le recommandons chaleureusement après l'avoir lu et utilisé. » (*Revue des Lectures*, 15. 3. 24.)

---

(1) Voici comment l'*Echo de Paris* du 22. 5. 25 relate la réapparition du doyen à la Faculté :

« C'est au milieu des acclamations de tous ses étudiants que le doyen de la Faculté de droit, M. Berthélemy, a repris, hier, son cours, à 8 h. 50, dans l'amphithéâtre III.

» Quand le doyen apparaît, précédé d'un huissier, les élèves, debout, l'applaudissent, battent un ban en son honneur et à sa demande font silence et écoutent les quelques mots qu'il prononce :

« Mes amis, le temps des épreuves, si le mot n'est pas » trop fort, est passé. Appelé auprès de M. le ministre » de l'Instruction publique, qui doit prendre une bienveillante décision à mon égard, je serai contraint de terminer rapidement le cours de ce matin.

» De tous ces événements, il faut garder, mes amis, non » pas un mauvais, mais un bon souvenir.

» Tout ce qui s'est passé aura, du moins, servi à montrer l'union fraternelle qui existe dans cette grande » famille française qu'est notre belle Faculté. Professeurs » et étudiants, nous sommes amis ; nous enseignons ; vous » apprenez, de votre mieux, et je suis fier de souligner » les progrès que vous faites.

» L'enseignement du droit est un enseignement supérieur. Il vaut les autres, sans qu'il puisse pourtant leur » être comparé. Ici, comme ailleurs, il faut travailler si » l'on veut arriver. Travailler, encore et toujours. Nous » allons nous y mettre tout de suite. »

» Puis, son cours terminé, M. Berthélemy s'est rendu auprès de M. de Monzie, qui l'a reçu à 10 h. 15. M. Berthélemy nous dit que le ministre l'a fait appeler en tant qu'ami et que sa réintégration doit être faite dans la journée. »

Imp. Paul Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris-8e. — Le gérant : A. Faigle.